



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 17 janvier 2018**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.008 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 décembre 2017, à 8 h 30

10.009 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 décembre 2017, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques - 1176469004

Harmoniser les échéances et contrats de Innovative Interfaces Canada inc. jusqu'en 2020 / Approuver, et ratifier, un projet d'avenant no 3 à la convention initiale intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal afin de prolonger l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de 3 ans à compter du 1er juin 2017, pour une somme de 85 232,28 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses / Accorder, et ratifier, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922021

Accorder un contrat à CORE Equipment inc , pour l'aménagement d'un camion de marquage de signalisation - Somme maximale de 1 042 639,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16253 (1 soumissionnaire)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1177242001

Conclure avec IBM Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement - Appel d'offres public 17-16243 (Un soumissionnaire) (Montant estimé : Lot 1 : 2 007 162,31 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1176134005

Conclure deux ententes-cadres collectives avec Recyclage Notre-Dame Inc. (3 881 963,01 \$) et WM Québec Inc. (3 271 576,26 \$) pour une période de trente-six mois avec deux possibilités de prolongation de douze mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige provenant des arrondissements - Appel d'offres public 17-16362 (4 soumissionnaires) (Montant estimé : 7 153 539,27 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1177811002

Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq ans, avec deux possibilités de prolongation de vingt-quatre mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 (2 soumissionnaires, 1 conforme) (Montant estimé : groupe 1 : 28 057 799,70 \$ et groupe 2 : 13 351 756,61 \$, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 \$) pour les groupes 1 et 2)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal, Direction gestion des parcs et biodiversité - 1174107002

Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour le service d'abattage de frênes déperissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne - Montant total de 1 167 619,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16370 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.007 Contrat de construction

CM Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des infrastructures - 1177231082

Accorder un contrat à Meloche, division de Sintra, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Lachine (PCPR 2018) - Dépense totale de 2 477 584,07 \$ (contrat: 2 345 584,07 \$ + incidences: 132 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 405517 (10 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.008 Contrat de construction

CG Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des infrastructures - 1177231086

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 12 169 535,38 \$ (contrat: 11 696 216,30 \$ et incidences: 843 900,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 232005 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.010 Contrat de services professionnels

CG Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1174426002

Accorder un contrat de services professionnels à Ambidex inc. pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries - Somme maximale de 126 251,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16348 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.011 Contrat de services professionnels

CE Service des communications - 1170755001

Exercer l'option de prolongation prévue au contrat de services professionnels octroyé à Communication DEMO inc. (CE16 0018), et autoriser une dépense additionnelle de 71 000 \$, pour la production d'une revue de presse électronique journalière comprenant des articles issus des quotidiens, des hebdomadaires et des résumés de nouvelles radio, télé, journaux et tablettes et également pour les services de rétroinformation, et ce, pour une période de 12 mois, à compter de la date d'autorisation du comité exécutif

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.012 Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines, Direction santé et mieux-être - 1174346005

Conclure une entente avec Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement - Appel d'offres public AO17-16231 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet d'entente à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.013 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie, Direction de l'exploitation - 1177530005

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et les Amis de l'Insectarium afin de lui confier la gestion d'un service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal pour une période de 24 mois

20.014 Immeuble - Acquisition

CE Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1175840007

Approuver l'engagement de la Ville à acheter les terrains des propriétaires bénéficiant d'une indemnité accordée en vertu du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues, du 5 avril au 16 mai 2017, dans des municipalités du Québec, étant donné qu'ils ne peuvent réparer ou reconstruire leur résidence principale en raison de l'importance des dommages subis, et ce, moyennant la somme de 1 \$ et suivant les modalités et conditions des promesses de vente que ces propriétaires auront signées et présentées à la Ville

20.015 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1176794008

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 715 555 \$ à sept organismes, soit : Mission Old Brewery, Mission Bon Accueil, Maison du Père, La rue des Femmes de Montréal, La Mission St-Michael, Association d'entraide Le Chaînon inc. et Projets autochtones du Québec, en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, pour l'année 2018, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.016 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1174223002

(AJOUT) Accorder un contrat de services à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal Inc. (Tourisme Montréal) pour la gestion du kiosque d'information dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest - Valeur maximale de 216 000 \$ - Contrat de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Arrondissement Ville-Marie, Direction d'arrondissement - 1176143007

Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois réalisé par l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du contrat d'aménagement du lot 1 180 838 (parc La Presse) - Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, les évaluations de rendement insatisfaisant

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1170843011

Ratifier la dépense de 1 775,97 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 6 au 10 décembre 2017, à Paris, Lyon et Bruxelles, dans le cadre d'une première mission à l'étranger

30.004 Administration - Nomination de membres

CG Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Direction des services administratifs et du greffe - 1173930006

Approuver la nomination de madame Magda Popeanu à titre de représentante élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.005 Administration - Nomination de membres

CG Le Plateau-Mont-Royal, Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177239022

Approuver la nomination de Madame Maeva Vilain à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.006 Administration - Nomination de membres

CG Montréal-Nord, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises -
1177408005

Approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.007 Administration - Nomination de membres

CG Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Direction des services administratifs et du greffe -
1174860009

Approuver la nomination de madame Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentant de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.008 Administration - Nomination de membres

CE Service des finances, Direction du financement et de la trésorerie - 1173720001

Nommer ou remplacer des représentants au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) et à son Comité des placements

30.009 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction planification immobilière -
1177163001

Autoriser un budget additionnel de dépense de 509 082,69 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant / Autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la Division gestion immobilière exploitation à contrat et énergie / Autoriser le transfert du solde du budget 2017 (revenus) de la division au budget 2018

30.010 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE LaSalle, Direction des travaux publics - 1177151026

Autoriser un virement de 90 310,25 \$ en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière (SPGI) vers l'arrondissement de LaSalle pour des travaux de fourniture et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à la Mairie de l'arrondissement

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1176717002

Édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), des ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire de 7 arrondissements (Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.003 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service du greffe - 1175051001

Adopter le nouveau Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement et Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

40.004 Règlement - Emprunt

CM Service de la culture , Direction du développement culturel - 1177666007

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 5 192 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018

40.005 Règlement - Emprunt

CG Service de la culture , Direction du développement culturel - 1177666008

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 014 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Culture Montréal

40.006 Règlement - Emprunt

CG Société du Parc Jean-Drapeau - 1172837008

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 48 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

40.007 Règlement - Urbanisme

CM Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1176347028

Adopter le Règlement, en vertu de l'article 89, 4° de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant l'occupation du bâtiment portant le numéro 2455, avenue Lionel-Groulx (05-033) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment

40.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.011 Règlement - Adoption

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1181452001

(AJOUT) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008)

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1177757005

Déposer le bilan 2012-2017 du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (PSES)

60.002 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1184501001

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er octobre 2017 au 31 décembre 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière

60.003 Dépôt

CG Service de sécurité incendie de Montréal - 1173980002

Déposer le rapport d'événement et le rapport financier suite aux inondations printanières du 3 au 19 mai 2017

Compétence d'agglomération : Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	24
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	10
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	19

CE : 10.002
2018/01/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2018/01/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.004
2018/01/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.005
2018/01/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.006
2018/01/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.007
2018/01/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 13 décembre 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1945

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 décembre 2017, en y retirant l'article 20.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1946

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande, d'outils manuels de jardinage et d'outils manuels pour l'hiver, pour les organisations d'inventaire de la Division Logistique du Service de l'approvisionnement;
- 2- d'accorder à Tenaquip Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16479 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1175331005

CE17 1947

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à La Cie Électrique Britton Itée pour des travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 404 897,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17066-167032-C;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1177526037

CE17 1948

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un don de 1942 livres photoreportage intitulés : « 10-05 en devoir depuis 175 ans », d'une valeur de 22 119,38 \$, à la Société du Musée de la police de l'Île de Montréal et de l'Île Bizard;
- 2- d'approuver un projet d'entente entre le Service de police de la Ville de Montréal et la Société du Musée de la police de l'Île de Montréal et de l'Île Bizard à cette fin;
- 3- d'autoriser l'assistant-directeur du Service de la planification stratégique à la Direction stratégique du SPVM à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1172610003

CE17 1949

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 64 000 \$ aux organismes ci-après, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour un engagement pluriannuel dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle de l'Entente MCC/Ville 2017-2018 :

Programme montréalais d'action culturelle 2017-2018	
Organisme	Montant
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / Phase II de III	15 000 \$
Centre Turbine / Phase II de III	13 000 \$
Danse Danse / Phase II de II	12 000 \$
Espace Libre / Phase II de II	12 000 \$
OPTICA, centre d'art contemporain / Phase III de III	12 000 \$
TOTAL	64 000 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1174407003

CE17 1950

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2017, à Coalition montréalaise des Tables de quartier afin de collaborer à la mise en œuvre de son plan d'action triennal 2017-2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1173220003

CE17 1951

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 92 000 \$ à PME MTL Grand Sud-Ouest afin d'assurer la promotion de l'entrepreneuriat et d'accroître la notoriété de la marque PME MTL auprès des entrepreneurs et des partenaires en 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1176751001

CE17 1952

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 62 500 \$ à la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert afin de mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M - Artère en chantier;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1177796002

CE17 1953

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la nomination de MM. Alex Norris, conseiller de ville du district de Jeanne-Mance dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et de Peter McQueen, conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à titre de membres du Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la fin du mandat 2017-2018.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1177665003

CE17 1954

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2018 - Première partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1177209009

CE17 1955

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal à tenter un recours en garantie contre la société Dessau inc. afin que celle-ci soit condamnée à indemniser la Ville de toute condamnation qui pourrait être prononcée contre elle dans le cadre du recours intenté par la Société Nordikeau inc. en Cour supérieure lui réclamant des dommages-intérêts de 142 330 \$ à la suite de l'attribution du contrat d'acquisition de services professionnels pour l'inspection des conduites et regards d'égout avec caméra à téléobjectif – campagne triennale 2014-2016 (AOP 13-12331).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1177278001

CE17 1956

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal–Sainte-Catherine) (RCG 17-023), l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable le règlement au secteur « Sainte-Catherine Ouest et ses abords » pour une période de douze mois.

Adopté à l'unanimité.

40.001 117796001

CE17 1957

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de monsieur Michel Soulières à titre de directeur, gestion des projets immobiliers, dans la fourchette salariale FM11 (121 904 \$ - 152 383 \$ - 182 861 \$), à compter du 13 décembre 2017 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres;
- 2- d'autoriser le directeur général adjoint, services institutionnels à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1177520006

Levée de la séance à 10 h 37

70.001

Les résolutions CE17 1945 à CE17 1957 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 20 décembre 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
M. Craig Sauv , conseiller associé
M. Fran ois Limoges, leader de la majorit 

Cette s ance du comit  ex cutif est tenue conform ment au r glement int rieur de la Ville sur la fixation des s ances ordinaires du comit  ex cutif.

CE17 1958

Il est

R SOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la s ance ordinaire du comit  ex cutif du 20 d cembre 2017, en y retirant les articles 12.001   12.006 ainsi que l'article 30.001.

Adopt    l'unanimit .

10.001

CE17 1959

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 10 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 1960

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 10 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 1961

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE17 1962

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE17 1963

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE17 1964

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Confidentiel Déchiquetage de documents inc. (CE12 2023), pour les services sur demande, de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports, pour une période additionnelle d'un an, du 9 janvier 2018 au 8 janvier 2019, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 12-11853;
- 2- d'imputer ces dépenses mixtes de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1175085003

CE17 1965

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture de services professionnels en estimation de coûts de construction;
- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16434 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat
Legico-CHP inc	210 289,28 \$	24 mois	1
GLT+ inc	133 658,44 \$	24 mois	2

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1171009024

CE17 1966

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de prolongation de douze mois du contrat accordé à Keops Technologies inc. (CG15 0707), rétroactivement au 25 novembre 2017, pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1176758001

CE17 1967

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 306 631,79 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels et des incidences liés aux travaux de maintien d'actifs dans le cadre du projet de déménagement des effectifs de l'hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud et Associés Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192), majorant ainsi le montant total du contrat de 746 061,28 \$ à 928 871,53 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1177619005

CE17 1968

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ratifier l'entente intervenue (cadre de collaboration) entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et la Ville pour la préparation des plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux, dans le cadre du projet Turcot;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le MTMDET des travaux demandés par la Ville de Montréal;
- 3 - d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer tout document déposé par le MTMDET pour paiement de ces travaux, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1175843001

CE17 1969

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier l'entente intervenue entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales, dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 4 200 000 \$, et approuver le document intitulé « Marché »;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1177287001

CE17 1970

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour le prix de 1 036 300 \$, plus les taxes applicables, à des fins de maison de chambres;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1176337001

CE17 1971

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal confie l'exploitation d'un stationnement tarifé d'une capacité approximative de 176 places, situé au 1199, rue Peel, pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1^{er} février 2018, à Gestion 1001 Dominion Square inc., moyennant une recette totale de 565 700 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1175323010

CE17 1972

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant une somme de 12 000 \$ aux organismes, ci-après désignés, pour leurs demandes soumises dans le cadre de la 2^e date de tombée en 2017 et de la récurrence de leurs projets sélectionnés en 2015 et 2016, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de leurs activités dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau :

**Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau
2^e date de dépôt en 2017
Répartition du soutien financier**

Activités	Demandeur	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Voile-aviron dans l'archipel de Montréal	Jeunes Marins Urbains	5 000 \$
	Sous total	5 000 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
Défi canot à glace Montréal	Héritage maritime Canada	5 000 \$
La Fête de la Rivière	La Route de Champlain	2 000 \$
	Sous total	7 000 \$
	Total	12 000 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1177757002

CE17 1973

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 53 000 \$, aux 3 organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2017-2018, dans le cadre de la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal pour la période 2017-2018 :

Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2017-2018

Organisme	Projet	Montant recommandé
Château Ramezay – Musée et site historique de Montréal	« Vert » le Vieux-Montréal - Animation et circuit découverte	10 000 \$
	Suivez le chef! La gastronomie d'hier à aujourd'hui	8 000 \$
	Pagaie à travers les époques (place Jacques-Cartier)	15 000 \$
Musée Marguerite-Bourgeoys	Le quartier Bonsecours, pas à pas	10 000 \$
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière	Les Symphonies portuaires de Pointe-à-Callière	10 000 \$
	Total :	53 000 \$

- 2- d'approuver les 5 projets de convention entre la Ville et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1171183004

CE17 1974

Il est

RÉSOLU :

d'attester que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle issues du « Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 »;
- 2- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- 4- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1171158006

CE17 1975

Vu la résolution CA17 090296 du conseil d'arrondissement d'Achats-Cartierville en date du 21 novembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nomination de la mairesse d'arrondissement, madame Émilie Thuillier, à titre de représentante élue de l'arrondissement d'Achats-Cartierville, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et des arrondissements d'Achats-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1171388010

CE17 1976

Vu la résolution CA17 22 0476 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 5 décembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nomination de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1177010019

CE17 1977

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'utilisation du montant reçu pour couvrir certains frais de la Conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative, tel que résolu lors de la séance du comité exécutif du 30 août 2017 (CE17 1515);
- 2- d'autoriser en conséquence une augmentation de 41 318 \$ des budgets en revenus et en dépenses d'exploitation de l'Office de consultation publique de Montréal pour l'année 2017;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1171079014

CE17 1978

Vu la résolution CA17 25 0401 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 29 novembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'augmenter la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016 et 2018 au montant de 164 394 \$, taxes incluses, par la réserve du passif environnemental, pour le volet de la réhabilitation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1174950010

CE17 1979

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le budget 2018 de BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1174368012

CE17 1980

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de payer la somme de 229 763,41 \$ majorée d'un intérêt quotidien de 28,75 \$, à partir du 24 novembre 2017 à l'ordre de Arsenault & Lemieux en fidéicommiss;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Myrtho Adrien, de la Direction des affaires civiles, ledit chèque;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1176684003

CE17 1981

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 12 du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), l'ordonnance no 2 jointe au dossier décisionnel afin de déterminer une nouvelle période de validité et de prévoir le renouvellement des permis;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), l'ordonnance no 10 jointe au dossier décisionnel afin de déterminer le tarif pour cette période.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1170335005

CE17 1982

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060), l'ordonnance no 7 jointe au présent dossier décisionnel relative à la période de validité du permis spécial de garde d'un chien de type Pitbull et à la modification de la définition de chien interdit et des mesures transitoires applicables.

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde dépose le rapport de l'organisme Cheval-Cheval intitulé « Étude de faisabilité Montréal Cheval ».

Adopté à l'unanimité.

40.002 1175086004

CE17 1983

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des cadres de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1176335005

CE17 1984

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 69 950 805 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1170649007

CE17 1985

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 160 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1177233010

CE17 1986

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt » afin de déléguer au trésorier et directeur du Service des finances ainsi qu'au trésorier adjoint et directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint :

- le pouvoir d'approuver des offres d'emprunt d'un montant maximal de 1 500 000 000 \$ CA pour l'année 2018 et portant intérêt à un taux n'excédant pas le taux de rendement des obligations du gouvernement du Québec, plus 100 points de base (1,00 %), sous réserve de l'approbation des conditions d'emprunt par le ministère des Finances du Québec;
- le pouvoir d'autoriser une dépense nécessaire ou utile aux fins de donner plein effet au présent règlement.

Le trésorier et directeur du Service des finances ou le trésorier adjoint et directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite devra transmettre au comité exécutif les rapports prévus sur l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du présent règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1171629006

Règlement RCE 17-005

CE17 1987

Vu la résolution CA17 27 0451 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 5 décembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion et présentation le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 361 710 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1170603010

CE17 1988

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur les modifications réglementaires au Faubourg Contrecoeur – Projet de règlement P-07-017-1.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1171079015

CE17 1989

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de mission suite à la participation de la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante, au Sommet nord-américain sur le climat qui s'est tenu à Chicago du 4 au 5 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1174834002

CE17 1990

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de mission suite au déplacement de la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante, en Europe les 7, 8 et 9 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1174834003

Levée de la séance à 11 h

70.001

Les résolutions CE17 1958 à CE17 1990 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2018/01/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2018/01/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2018/01/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176469004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Harmoniser les échéances et contrats de Innovative Interfaces Canada inc. jusqu'en 2020 / Approuver, et ratifier, un projet d'avenant no 3 à la convention initiale intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal afin de prolonger l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de 3 ans à compter du 1er juin 2017, pour une somme de 85 232,28 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses / Accorder, et ratifier, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, et ratifier, un projet d'avenant no 3 afin d'autoriser une dépense additionnelle de 85 232,28 \$ taxes incluses, pour prolonger, à compter du 1er juin 2017, l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de trois (3) ans, dans le cadre du contrat accordé à Innovative Interfaces Canada inc. (CM05 0283), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses;
2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, et ratifier, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Innovative Interfaces Canada Inc., pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 28 août 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-01-08 10:43

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176469004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Harmoniser les échéances et contrats de Innovative Interfaces Canada inc. jusqu'en 2020 / Approuver, et ratifier, un projet d'avenant no 3 à la convention initiale intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal afin de prolonger l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de 3 ans à compter du 1er juin 2017, pour une somme de 85 232,28 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses / Accorder, et ratifier, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Afin de soutenir les services en bibliothèques, la Ville de Montréal (Ville) a octroyé, en 2005, un contrat à la firme Innovative Interfaces Canada Inc. pour la fourniture du système intégré de gestion de bibliothèque Millennium et les services professionnels d'implantation associés. Ce contrat vient à échéance en 2020.

À la suite de l'octroi de ce contrat, la Ville a amendé le contrat en ajoutant des services de catalogue en ligne pour offrir des outils qui répondent aux besoins des utilisateurs pour une période de trois (3) ans. Ce produit (Encore Discovery), offert par la firme Innovative Interfaces Canada Inc., permet d'effectuer des recherches dans le catalogue du Réseau des bibliothèques publiques de Montréal, des réservations de documents et l'accès aux documents numériques.

Un second contrat a été octroyé de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc. en 2013 pour l'implantation de la technologie RFID (technologie d'identification par radiofréquence). Cette nouvelle technologie a nécessité l'acquisition de licences d'utilisation et autres composantes de la suite Millennium, qui supportent cette technologie ainsi que le service d'entretien qui s'y rattache. La RFID est une technologie de plus en plus utilisée en bibliothèque. Elle permet d'installer des postes libre-service dans toutes les bibliothèques montréalaises, tels que les chutes à livres intelligentes et les robots de tri pour les documents retournés. Ainsi, les transactions de prêts peuvent être effectuées autant par les employés que par les usagers eux-mêmes, par l'entremise des équipements de libre-service

RFID. Les logiciels acquis depuis 2013 ont été déployés pour les comptoirs de prêts en libre-service, pour les portiques antivol, pour les chutes de retour et pour l'inventaire des collections.

La Ville souhaite amender le contrat actuel pour l'abonnement au produit Encore Discovery et renouveler le contrat pour l'entretien annuel des composantes de la suite Millennium qui supportent la technologie RFID jusqu'en 2020 et ainsi arrimer l'échéance de ces contrats avec l'échéance du contrat initial, valide jusqu'en 2020, pour les frais d'entretien du système de gestion documentaire Millennium. La révision du positionnement et de l'architecture des outils des bibliothèques, la révision des contrats et l'arrimage des dates d'échéance des contrats pour 2020, ont occasionnés des délais dans la présentation de ce dossier. Durant cette période, la Ville a continué à bénéficier des services de Innovative Interfaces Canada inc.

Le présent dossier vise donc, dans un premier temps, à approuver, et ratifier, un projet d'avenant no 3 à la convention initiale intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal, afin de prolonger l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de trois (3) ans, à compter du 1er juin 2017, pour une somme de 85 232,28 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses. Le présent dossier vise également à accorder, et ratifier, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses, et à approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0123 – 25 février 2013 : Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc., pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium/Approver un projet de convention à cette fin.

CE13 0016 – 16 janv. 2013 : Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour la fourniture des équipements et accessoires ayant la technologie RFID pour les bibliothèques et fournir, lorsque requis, les services d'entretien s'y rattachant, comme mentionné au dossier décisionnel, et d'approuver les critères de sélection et leur pondération, qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CM12 1001 – 19 novembre 2012 : Approuver un projet d'avenant no 2 à la convention intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal en 2010 (CM10 0599) visant l'augmentation du budget d'honoraires prévu à l'Annexe D à 84 723,93 \$, taxes incluses, afin d'acquiescer auprès de cette firme l'abonnement au produit Encore Discovery, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 857 999,33 \$ à 1 942 723,26 \$.

CM11 1031 - 20 décembre 2011 : Autoriser une dépense additionnelle de 16 553,33 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Innovative Interfaces Canada inc. (CM05 0283) pour l'implantation de Millennium, système intégré de gestion documentaire des bibliothèques de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 841 446 \$ à 1 857 999,33 \$, taxes incluses/Approver un projet de modification de convention à cet effet.

CM10 0599 - 24 août 2010 : Approuver un avenant à la convention intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal en 2005 (CM05 0283)/Autoriser une dépense annuelle de 271 496 \$, plus les taxes applicables, pour les frais d'entretien du

système de gestion documentaire Millennium, pour une durée maximale de dix (10) ans à compter du 27 mars 2010.

CM05 0283 - 19 avril 2005 : Octroyer un contrat à la firme Innovative Interfaces Canada Inc. pour la fourniture du système intégré de gestion de bibliothèque Millennium et les services professionnels d'implantation associés, pour un montant de 1 841 446 \$ (taxes incluses).

DESCRIPTION

Produit Encore Discovery :

Innovative Interfaces Canada Inc., notre fournisseur de système intégré de gestion documentaire, offre le produit ENCORE DISCOVERY. Il s'agit d'un outil de découverte qui inclut les fonctions suivantes :

· Recherche avec facettes	Les facettes permettent à l'utilisateur de préciser de façon très conviviale le résultat d'une recherche.
· Contenu social	C'est l'enrichissement du catalogue par l'utilisateur qui contribue en donnant son avis (« tagging », commentaire, appréciation) sur une oeuvre qu'il a consultée.
· Interface très visuelle	Résultats de recherche accompagnés d'images.
· Intégration avec les applications mobiles	Tablettes et téléphones mobiles.
· Fonctions de découverte	Suggestions de lecture contextuelles, « tag cloud ».
· Fonction de partage	L'utilisateur peut facilement partager le résultat d'une recherche sur les médias sociaux.
· Recherche fédérée	Permet à l'utilisateur d'interroger de façon transparente des bases de données externes.

L'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY inclut la maintenance et les mises à jour.

Entretien des composantes RFID :

Les logiciels de la suite libre-service de Millennium sont les suivants :

· Logiciel de prêt libre-service (Express Lane & Additional Stations)	Permet à l'abonné de faire lui-même l'emprunt de document et de consulter son dossier.
· Interface logicielle (Item Status API)	Permet de connaître le statut d'un livre sur les postes de prêt en libre-service.
· Protocole SIP2 (SIP2 Base + licences)	Utilisé avec les robots de tri pour enregistrer une transaction dans le système Millennium.

· Système d'inventaire client (Circa Assistant RFID)	Permet aux employés de faire un inventaire des livres sur les étagères en utilisant la norme RFID.
· Système d'inventaire serveur (Circa Inventory)	Ce logiciel reçoit l'information de Circa Assistant RFID et compare l'inventaire avec la base de données.
· Réservation d'un volume (Volume Level Holds)	Permet de réserver un tome d'une série comportant plusieurs volumes.
· Application mobile du module de recherche (AirPAC)	Permet à l'abonné de faire des recherches de livres à partir d'un téléphone mobile ou d'une tablette.

L'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium, supportant la technologie RFID, prévoit les mises à jour et le support des logiciels de la suite libre-service de Millennium.

JUSTIFICATION

L'octroi et la ratification de ces contrats permettra à la Ville, et particulièrement au Réseau des bibliothèques publiques de Montréal, de répondre aux attentes des Montréalaises et Montréalais en matière d'offres numériques.

Ces contrats sont accordés, de gré à gré, à Innovative Interfaces Canada Inc. puisqu'elle est la seule firme en mesure de fournir les services requis dans le cadre de ces projets, compte tenu des technologies utilisées actuellement. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (a) et (b) de la Loi sur les cités et ville, concernant les contrats accordés en gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du renouvellement de l'abonnement du produit ENCORE DISCOVERY, et le coût d'entretien des composantes et des licences de la suite Millenium (qui supportent la technologie RFID), seront imputés au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information comme suit :

Description	2017	2018	2019	Total
Abonnement produit Encore Discovery	28 410,76 \$	28 410,76 \$	28 410,76 \$	85 232,28 \$
Entretien de la suite Millenium (RFID)	73 167,33 \$	72 147,13 \$	72 147,13 \$	217 461,59 \$
Total	101 578,09 \$	100 557,89 \$	100 557,89 \$	302 693,87 \$

Les dépenses seront assumées au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération. Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'abonnement à ces contrats est essentiel afin de maintenir des outils de recherche performants et assurer la continuité de la stratégie de prêt et de retour de documents en libre-service dans le Réseau des bibliothèques publiques de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le comité exécutif : 17 janvier 2018.
Approbation par le conseil municipal : 22 janvier 2018.
Approbation par le conseil d'agglomération : 25 janvier 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine GÉLINAS
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Richard GRENIER
Directeur

Le : 2017-08-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard GRENIER
Solutions numériques

Approuvé le : 2017-11-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Approuvé le : 2017-12-15



Dossier # : 1174922021

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « CORE Equipment inc », pour l'aménagement d'un camion de marquage de signalisation pour une somme maximale de 1 042 639.29 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16253 (1 soum.).

Il est recommandé:

1. d'accorder au seul soumissionnaire « CORE Equipment inc », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'aménagement d'un camion de marquage de lignes de signalisation, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 042 639.29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16253 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-12 20:35

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174922021

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « CORE Equipment inc », pour l'aménagement d'un camion de marquage de signalisation pour une somme maximale de 1 042 639.29 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16253 (1 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et services centraux.

Dans le cadre de sa planification d'achat pour l'année 2018, le SMRA a identifié le besoin d'aménager un châssis de camion acheté en 2016 (livré en 2017) en camion traceur de lignes. L'achat du châssis de camion et de son aménagement vise à remplacer une unité qui sera mise au rancart pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 17-16253 qui s'est tenu du 10 juillet au 18 septembre 2017. L'appel d'offres a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et les 10 juillet et 7 août dans le quotidien Le Devoir. Le délai de réception des soumissions a été de 71 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Le 7 août 2017, la Ville émettait un addenda pour les motifs suivants :

- reporter la date d'ouverture des soumissions au 18 septembre 2017;
- annuler l'article 2.6 du devis technique;
- modifier les exigences de l'article 25.1 du devis technique; et
- modifier la clause no 5 des clauses administratives particulières qui concerne la garantie de soumission et d'exécution.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres, le contrat est octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier nécessite l'approbation du conseil municipal car la dépense est liée à l'exercice d'une compétence locale supérieure à 500 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 26 0168 – 6 juin 2016 : Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement aux activités d'immobilisation financées au comptant pour un montant de 191 479,35 \$ - Octroi d'un contrat de 209 694,85 \$, taxes incluses à « Camions Excellence Peterbilt inc. », pour la fourniture d'un camion châssis cabine 4 X 2 à « Cabine basculante » - Appel d'offres public 16-15163 (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « CORE Equipment inc. », au montant de 1 042 639,29 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'un camion de marquage de lignes de signalisation sur un châssis de camion acheté en 2016 (307-17266). L'aménagement consiste à doter un châssis de camion d'une plate-forme en aluminium sur laquelle on fixe en permanence un poste d'opération et divers équipements et accessoires requis à la fonction « marquage et signalisation de la chaussée » : réservoirs (peinture, eau et microbilles) compresseur à air, réservoir hydraulique, caméra, système de communication, etc. Tous les éléments de l'aménagement seront sous la garantie de base du fabricant pour une période de 12 mois à partir de la date de mise en service du véhicule. La conception du camion permet d'effectuer le traçage des lignes du côté gauche et du côté droit simultanément ou encore un seul côté à la fois, et ce, à une vitesse de traçage d'environ 8 à 10 km/heure. Le camion est conçu pour un usage en zone urbaine.

Le camion traceur de lignes sera mis à la disposition de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie lequel est responsable du marquage et de la signalisation sur la chaussée sur le territoire des neuf arrondissements de l'ancienne ville de Montréal.

Provision

Un camion traceur de lignes est un véhicule de spécialité susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de fabrication. L'ajout d'équipements sur des projets d'aménagement complexes est une pratique courante qui permet d'optimiser un véhicule en fonction de son usage prévu. L'article 17 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres permet l'ajout d'options ou d'équipements autres que ceux spécifiés au devis technique dans la mesure où le coût de ceux-ci n'augmente pas de plus de 20 % le prix unitaire, avant taxes. Pour pallier aux imprévus de fabrication, le SMRA s'est prévalu de cette clause pour inclure un frais de contingence de 10 % du prix unitaire.

Résumé des coûts d'acquisition

Description	Coût (avant taxes)	Coût (taxes incluses)	Coût (net de ristourne)
Prix unitaire - aménagement	824 400,00 \$	947 853,90 \$	865 516,95 \$
Provision de 10 %	82 440,00 \$	94 785,39 \$	86 551,69 \$
Total :	906 840,00 \$	1 042 639,29 \$	952 068,64 \$

Le délai de livraison précisé à la soumission est de 190 jours civils. L'article 9 des clauses administratives particulières prévoit une pénalité équivalente à 1 % par mois ou partie de mois (prorata) de retard à compter de la date prévue de livraison.

JUSTIFICATION

Cet achat s'inscrit dans une planification de désuétude du camion traceur de ligne 307-01061 qui sera mis au rancart en 2018. La durée de vie d'un camion de classe 307 est de 20 ans. La mise au rancart prématurée de ce camion, qui sera âgé de 17 ans en 2018, s'explique par une augmentation significative des coûts d'entretien et de réparation qui

entraîne des délais d'immobilisation qui sont susceptibles d'affecter les opérations de marquage et de signalisation de la chaussée.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16253 pour lequel il y a eu 2 preneurs du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
CORE Equipment inc	947 853,90 \$		947 853,90 \$
Dernière estimation réalisée	1 034 775.00 \$		1 034 775.00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation))</i>			- 86 921,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-8,40 %

L'un des deux preneurs du cahier des charges n'a pas présenté d'offres à la Ville dû à une consultation tardive des documents dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

L'estimation de la dépense d'un aménagement d'un camion traceur de lignes est un exercice difficile car la Ville possède qu'un seul camion de ce type à son parc de véhicules. Pour y parvenir, le rédacteur du devis technique s'est basé sur les données du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) du gouvernement du Québec qui a fait l'acquisition d'un camion similaire en 2014-2015. Il y a un écart négatif de 86 921,10 \$ (8,40 %) entre l'estimation et le coût du contrat à octroyer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 1 042 639,29 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 952 069 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (17-066) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2018.

La dépense totale de 1 042 639,29 \$ comprend un frais de contingence de 10 %, soit de 94 785,39 \$, taxes incluses, pour des modifications en cours de fabrication.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation du camion porteur respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette acquisition répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en janvier 2018
- Livraison en juillet 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Bruno CÔTÉ MARCHAND, 17 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-17

Simon DESRUISSEUX
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE

Directeur

Tél :

514 872-1076

Approuvé le :

2017-12-11



Dossier # : 1177242001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Niveau décisionnel modifié :	
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec IBM Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement - Appel d'offres public 17-16243 - (Un soumissionnaire) - (Lot 1 : 2 007 162,31 \$)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, incluant une possibilité de renouvellement annuel pour deux années consécutives, pour la fourniture sur demande de services de support et d'entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité, et l'acquisition de produits de remplacement;
2. d'accorder au seul soumissionnaire du lot 1, IBM Canada Ltée., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16243;

<u>Firme</u>	<u>Description</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
IBM Canada Ltée.	Lot 1 - support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité et acquisition de produits de remplacement de la famille Cisco	2 007 162,31 \$

3. d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-08 14:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177242001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Niveau décisionnel modifié :	
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec IBM Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement - Appel d'offres public 17-16243 - (Un soumissionnaire) - (Lot 1 : 2 007 162,31 \$)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) a entrepris le développement d'un réseau de télécommunications urbaines multiservices à très haut débit afin d'assurer des services de première ligne aux citoyens. Pour ce faire, un nouveau modèle de gestion pour la transmission de données a été établi, incluant :

1. Le déploiement par phases d'un réseau propriétaire de fibres optiques à la Ville en fonction de la faisabilité, rentabilité et criticité de chaque site à connecter;
2. L'ouverture du marché pour la location de circuits (MAN) et l'Internet;
3. Des ententes-cadres pour l'acquisition des équipements et des services de télécommunications;
4. Le rapatriement de la maîtrise d'œuvre à l'interne étant le volet stratégique de cet actif à la Ville;
5. La possibilité d'implanter de nouvelles solutions à moyen terme pour optimiser le service.

Dans le cadre du 3e volet du nouveau modèle de gestion de télécommunications pour la transmission de données, la Ville veut se doter d'ententes-cadres pour le support et l'entretien de ses équipements de télécommunications et de sécurité. Le Service des technologies de l'information (Service des TI) a donc lancé l'appel d'offres public 17-16243, en date du 14 juin 2017, publié sur le site SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir.

Dans le cadre de cet appel d'offres, six (6) addendas ont été publiés :

No. addenda	Date	Portée
1	2017-06-23	Nouveau bordereau de soumission

2	2017-06-29	Nouveau bordereau de soumission impliquant la mise à jour de la clause 5.1 <i>Prise en charge</i> (section V) et le report de la date d'ouverture des soumissions
3	2017-07-07	Nouveau bordereau de soumission impliquant le report de la date d'ouverture des soumissions
4	2017-07-14	Nouveau bordereau de soumission impliquant le report de la date d'ouverture des soumissions
5	2017-07-17	Demande d'information
6	2017-07-18	Nouveau bordereau de soumission et une version du bordereau de soumission non protégée pour permettre le traitement des données par les soumissionnaires

Au total, trente-neuf (39) jours ont donc été accordés aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions. L'ouverture des soumissions s'est tenue le lundi 24 juillet 2017. Un soumissionnaire a répondu pour le lot 1 : IBM Canada Ltée. Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. À la demande de la Ville, IBM Canada Ltée a accepté de prolonger le délai de validité de la soumission jusqu'au 28 février 2018.

Étant donné que ces services de support, d'entretien et d'acquisition de produits de remplacement concernent certains équipements de télécommunication et de sécurité utilisés par les services de sécurité publique, une enquête de sécurité est nécessaire pour les firmes adjudicataires et leurs administrateurs.

La firme IBM Canada Ltée présente une enquête de sécurité valide ainsi que ses administrateurs.

Le présent dossier vise donc à conclure avec IBM Canada Ltée. une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans, incluant une possibilité de renouvellement annuel pour deux années consécutives, pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement (Lot 1 : 2 007 162,31 \$).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0427 - 2017-09-28 - Conclure deux ententes-cadres d'une durée de trois ans avec GoSecure inc. pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité (Lot 2 : 1 624 952,02 \$ - Lot 4 : 94 640,52 \$)

CG08 0026 - 2008-02-05 - Mise en oeuvre RASOP, volet télécommunications - Accorder aux firmes TELUS et Bell Mobilité trois contrats pour la fourniture des services de télécommunications, pour les durées et montants indiqués en regard de chacun d'eux, conformément aux appels d'offres publics 07-10382 et incluant une provision de 20 % pour des besoins additionnels/transmission de données (TELUS, 10 ans, 57 M\$), 07-10420/Téléphonie filaire (TELUS, 7 ans, 42 M\$) et 07-10421/Téléphonie cellulaire (Bell Mobilité, 4 ans, 9 M\$).

DESCRIPTION

Dans son appel d'offres, la Ville a regroupé les contrats sous quatre (4) familles. Les familles sont identifiées selon les manufacturiers suivants :

- Lot 1 : support, entretien et acquisition d'équipements de télécommunications de la famille Cisco;

- Lot 2 : support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille Check Point;
- Lot 3 : support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille Blue Coat;
- Lot 4 : support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille F5 Networks.

L'Adjudicataire est responsable auprès de la Ville de l'application des garanties du manufacturier, du respect des conditions du contrat de support et d'entretien auprès du manufacturier, tout au long de son mandat et pour tous les items pris en charge, conformément au bordereau de soumission de l'appel d'offres.

Les services de support et d'entretien inclus au contrat comprennent les éléments suivants :

- La garantie de bon fonctionnement du manufacturier;
- Les mises à jour mineures ou majeures des logiciels (incluant, sans s'y limiter, les correctifs, les mises à jour et les nouvelles versions des outils de gestion, des outils de configuration et des nouveaux pilotes);
- Le soutien technique;
- L'accès à des banques d'informations;
- Le dépannage et la correction d'erreurs;
- La résolution de problèmes techniques;
- La documentation;
- Le remplacement des équipements.

JUSTIFICATION

Le Service des TI gère son réseau qui relie les édifices municipaux sur l'ensemble du territoire, soit plus de 500 édifices. Le Service des TI a récupéré la gestion des actifs et des équipements impartis à la fin de l'année 2016 et, par le fait même, la gestion des contrats de support et d'entretien de ces actifs.

Ce nouveau contrat garantit à la Ville une intervention rapide du manufacturier afin d'assurer la stabilité du réseau informatique de la Ville et du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM). Ce modèle de support et d'entretien de premier niveau inclut les mises à jour de sécurité ainsi que le remplacement sur site si requis, et couvre l'ensemble des 245 équipements Cisco actuels. À l'origine, l'entente de support et d'entretien gérée par un fournisseur de la Ville, ne couvrait que 150 équipements Cisco pour un montant annuel de 417 005,79 \$, taxes incluses, soit 2 780\$ par an en moyenne par équipement Cisco. Le nouveau contrat se chiffre annuellement à 531 709,44\$, taxes incluses, pour couvrir les 245 équipements Cisco, soit 2 170 \$ par an pour chaque équipement en moyenne. Cela représente une économie globale de 22 % par équipement par rapport à l'ancien contrat.

Le résultat du processus d'appel d'offres indique qu'il y a eu six (6) preneurs de cahier des charges pour les quatre (4) lots. De ce nombre, une seule firme (16,66 %) a déposé une soumission pour le lot 1. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, une seule firme a transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. La raison invoquée est la suivante :

- La firme nous a indiqué ne pas vouloir adhérer aux clauses générales spécifiques de la Ville.

Présentation des résultats pour le lot 1 : Famille Cisco

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (taxes incl.)	Autre (à préciser)	Total (taxes incl.)
IBM Canada Ltée	2 007 162,31 \$		2 007 162,31 \$
Dernière estimation réalisée	1 966 503,93 \$		1 966 503,93 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)			2 007 162,31 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100			N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			40 658,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100			2,07 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100			N/A

Présentation des résultats pour le lot 2 : Famille Check Point

Les résultats pour ce lot déjà ont été présenté dans le GDD 1177749001 (CG17 0427).

Présentation des résultats pour le lot 3 : Famille Blue Coat

Ce lot n'est pas octroyé. Il n'y a pas eu de soumissionnaire. La maintenance sur les équipements Bluecoat n'était plus requise, puisque les équipements étaient en cours de décommissionnement durant le processus de l'appel d'offre.

Présentation des résultats pour le lot 4 : Famille F5 Networks

Les résultats pour ce lot ont déjà été présentés dans le GDD 1177749001 (CG17 0427).

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ (lot 1).

Et répondant à la condition suivante :

- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (lot 1).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme IBM Canada Ltée a obtenu son accréditation le 29 septembre 2014, et cette dernière demeure valide (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat se chiffre à 2 007 162,31 \$ taxes incluses, et sera répartie comme suit :

Dépenses non capitalisables (BF) :

Un montant maximal de 1 595 128,32 \$, taxes incluses, pour les 3 prochaines années, sera imputé au budget de fonctionnement du Service des TI.

Les achats de support, l'entretien et mise à jour de logiciel seront facturés sur une base annuelle. Ces dépenses seront assumées au budget de fonctionnement pour la durée des ententes. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération.

Tableau de répartition des coûts (incluant les taxes) :

IBM Canada Ltée	2018	2019	2020	TOTAL
Lot 1 : Support et entretien (BF)	531 709,44 \$	531 709,44 \$	531 709,44 \$	1 595 128,32 \$

Dépenses capitalisables (PTI) :

Les achats d'équipements jusqu'à la hauteur de 412 033,99 \$ toutes taxes comprises seront assumés au PTI du Service des TI pour la durée du contrat. Les équipements seront acquis au fur et à mesure de l'expression des besoins d'implantation. Tous les besoins futurs d'achat de ces équipements seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements, les virements de crédits et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature du projet.

Les achats seront imputés au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 78010 - Mise en place du Wi-Fi à l'échelle de la Ville, et seront financés par les règlements d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013 et locale 17-034.

Ces dépenses liées aux activités mixtes d'administration générale seront assumées à 50.2 % par l'agglomération et à 49.8 % par la ville centre. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville, tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville se dote par le lot 1 de services d'entretien et de support pour assurer le bon fonctionnement, la haute disponibilité et le remplacement de ses équipements réseau

sécurité sur lesquels s'appuient les services et applications névralgiques de la Ville et de la Sécurité Publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Premier passage au CE – 20 décembre 2017;
- Présentation du dossier à la Commission d'examen des contrats - 10 janvier 2018;
- Retour du dossier au CE - 17 janvier 2018;
- Approbation du dossier au CM – 22 janvier 2018;
- Approbation du dossier au CG – 25 janvier 2018;
- Octroi du contrat – janvier 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine BRIEN KILIAN
Conseillère en Analyse et Contrôle de Gestion

ENDOSSÉ PAR

Demis NUNES
Chef de Division Connectivité Dorsale &
Opérations

Le : 2017-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

Approuvé le : 2017-12-08

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidentes

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-de-
Neiges-Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 25 janvier 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177242001**

**Conclure avec IBM Canada Ltée une entente-cadre
d'une durée de trois (3) ans pour des services de
support et d'entretien d'équipements de
télécommunication et de sécurité et l'acquisition de
produits de remplacement - Appel d'offres public
17-16243-(«un soumissionnaire) - (Lot 1 :
2 007 162,31 \$) .**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177242001

Conclure avec IBM Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement - Appel d'offres public 17-16243 - (Un soumissionnaire) - (Lot 1 : 2 007 162,31 \$).

À sa séance du 20 décembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 11 janvier 2018, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont posé plusieurs questions et ont obtenu des réponses satisfaisantes. Ils ont soulevé notamment la question du lancement de l'appel d'offres durant la période estivale. Le Service a souligné qu'il n'y avait pas vraiment de période estivale « creuse » dans le domaine des technologies de l'information et qu'il était donc tout à fait normal de lancer des appels d'offres durant cette période. Le Service a rappelé que la période de l'appel d'offres a été de trente-neuf jours, ce qui donnait une période plus que raisonnable pour déposer une soumission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177242001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1176134005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure deux ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame Inc. (3 881 963,01 \$ taxes incluses) et WM Québec Inc. (3 271 576,26 \$ taxes incluses) pour une période de trente-six (36) mois avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige provenant des arrondissements à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16362 - au montant total estimé de 7 153 539,27 \$, taxes incluses (4 soum.).

Il est résolu :

1. de conclure deux ententes- cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame Inc. et WM Québec Inc. (3 881 963.01\$ et 3 271 576.26\$, taxes incluses excluant la livraison), pour la fourniture de sites pour l'élimination des matières résiduelles provenant des arrondissements – Appel d'offres 17-16362 au montant total estimé de l'entente de 7 153 539.27 \$, toutes taxes incluses. La durée est de trente-six (36) mois à partir du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-11-20 08:39

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176134005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure deux ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame Inc. (3 881 963,01 \$ taxes incluses) et WM Québec Inc. (3 271 576,26 \$ taxes incluses) pour une période de trente-six (36) mois avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige provenant des arrondissements à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16362 - au montant total estimé de 7 153 539,27 \$, taxes incluses (4 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal effectuent des opérations de nettoyage des rues à l'aide de balais aspirateurs. Ils effectuent également des opérations de nettoyage des dépôts à neige après la saison hivernale. Dans le cadre de ces travaux de propreté, la Ville doit disposer de ces matières résiduelles conformément à la réglementation en vigueur. Selon les lois en vigueur dans le domaine des matières résiduelles, les résidus de balais de rue et de dépôts à neige sont acheminés vers des sites accrédités par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Depuis 2014, le Service de l'approvisionnement met à la disposition des arrondissements, une entente-cadre collective d'approvisionnement pour la fourniture de site pour la disposition des résidus de balais de rues et de dépôts à neige pour l'ensemble des arrondissements.

Les ententes-cadres collectives faisant l'objet du présent sommaire décisionnel visent à combler la fourniture de sites pour l'élimination des résidus de balais de rues et de dépôts à neige, provenant des arrondissements pour une période de trente-six (36) mois, avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois, à la suite de l'appel d'offres 17-16362.

L'appel d'offres public (17-16362) a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de 22 jours civils, soit du 2 octobre 2017 au 23 octobre 2017. Les soumissions reçues sont valides pour 180 jours civils, soit jusqu'au 21 avril 2018. Aucun addenda n'a été émis.

L'entente-cadre collective actuelle, reliée au sommaire décisionnel 1144119002, conclue le 23 avril 2014 avec la firme Recyclage Notre-Dame Inc. à la suite de l'appel d'offres public numéro 14-13144 et valide pour une période de trente-deux (32) mois et une prolongation de douze (12) mois prend fin le 31 décembre 2017. La valeur estimée était de 4 692 382,82 \$, taxes incluses. Le montant consommé de cette entente au 20 novembre 2017 est de 4 692 382,82 \$, taxes incluses, soit 100 % de la valeur totale de l'entente. À la suite d'une analyse du Service de l'approvisionnement en septembre 2017 et en considérant la consommation sur entente, il avait été déterminé qu'il sera impossible pour la Ville de se prévaloir de la deuxième prolongation de l'entente-cadre étant donné qu'elle est consommée à 100 % avant terme.

Il s'agissait alors de la première entente-cadre mise en place pour la disposition de ces matières résiduelles, les arrondissements agissant individuellement antérieurement à cette première entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 16 0705 - 22 décembre 2016 - Autorisation d'une première prolongation pour une période de douze (12) mois de l'entente-cadre, conclue avec la firme Recyclage Notre-Dame inc., pour la fourniture de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige - Appel d'offres public 14-13144 - (montant total estimé de la prolongation : 1 279 142,99 \$, taxes incluses)

CE 14 0622 - 23 avril 2014 - octroi d'une entente-cadre, conclue avec la firme Recyclage Notre-Dame inc., pour une durée de trente-deux (32) mois, pour la fourniture de sites pour la disposition de résidus de balais et de dépôts à neige - Appel d'offres public 14-13144 - (montant total estimé: 3 413 239,83 \$, taxes incluses)

DESCRIPTION

Les ententes-cadres collectives faisant l'objet du présent sommaire décisionnel visent à fournir des sites pour l'élimination de déchets solides, matières résiduelles non valorisables.

Aspect qualitatif

Les dix-neuf (19) arrondissements effectuent des opérations de nettoyage des rues à l'aide de balais aspirateurs. Ils effectuent aussi des opérations de nettoyage des dépôts à neige après la saison hivernale. L'ensemble de ces opérations de nettoyage engendre un volume annuel de déchets solides pour chaque arrondissement. Les déchets solides recueillis sont stockés temporairement et déshydratés dans des aires appartenant à chaque arrondissement avant d'être transportés vers un site de disposition de déchets solides de l'adjudicataire afin de les éliminer conformément aux lois et règlements en vigueur au Québec. Elles sont donc acheminées dans des sites d'enfouissement. La plupart des arrondissements utilisent leurs propres camions et employés pour acheminer les matières résiduelles vers les lieux de disposition.

Définition de déchets solides

Les déchets solides visés par le présent contrat sont des matières résiduelles générées lors du nettoyage des rues et des dépôts de neiges usées sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces résidus sont constitués, sans s'y limiter, de sable fin, de la poussière de pierre, de la pierre concassée, des feuilles d'arbres, de détritiques de papier, de plastique, de bois, de béton, d'huiles et de graisses de moteur, des chlorures provenant de l'épandage des abrasifs et des fondants.

Selon les lois en vigueur dans le domaine, les résidus doivent être acheminés vers des sites d'enfouissement autorisés par le MDDELCC.

Aspect quantitatif

Les prévisions ont été établies par le Service de l'approvisionnement avec la collaboration du Service de la concertation sur la base de l'historique de consommation, ainsi que les besoins futurs des dix-neuf (19) arrondissements.

Il est à noter que l'intérêt pour cette entente-cadre collective étant grandissant, les quantités qui ont été estimées par les arrondissements ont été ajustées pour refléter aux mieux les besoins pour les trente-six (36) prochains mois pour tous les types de travaux nécessitant le traitement de ce type de matières résiduelles. Les arrondissements et le Service de la concertation ont généré ensemble 156 970 tonnes au cours des quarante-quatre (44) derniers mois.

La valeur du contrat à octroyer est de 7 153 539,27 \$, taxes incluses pour un volume total de 226 801 tonnes métriques. Le volume des résidus des dépôts à neige, estimé par le Service de la concertation, est de 74 520 tonnes et celui des résidus de balais de rues, estimé par chacun des arrondissements individuellement, est de 152 281 tonnes. Une forte demande lors de la première entente mise sur pied a confirmé le besoin pour ce type d'entente-cadre. La consommation sur entente a dépassé la prévision. Le nettoyage des dépôts à neige ne se faisait pas régulièrement, les résidus pouvaient s'accumuler sur plus d'une année avant d'être pris en charge. Les utilisateurs ont recours de manière beaucoup plus régulière à l'entente, ce qui fait augmenter les besoins enregistrés sous entente.

Pour ce contrat, le prix est de 25,78 \$ par tonne métrique pour WM Québec Inc. et de 29,00 \$ par tonne métrique pour Recyclage Notre-Dame Inc. Le prix moyen de ces contrats est de 27,43 \$ la tonne métrique.

Les particularités de l'appel d'offres :

Le soumissionnaire proposait un prix à la tonne métrique unique pour l'ensemble des utilisateurs.

Le soumissionnaire doit spécifier l'adresse de chaque site de traitement proposé s'il en a plus d'un. La Ville calcule ensuite la distance entre les sites de disposition et le point centroïde de chaque arrondissement inscrit au document d'appel d'offres. Ce kilométrage permet de calculer le prix ajusté pour tenir compte du coût de transport pour le traitement des matières résiduelles.

Comme spécifié aux clauses administratives particulières, l'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme en prenant en considération les deux éléments que sont le coût de disposition et l'ajustement de ce coût, compte tenu de la distance à parcourir entre le lieu du site de livraison spécifié sur la soumission déposée et le point centroïde spécifié pour chaque arrondissement que la Ville a établie.

Afin de s'assurer que le prix unitaire soumis et le coût du transport assumé par la Ville entre le site de l'arrondissement et le site autorisé à recevoir les matières résiduelles représente le choix le plus avantageux pour la Ville, la formule habituellement utilisée pour l'évaluation du coût du transport en fonction de la distance entre deux points a été utilisée dans le cadre du présent appel d'offres. Cette façon de faire permet à la Ville d'établir un scénario, afin d'identifier le plus bas soumissionnaire conforme, compte tenu des distances à parcourir et éviter d'octroyer des contrats aux soumissionnaires ayant spécifié un site autorisé qui se situe à l'extérieur de la région de Montréal.

Il est à noter qu'en cours de contrat, la dépense associée à la livraison des matières résiduelles au site autorisé pour l'élimination de ces matières résiduelles est assumée par l'arrondissement. De plus, cette dépense n'est pas incluse dans le montant des contrats qui seront octroyés dans le cadre du présent appel d'offres.

Une garantie de soumission égale 50 000 \$, toutes taxes comprises, a été demandée au moment de la soumission. L'adjudicataire devra également remettre à la Ville une garantie d'exécution équivalant à 5 % de la valeur du contrat.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres, le nombre de preneurs du cahier des charges est de 4 fournisseurs :

- Recyclage Notre-Dame Inc.;
- WM Québec Inc.;
- Services Matrec Inc.;
- Complexe Enviro Connexions Ltée.

Nous avons reçu 4 soumissions de la part de :

- Recyclage Notre- Dame Inc.;
- WM Québec Inc.;
- Services Matrec Inc.;
- Complexe Enviro Connexions Ltée.

À la suite de l'analyse administrative et technique, les soumissionnaires ont tous été déclarés conformes.

Voici un tableau qui résume les prix soumissionnés, sans ajustement avec le facteur de distance :

Firmes soumissionnaires	
Complexe Enviro Connexions Ltée	5 736 817,89 \$
WM Québec Inc.	6 722 507,52 \$
Recyclage Notre- Dame Inc.	7 560 989,04 \$
Services Matrec Inc.	14 081 280,29 \$
Dernière estimation réalisée	11 970 652,83 \$
Coût moyen des soumissions conformes	8 525 398,69 \$
(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	
((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	48,61 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	8 344 462,40 \$
(la plus haute conforme - la plus basse conforme)	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	145,45 %
((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	(6 233 834,94 \$)
(la plus basse conforme - estimation)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	
((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-52,08 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	985 689,63 \$
(la deuxième plus basse - la plus basse)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	17,18 %
((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	

Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'est assurée de la conformité de la soumission et a octroyé le contrat par arrondissement au plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne ajustée avec le facteur d'ajustement de la distance.

Le facteur d'ajustement du prix unitaire utilisé pour l'analyse des soumissions pour tenir compte de la distance entre le centroïde et le lieu de livraison a été calculé comme suit :

Fa : Facteur d'ajustement.

1 km x 2 : Aller-retour.

100 \$/h : Coût établi de transport par heure.

12 tonnes : Chargement moyen d'un camion par voyage.

35 km/h : Vitesse moyenne établie d'un camion.

$$Fa = \frac{1 \text{ km} \times 2 \times 100 \text{ \$/h}}{12 \text{ t} \times 35 \text{ km/h}}$$

$$Fa = 0,48$$

Ce facteur est fixe et valable pour tous les calculs d'ajustement de cet appel d'offres.

La méthode de calcul pour ajuster les prix soumissionnés en fonction du nombre de kilométrages est la suivante :

Z : Coût total non ajusté.

C : Coût unitaire ajusté en fonction de la distance.

CU : Coût à la tonne pour l'élimination.

T : Quantité annuelle à traiter.

D : Distance du centroïde par rapport au lieu de livraison aller-retour.

F : Facteur d'ajustement calculé plus haut (0,48).

$$Z = (CU * T)$$

$$C = Z + (T * D * F)$$

Dans le tableau en pièce jointe, les distances (aller-retour) moyennes pour tous les arrondissements ont été calculées pour chaque fournisseur.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment s'être conformés en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

En vertu du Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le présent dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisqu'un contrat de service est d'une valeur de plus de 2 millions de dollars et répond aux conditions suivantes:

- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et les soumissions des adjudicataires (Recyclage Notre-Dame inc. et WM Québec Inc.)

Il est à noter que cet écart est en faveur de la Ville pour cet appel d'offres. Les prix soumis par les adjudicataires étant plus bas que l'estimation de la Ville.

En tenant compte des distances entre les sites de traitement et le centroïde de chaque arrondissement, voici un tableau avec la répartition des soumissionnaires qui sont les plus bas conformes pour chaque arrondissement :

arrondissement	WM Québec inc.	Recyclage Notre-Dame inc.
Ahuntsic-Cartierville	255 222,00 \$	
Anjou		580 870,00 \$
Côte-des-Neiges/Notre-Dame de Grâce	255 222,00 \$	
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	110 596,20 \$	
Lachine	337 718,00 \$	
LaSalle	629 547,60 \$	
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve		430 650,00 \$
Montréal-Nord	119 103,60 \$	
Outremont	55 298,10 \$	
Pierrefonds-Roxboro	225 832,80 \$	
Le Plateau-Mont-Royal	127 611,00 \$	
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles		781 260,00 \$
Rosemont—La Petite-Patrie		334 950,00 \$
Saint-Laurent	433 877,40 \$	
St-Léonard		760 960,00 \$
Sud-Ouest	261 409,20 \$	
Verdun	34 029,60 \$	
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension		258 390,00 \$
Ville-Marie		229 274,00 \$
Totaux	2 845 467,50 \$	3 376 354,00 \$
Taxes incluses	3 271 579,26 \$	3 881 963,01 \$
Grand total	7 153 539,27 \$	

Après consultation du marché, il n'y a pas eu de changement majeur depuis le dernier appel d'offres en 2014. Le marché reste stable. Les joueurs sont les mêmes et la grande disponibilité des sites d'enfouissement en terme de tonnage garde une saine concurrence entre les fournisseurs potentiels.

Lors du dernier appel d'offres 14-13144 pour les mêmes besoins, l'adjudicataire du contrat avait soumis un prix de 26,00 \$ par tonne métrique. Les autres prix soumis variaient entre 30,00 \$ et 53,00 \$ par tonne métrique, pour un prix moyen pondéré de 42,88 \$. Voir le tableau de prix ci-dessous.

Fournisseurs	AO 14-13144
Recyclage Notre-Dame	26,00 \$
BFI	30,00 \$
S.Boudrias	45,00 \$
RCI Longueuil	47,00 \$
RCI Laval	49,50 \$
Matrec	53,00 \$

Aux vues des données ci-dessus, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense expliqué ci-dessous. Considérant une indexation, depuis 2014, sur le prix moyen pondéré de 42,88 \$, nous avons établi un prix de 45,00 \$ pour notre estimation du coût à la tonne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 11 970 652,83 \$, taxes incluses. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation et les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements et du Service de la concertation, selon un prix budgétaire et majoré selon l'indice des prix à la consommation du Québec.

Le prix moyen obtenu pour l'appel d'offres 17-16362 est de 27,43 \$ la tonne métrique excluant la livraison, pour une quantité estimée de 226 801 tonnes métriques, c'est une variation à la hausse de 5,5 % par rapport au prix de l'entente précédente (appel d'offres 14-13144) de 26,00 \$ la tonne métrique.

Ces services seront utilisés sur demande au fur et à mesure des besoins des arrondissements.

Il est à noter que le montant estimé n'inclut pas la redevance de 22,24 \$ par tonne métrique (sans taxes). Le montant de la redevance 2018 n'est pas encore connu.

Une redevance indexée annuellement de 25,57 \$ par tonne éliminée est exigée par le gouvernement du Québec (montant 2017, taxes incluses). Ce montant équivaut à environ 5 915 876,15 \$, taxes incluses, pour trente-six (36) mois et n'est pas inclus dans les coûts des contrats de ce sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier est en accord avec les orientations et objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. La saine gestion de la disposition des résidus de balais de rue et des dépôts à neige contribue à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente- cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. De plus, cela causerait d'importants problèmes aux opérations de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sous la forme d'un bulletin Info-achats sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra deux ententes-cadres collectives.

Fin du contrat : 31 décembre 2020;

Fin de contrat avec la prolongation : 31 décembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence THÉORÊT
Agente d'approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-03

Richard DAGENAIS
Chef de section par interim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2017-11-17

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidentes

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-de-
Neiges-Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 25 janvier 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE176134005**

Conclure deux ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame Inc. (3 881 963,01 \$ taxes incluses) et WM Québec Inc. (3 271 576,26 \$ taxes incluses) pour une période de trente-six (36) mois avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige provenant des arrondissements à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16362 - au montant total estimé de 7 153 539,27 \$, taxes incluses (4 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE176134005

Conclure deux ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame Inc. (3 881 963,01 \$ taxes incluses) et WM Québec Inc. (3 271 576,26 \$ taxes incluses) pour une période de trente-six (36) mois avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige provenant des arrondissements à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16362 - au montant total estimé de 7 153 539,27 \$, taxes incluses (4 soumissionnaires).

À sa séance du 20 décembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 11 janvier 2018, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont soulevé diverses questions dans ce dossier et ont obtenu des réponses satisfaisantes. Ils ont bien compris l'originalité de la méthode d'adjudication qui tient compte non seulement des prix soumis pour l'élimination des résidus, mais aussi des coûts liés au transport vers les sites d'élimination. La formule retenue s'avère donc avantageuse pour la Ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE176134005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1177811002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 \$ et groupe 2 : 13 351 756,61 \$, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 \$) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 \$

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture sur demande de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Logistik Unicorp Inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission pour les groupes 1 et 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16249 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-11 11:21

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177811002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 \$ et groupe 2 : 13 351 756,61 \$, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 \$) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 \$

CONTENU

CONTEXTE

Contexte actuel

La Ville de Montréal fournit des vêtements et des accessoires connexes à l'ensemble de l'effectif responsable de la sécurité publique, lequel se chiffre à environ 8 500 employés répartis en sept (7) unités d'affaires, soit le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), les agents de sécurité de Montréal (ASM), les agents de stationnement (ADS), le Bureau de taxi Montréal (BTM), les Brigadiers scolaires et le Remorquage.

Pour combler les besoins de ses employé(e)s, le Service de l'approvisionnement de la Ville, conjointement avec les différentes unités d'affaires, assure la gestion complète des uniformes et accessoires connexes à partir de la planification de la demande jusqu'à la distribution aux employés, selon une période de commande annuelle fixe pour chacune des unités d'affaires ainsi qu'une période de distribution annuelle ou bisannuelle. Des commandes ponctuelles en cours d'année sont également fréquentes.

Selon les politiques, les conventions et les pratiques des divers services, le personnel en uniforme doit revêtir les vêtements et accessoires connexes en lien avec leur type d'emploi et leur grade. Chaque unité d'affaires est responsable de la gestion des profils et des allocations pour ses employés.

Pour le SIM et le SPVM, les allocations sont basées sur un système de pointage, où chaque article a une valeur en points qui est déterminée en fonction du coût d'acquisition et de la durée de vie. Pour les ADS, les ASM, BTM, les Brigadiers scolaires et le Remorquage, un

nombre d'articles est prédéterminé annuellement par catégorie d'emploi. Dans les deux cas, il est possible d'obtenir certains articles sur échange ou encore des articles supplémentaires, sur approbation.

Orientation

Dans le cadre du projet de regroupement des achats à la Ville de Montréal effectué au cours des dernières années, le Service de l'approvisionnement poursuit ses activités de rationalisation des coûts et d'optimisation de ses achats et processus.

Étude de marché

Le résultat de l'appel d'offres AO16-15340 étant trop élevé en comparaison avec notre estimation menant, à l'annulation de celle-ci, une nouvelle étude de marché a été réalisée afin de réévaluer notre stratégie.

Ainsi, en 2017, le Service de l'approvisionnement a mené une étude de marché auprès de quatre (4) villes et organismes publics et cinq (5) fournisseurs pouvant offrir des programmes de gestion vestimentaire intégrée. Les résultats d'analyse ont permis de définir une stratégie d'acquisition afin de consolider et d'optimiser les besoins en matière vestimentaire, et ce, pour toutes les unités d'affaires desservant les services en matière de sécurité publique de la Ville. Le tout a été prévu en respect des normes et conventions collectives en vigueur. Les résultats d'analyse ont permis d'identifier des points d'amélioration potentielle :

- Des pénalités applicables et des délais de livraison plus flexibles en raison de la difficulté d'acquisition de certains articles de spécialité, distribution exclusive, importation, etc.;
- Le nombre de commandes annuelles par employé défini selon l'historique de consommation des requérants;
- Une durée de contrat tenant compte de la difficulté pour les fournisseurs de maintenir des prix fixes annuels sur une période dépassant cinq (5) ans;
- La méthode de prise de mesures revue en fonction de notre historique de consommation et de nos spécifications;
- Le rachat de l'inventaire résiduel au moment de l'implantation;
- Une durée de contrat permettant une implantation et un transfert d'inventaire résiduel de la Ville sur 12 mois.

La stratégie de sollicitation de marché proposée par le Service de l'approvisionnement pour l'appel d'offres remis sur le marché consiste ainsi à :

- Octroyer un contrat par groupe, avec possibilité de soumissionner à l'un et/ou l'autre des deux (2) groupes concernés, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage;
- Accorder un contrat pour une période de cinq (5) ans, incluant l'année d'implantation, avec possibilité de deux prolongations de vingt-quatre (24) mois chacune, totalisant une période potentielle de neuf (9) ans;
- Exiger des prix unitaires fermes annuellement;
- Recourir à des pénalités et des délais de livraison conséquents selon le type et le délai d'acquisition des articles;
- Analyser la conformité technique sur deux (2) volets, soit : selon les échantillons soumis et selon les exigences technologiques et de sécurité informatique proposées;
- Inscrire les frais de gestion séparément au bordereau de soumission;
- Retenir des garanties de soumission et d'exécution;
- Adopter le mode d'octroi à deux (2) enveloppes.

L'appel d'offres a été annoncé le 28 août 2017 dans le journal Le Devoir et sur le site SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 28 novembre 2017 accordant un délai de 85 jours civils aux preneurs de cahiers de charges pour la préparation et le dépôt des documents de soumission.

La période de validité des soumissions est de 180 jours civils, soit jusqu'au 18 mai 2018.

Sept (7) addenda ont été publiés :

1. 4 octobre 2017 : Précisions pour les échantillons de conformité;
2. 6 octobre 2017 : Ajout de produits et réponses aux questions;
3. 16 octobre 2017 : Réponses aux questions;
4. 17 octobre 2017 : Report de date et publication des annexes TI à nouveau;
5. 1er novembre 2017: Ajout de produits et réponses aux questions;
6. 10 novembre 2017 : Réponses aux questions et publication du bordereau groupe 1 à nouveau;
7. 17 novembre 2017 : Réponses aux questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Pour l'ensemble de l'effectif affecté aux services de sécurité publique (SPVM, SIM, ADS, ASM, Brigadier scolaire, BTM et Remorquage), le contrat prévoit l'acquisition des services de gestion vestimentaire intégrée. Les services d'un ou des fournisseurs experts dans ce type de programme incluront, conformément aux spécifications techniques et aux exigences définies aux documents de l'appel d'offres public 17-16249, sans s'y limiter les requis suivants :

- La fourniture des pièces vestimentaires et des accessoires composants l'uniforme, incluant la conception de nouveaux produits, l'amélioration continue et le contrôle de qualité gérés en entier;
- Le service à la clientèle, incluant la prise de mesures de cette dernière le cas échéant, la gestion des plaintes et des retours;
- La gestion des inventaires et de ceux existants (repris et écoulés à travers le programme client) incluant les étapes de prise de commande en ligne jusqu'à la livraison;
- La gestion de l'information à travers un système paramétré sur mesure pour chacun des requérants;
- La saisie et la gestion des données et la préparation de rapports.

Dans l'année d'implantation prévue en début de contrat, le paramétrage des systèmes et le transfert des données impliqueront d'une part les requérants, les suivis de données par les relations humaines (RH) et, d'autre part, des membres de l'équipe des technologies de l'information (TI). Un plan de déploiement expliquant les délais et les rôles et responsabilités de chacun et prévoyant l'arrimage des parties est prévu au moment de l'octroi. L'échéancier ci-dessous résume les grandes étapes du déploiement de l'année un (1) d'implantation dès l'octroi jusqu'à la gestion contractuelle.

Étapes de réalisation	Échéanciers de réalisation
<u>Approbation</u> de la conformité de tous les articles (<i>ne tient pas compte de la conformité du tissu</i>)	15 mai 2018
<u>Approbation</u> des tissus	15 juillet 2018

Configuration des systèmes et mise en place du catalogue électronique	15 septembre 2018
Réaliser la correspondance entre les données de la Ville (grandeur et consommation par employé) avec le système de l'adjudicataire	15 octobre 2018 et mise à jour des données janvier 2019
-Finalisation des patrons et tableaux de gradation; -Approbation des échantillons préproduction	15 novembre 2018
Transfert de l'inventaire (mise en inventaire) <i>(la clientèle doit couvrir ses besoins jusqu'à cette date, modalité à définir à l'implantation)</i>	1er décembre 2018
Détermination d'une place d'affaires accessible à Montréal	Au plus tard le 7 janvier 2019
Début des commandes en ligne par les employés (mise en ligne du portail)	Au plus tard le 7 janvier 2019

JUSTIFICATION

Soumissions conformes GROUPE 1	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Logistik Unicorp Inc.	77,0	0,05	28 057 799,70 \$		28 057 799,70 \$
Dernière estimation réalisée					31 189 633,54 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					- 3 131 833,84 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					- 10 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					
Soumissions conformes GROUPE 2	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Logistik Unicorp Inc.	77,0	0,10	13 351 756,61 \$		13 351 756,61 \$
Dernière estimation réalisée					13 732 036,32 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					- 380 279,71 \$ - 3 %
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					

En vertu de l'article 9.4 des "Instructions au soumissionnaire" qui stipule que *la Ville peut corriger toute erreur de calcul dans une soumission et effectuer les ajustements qui en découlent*, les corrections suivantes ont été effectuées :

- en raison d'une omission de quantité au bordereau de soumission, un ajustement de

montant pour le groupe 2 a dû être effectué par le soumissionnaire, faisant passer le montant total de 13 349 075,39 \$ à 13 351 756,61 \$, taxes incluses.

Preneurs des cahiers des charges : dix-sept (17)

- Boivin & Gauvin Inc.
- Chemise Empire Ltée.
- Doubletex
- Les industries Pamelio Inc.
- Équipement de Sécurité Universel Inc.
- Logistik Unicorp Inc.
- Groupe Trium Inc.
- Groupe Unisync
- Metcalf Brothers LLC.
- Outdoor Outfit
- Peerless Garments
- Petites mains
- Société de transport de Montréal
- Société des traversiers du Québec
- Stedfast Inc.
- Vince Feigin
- 2418627 Ontario Ltd.

Raisons de désistement :

- Priorisation d'autres contrats obtenus entretemps, capacité du fournisseur restreinte (1);
- Délai sur le marché trop court et les exigences techniques trop élevées (1);
- Manufacturiers de tissus (2);
- Fournisseurs de différentes pièces vestimentaires et équipements (10);
- Paramunicipales pour informations (2).

Soumissionnaires : deux (2)

- Équipement de Sécurité Universel Inc.
- Logistik Unicorp Inc.

Raisons de rejet : une (1)

- Soumission rejetée suite à un non respect des procédures administratives.

La soumission a été rejetée suite à un non respect des procédures administratives. Un courriel en provenance du soumissionnaire dévoile indirectement le prix de sa soumission ou, à tout le moins, donne un ordre de grandeur de son prix. Ce qui pourrait influencer l'évaluation de sa soumission.

Il s'agit d'une condition fondamentale et impérative du mode d'adjudication à 2 enveloppes qui vise à garantir l'équité de traitement aux soumissionnaires. L'article 573.1.0.1.1 de la LCV précité oblige la Ville à procéder selon ses dispositions formelles et il fixe les règles à suivre.

Analyse des soumissions :

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n'est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés par l'ensemble des requérants et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant pour le **groupe 1** à 31 189 633,54 \$, taxes incluses et pour le **groupe 2** à 13 732 036,32 \$, taxes incluses, pour les cinq (5) années du contrat incluant l'implantation pour les deux (2) groupes. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation, les derniers prix payés mis à jour par la Ville pour l'acquisition des articles concernés, ainsi que les frais de gestion calculés selon le balisage effectué en 2017.

Les soumissions ont d'abord fait l'objet d'une analyse de conformité par les comités techniques en vêtements et au niveau TI et, par la suite, ont été soumises à un comité de sélection qui a procédé à leur évaluation selon une grille d'évaluation. Au terme de ces étapes, la soumission s'est avérée conforme pour un seul soumissionnaire. Le contrat est octroyé sur la base de la grille d'évaluation au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final.

La soumission conforme pour le **groupe 1** s'élève à 28 057 799,70 \$, taxes incluses, ce qui représente une économie de 3 131 833,83 \$ en faveur de la Ville. Pour le **groupe 2**, la soumission s'élève à 13 351 756,61 \$, taxes incluses, ce qui représente une économie de 380 279,71 \$ en faveur de la Ville. Cette différence pourrait s'expliquer par la stratégie qui a été revue afin d'ouvrir le marché.

L'offre de la firme Logistik Unicorp Inc. est conforme administrativement et techniquement pour les deux (2) groupes. Le Service de l'approvisionnement recommande cette firme comme adjudicataire. L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (CG11 0082), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude. Il s'agit d'une entente-cadre d'acquisition de plus de 10 M\$.

Note : Les produits seront confectionnés au Canada et en importation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de l'offre est de :

Groupe 1 : 24 403 391,78 \$ + 1 220 169,59 \$ (TPS) + 2 434 238,33\$ (TVQ) = 28 057 799,70 \$ (taxes incluses)

Groupe 2 : 11 612 747,65 \$ + 580 637,38 \$ (TPS) + 1 158 371,58\$ (TVQ) = 13 351 756,61 \$ (taxes incluses)

L'entente-cadre conclue à la suite de l'appel d'offres 17-16249 est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Le contrat, incluant les deux (2) groupes sur une période de cinq (5) ans, est estimé pour le **groupe 1** à vingt-huit millions cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf et

soixante-dix (28 057 799,70 \$), avec taxes, **et le groupe 2** à treize millions trois cent cinquante-et-un sept cent cinquante-six et soixante-et-un (13 351 756,61 \$), avec taxes.

Pour le programme de gestion vestimentaire intégrée, l'approvisionnement devient le responsable du budget tout au long du contrat. Le programme nécessite que les frais de rachat d'inventaire soit acquittés sur une période maximale de dix-huit (18) mois (montants estimés de rachat groupe 1 : 2 220 290,81 \$ et pour le groupe 2 : 640 729,61 \$, taxes incluses).

Des frais de contingence de l'ordre de 10 % (4 140 955,63 \$) peuvent se produire en cours de contrat. Ces derniers doivent être justifiés uniquement en raison de changements majeurs face à de nouvelles normes SST, des embauches massives ou toute autre raison opérationnelle justifiée. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tel que spécifié dans cahier des charges, La Ville réitère son engagement sociale, environnemental et économique en encourageant la récupération des vêtements désuets par le soumissionnaire selon les dispositions et les principes 3RV-E.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'annulation ou le report d'un appel d'offres de cette envergure engendrerait des conséquences majeures à plusieurs niveaux. L'ensemble des articles actuels est couvert par des ententes de prolongation qui prendront fin au moment où le nouveau contrat de gestion intégrée entrera en vigueur. Le manquement à fournir les articles requis pour les clientèles visées peut entraîner un arrêt de travail et des griefs.

Selon l'échéancier prévisionnel, une annulation ou un report pourrait menacer l'ensemble des étapes prévues qui tiennent compte du transfert des pratiques actuelles par les requérants vers le nouveau système, l'inventaire à transférer en fonction des commandes et des ententes couvrant les besoins jusqu'à l'échéance de l'implantation et l'implication de tous les acteurs prévus au déploiement de cette dernière jusqu'au passage en ligne des commandes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est prévu permettant le passage et l'arrimage de la clientèle vers le service desservi dans le cadre de programme. L'arrêt des commandes par la clientèle est prévu à l'échéancier en décembre 2018, date prévue pour la fin de l'implantation. À cette date est prévu le transfert d'inventaire au fournisseur. La clientèle doit en être avisée afin que les besoins soient couverts jusqu'à la mise en ligne du système pour la prise des commandes.

La gestion de changements à l'interne ainsi qu'auprès des requérants est prévue dans le cadre du déploiement, et ce, dès le début de l'implantation jusqu'à la gestion contractuelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ficelage : 11 décembre 2017

Comité exécutif : 20 décembre 2017

Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) : 10 janvier 2018

Retour au comité exécutif : 17 janvier 2018

Conseil municipal : 22 janvier 2018

Conseil d'agglomération : 25 janvier 2018

Octroi du contrat : 25 janvier 2018

Début Phase 1 Implantation et transfert : fin janvier 2018 (12 mois)

Début Phase 2 Suivi et gestion contractuelle : 7 janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline BOULÉ
Chargée de compte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-08

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2017-12-11

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidentes

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-de-
Neiges-Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 25 janvier 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177811002**

Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 \$ et groupe 2 : 13 351 756,61 \$, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 \$) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 \$.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177811002

Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 \$ et groupe 2 : 13 351 756,61 \$, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 \$) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 \$.

À sa séance du 20 décembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de plus de 10 M\$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 11 janvier 2018, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont été surpris de constater qu'il n'y avait qu'un seul soumissionnaire conforme dans ce dossier. Il y aurait lieu de se demander si des demandes trop spécifiques ont fait en sorte de limiter le nombre de soumissionnaires.

Ils ont bien compris par ailleurs qu'un soumissionnaire a dû être écarté pour non respect des procédures administratives.

Enfin, les membres, tout en reconnaissant la conformité du processus dans ce dossier, ont soulevé des questions sur le choix de regrouper l'achat de vêtements et la gestion vestimentaire dans un même contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de plus de 10 M\$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177811002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1174107002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour le service d'abattage de frênes déperissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne - Montant total de 1 167 619,42 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 17-16370 - cinq soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Arboriculture de Beauce inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de deux (2) ans (2018-2019), le contrat pour l'abattage de frênes déperissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 167 619,42 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16370;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-15 08:32

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1174107002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne - Montant total de 1 167 619,42 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 17-16370 - cinq soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville en juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte a déjà décimé plus de 75 millions de frênes en Amérique du Nord. Le 18 avril 2012, un plan d'action a été adopté par le comité exécutif afin de ralentir sa dispersion et réduire ses impacts sur la forêt urbaine montréalaise (CE12 0555). La réalisation de ce plan d'action est gérée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Au fil des années, le SGPVMR a poursuivi ses activités de dépistage, d'injection des frênes à conserver et d'abattage de ceux infestés ou en mauvaise condition.

La Ville de Montréal a établi un cadre réglementaire pour l'ensemble du territoire (règlement 15-040) et celui-ci est en vigueur depuis le 2 juin 2015.

En juin et juillet 2017, le SGPVMR a réalisé un inventaire des frênes des parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne. La Ville a recensé un total de près de 10 200 frênes d'un diamètre à hauteur de poitrine (DHP) supérieur ou égal à 15 cm, situés dans les milieux boisés accessibles des deux parcs. L'inventaire des frênes comprenait l'évaluation de l'état : mortalité, dépérissement, défoliation, structure, maladies, etc.

À la suite de cette évaluation, les frênes qui se qualifiaient pour un traitement ont été inclus dans le programme d'injection de la Ville et ont été traités au mois d'août 2017. Près de 6 300 frênes, soit presque les deux tiers des frênes de milieux boisés, furent traités cette année. De plus, la majeure partie des frênes situés en parterres aménagés est déjà protégée par les traitements sur un cycle de deux années. En résumé, pour ces deux parcs, l'ensemble des frênes dont l'état le permettait est maintenant protégé par le traitement à l'insecticide.

Les frênes ne se qualifiant pas pour un traitement à l'insecticide doivent être abattus; il y en a près de 4 000.

Dans les milieux boisés, les frênes constituent des espèces de transition qui cèdent la place à d'autres espèces d'arbres avec le temps. Beaucoup de frênes seront donc abattus et remplacés pour assurer cette transition, normalement naturelle, et ainsi maintenir l'intégrité écologique de ces milieux.

Ces deux parcs étant situés dans un site patrimonial déclaré (site patrimonial du Mont-Royal), le SGPVMR a obtenu, par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, l'autorisation de réaliser les travaux. Des démarches ont également été entreprises auprès des arrondissements concernés afin d'obtenir des certificats d'autorisation d'abattage.

Un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, a été lancé. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, l'appel d'offres a paru dans le quotidien Le Devoir et a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO en plus de celui de la Ville de Montréal le 4 octobre 2017. La durée de la publication a été de 19 jours, soit du 4 au 23 octobre 2017. L'ouverture des soumissions a été faite le 23 octobre à 10h30. Selon les clauses administratives incluses au cahier des charges, la soumission est valide pendant les 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions (23 octobre 2017). Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0746 - 13 juin 2017 - Accorder un contrat à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur est-ouest, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, pour une somme maximale de 525 682,95 \$, taxes incluses.

CE17 0849 - 31 mai 2017 - Accorder un contrat à Bio-Contrôle Arboricole inc. pour les services d'injection de frênes sur le domaine public pour le secteur centre-sud, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 135 624,68 \$, taxes incluses.

CE16 1154 - 6 juillet 2016 - Accorder un contrat à Services des espaces verts, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 106 305, 89 \$, taxes incluses.

CM16 0604 - 18 mai 2016 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec BioForest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin^{MD} - Montant estimé de l'entente-cadre 9 363 564 \$, taxes incluses.

CM16 0595 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur OUEST pour la somme de 180 337,14 \$, taxes incluses, un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur CENTRE pour la somme de 283 614, 58 \$, taxes incluses, et un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur EST pour une somme de 146 075,74 \$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne.

CM15 0647 - 25 mai 2015 - Accorder trois contrats à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, pour les secteurs OUEST, CENTRE et EST, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une somme totale maximale de 693 615,43 \$, taxes incluses.

CE15 1361 - 5 août 2015 - Accorder à Services d'Arbres Primeau inc., plus bas

soumissionnaire conforme, un contrat pour le dépistage de frênes publics dans les grands parcs, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une durée maximale de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 350 098,88 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent projet consiste à effectuer des abattages de frênes dépérissants ou morts dans le cadre de la lutte à l'agrile dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsirà'kehne. La pente du terrain, la protection du patrimoine naturel et culturel, les multiples usages et la fréquentation très importante en font un milieu sensible pour ce type d'intervention.

Afin de planifier des travaux d'abattage de manière à réduire au minimum les impacts sur le milieu :

- La coordination des activités dans le parc se fera en continu et en étroite collaboration entre la Ville et l'ensemble de ses partenaires, incluant les Amis de la Montagne.
- L'abattage se fera à l'extérieur de la période de nidification des oiseaux migrateurs.
- Les travaux seront réalisés en hiver afin de minimiser les impacts sur les sous-bois et la végétation présente.
- Les travaux en hiver auront un impact moindre sur la faune présente. Les habitats de l'herpétofaune seront en effet protégés en grande partie par le couvert neigeux. De plus, un rayon de protection pour les nids d'oiseaux de proie connus a été pris en compte dans la séquence des abattages.

Dans le cas du bois provenant de frênes, l'entrepreneur doit en disposer en conformité avec l'Arrêté ministériel sur les lieux infestés par l'agrile du frêne émis par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la réglementation de la Ville de Montréal. De plus, le bois abattu doit être débité et disposé selon les spécifications du devis technique afin de permettre la valorisation des bois. Les billes de bois seront transportées sur un site qui permettra le tri des différentes catégories de bois (pâte et papier, sciage et copeaux). Le bois des frênes abattus sera donc valorisé par la suite.

Les travaux sont principalement en milieu forestier. Le projet se réalise en deux phases sur plusieurs secteurs de coupe afin de prendre en considération plusieurs éléments tels que la période de nidification des oiseaux et les usages récréatifs (ski de fond par exemple). La première phase est comprise de fin janvier au 31 mars 2018 (environ 1 500 frênes) et la deuxième phase se situe du 1^{er} septembre 2018 au 31 mars 2019 (environ 2 300 frênes).

Les prix fournis sur le bordereau de soumission comprennent, sans s'y limiter :

- les travaux d'abattage des frênes identifiés, le déchiquetage, le débardage, le transport du bois vers le site de dépôt, la disposition de tous les débris et déchets résultant de ces travaux et le nettoyage complet des lieux;
- les clôtures ainsi que leur planification, installation, déplacement régulier pour suivre les opérations, un signaleur, etc.;
- les roulottes de chantier.

L'entrepreneur doit soumettre un échéancier d'exécution des travaux dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat. L'échéancier doit clairement identifier, pour chaque activité, les moments critiques et/ou les diverses étapes de réalisation, le nombre et la composition des équipes de travail ainsi que la machinerie requise pour son exécution. Le programme détaillé doit séparer chaque tâche à réaliser. L'entrepreneur doit respecter les heures de travail tel que prescrit.

L'entrepreneur doit s'assurer du respect des dates butoirs prévues à l'échéancier qu'il nous remet. Un suivi assidu sera fait par le représentant de la Ville afin de s'en assurer. Aucune modification quant à la réalisation des secteurs ne pourra être faite sans l'accord de la Ville.

Pour les sept premiers jours de retard de calendrier, par rapport au délai stipulé à l'article «Échéancier», l'entrepreneur sera pénalisé d'un montant de 2 000 \$ par jour. Par la suite, une pénalité de 3 000 \$ par jours subséquents sera retenue à titre de dommages-intérêts. L'entrepreneur est avisé que la pénalité est sans plafond.

Le bordereau de soumission ne comporte pas de contingences.

L'appel d'offres ne mentionne pas de dépenses remboursables.

JUSTIFICATION

La liste du SÉAO indique huit (8) preneurs de cahier de charges, soit :

1. Alex Laurin
2. Arbo-Design
3. Arboriculture de Beauce inc.
4. Asplundh Canada ULC
4. Élagage Prestige inc.
6. PASKA (9220-0575 Québec inc.)
7. Services d'Arbres Primeau inc.
8. Strathmore Landscape

Des 8 preneurs, cinq (5) entreprises ont déposé des soumissions, soit 63 % des preneurs. Aucun avis de désistement n'a été retourné.

À la suite de l'analyse, les 5 soumissions déposées ont été jugées conformes. L'entreprise Arboricultures de Beauce inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Arboriculture de Beauce inc.	1 061 472,20 \$	0 \$	1 061 472,20 \$
Asplundh Canada ULC	1 123 666,60 \$	0 \$	1 123 666,60 \$
PASKA (9220-0575 Québec inc.)	1 237 142,50 \$	0 \$	1 237 142,50 \$
Arbo-Design	1 744 371,67 \$	0 \$	1 744 371,67 \$
Strathmore Landscape	3 499 384,85 \$	0 \$	3 499 384,85 \$
Dernière estimation réalisée par le SGPVMR	1 147 737,94 \$	0 \$	1 147 737,94 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			1 733 207,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			63,28 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			2 437 912,65 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>	229,67 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 86 265,74 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>	- 8,13 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	62 194,40 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	5,86 %

Depuis 2014, le SGPVMR octroie des contrats d'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs. Il s'agit d'appel d'offres sur invitation (montant du contrat inférieur à 100 000 \$). Bien que la taille de ces contrats ne se compare pas avec le présent contrat, les prix unitaires obtenus sont jugés compétitifs sur le marché.

Un contrat octroyé par la Ville de Longueuil a également servi de comparable. Ce contrat consiste à effectuer des abattages de frênes et de toutes autres espèces sur le territoire de la Ville de Longueuil. Les quantités sont comparables soit environ 4 400 arbres sur une période de 3 ans.

Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur sera tenu de les réaliser tel que décrit.

Par ailleurs, il est prudent de croire que certains imprévus devront être gérés dans le cadre du présent contrat. Ainsi, une contingence représentant 10 % de la valeur totale de la plus basse soumission conforme doit être prévue au contrat et le montant de celle-ci s'élève à 106 147,22 \$.

Le plus bas soumissionnaire conforme détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il a obtenu cette attestation le 11 avril 2014 et en processus de renouvellement. Sa demande a été faite 90 jours avant la date d'expiration comme démontré dans les documents remis avec la soumission (voir pièces jointes).

L'adjudicataire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de cette dépense de 1 167 619,42 \$ taxes et contingences incluses sera financé par le règlement d'emprunt no. RCG 17-024 Plan Gestion Forêt Urbaine CG17 0396 (soumission de l'adjudicataire 1 061 472,20 \$ et contingence 106 147,22 \$). Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'abattage de frênes dépérissants fait partie de la stratégie de lutte à l'agrile. Cette stratégie permet le contrôle de la mortalité et la planification du remplacement par la plantation.

Pour le parc du Mont-Royal, il est prévu qu'un contrat de reboisement soit octroyé afin de permettre le remplacement des frênes morts ou dépérissants. La Ville de Montréal élabore à cet effet une stratégie visant à bonifier la valeur patrimoniale des paysages et des milieux naturels du site patrimonial.

Une première analyse des données des frênes à abattre a permis de déterminer les zones potentielles de reboisement où des ouvertures seront créées. Le plan de reboisement en cours de réalisation permettra de préciser les secteurs où seront plantés plus de 40 000 arbres et arbustes soit un ratio de 10 végétaux plantés pour 1 arbre abattu.

Les plants, de petits calibres, sont destinés principalement aux aires de reboisement où la végétation en place est abondante. La Ville prévoit privilégier des arbres de petits calibres en forêt : plants de fortes dimensions (300 cc) et pot 1 gallon. Ces dimensions permettent de s'adapter aux contraintes de sol. De plus, des arbres de gros calibres seront plantés en parterre aménagé. L'ensemble des activités de reboisement sera planifié en concertation avec les professionnels de la Ville (ingénieur forestier, biologiste et architecte paysagiste) afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux environnementaux et de paysages.

Il est prévu que la plantation soit réalisée sur une période de 3 ans ce qui permettra d'optimiser les périodes où les conditions climatiques sont les plus favorables. La plantation doit se faire le plus rapidement possible suite à l'ouverture du couvert afin de refermer les trouées et éviter l'envahissement de l'espace par des espèces envahissantes (le nerprun par exemple).

Montréal ne plante plus de frênes depuis 2004. Les essences à planter seront choisies en fonction de la communauté végétale en place, y compris la régénération naturelle. Le but visé est de créer une forêt la plus résiliente possible en y incluant que des espèces indigènes (telles que l'érable à sucre et le chêne rouge) susceptibles d'être rencontrées à cet endroit.

La variété des calibres et essences d'arbres sur différentes années vise à avoir une régénération d'arbres de différentes tailles.

Ainsi, cette vaste opération de remplacement des frênes infestés deviendra une opportunité de consolider la diversité et la résilience des arbres du parc du Mont Royal, en tenant compte des caractéristiques exceptionnelles de ce lieu emblématique et en minimisant les impacts sur la clientèle du parc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'abattage des frênes ne se qualifiant pas pour un traitement est nécessaire afin que la lutte à l'agrile soit efficace. De plus, la coupe de frênes morts et dépérissants augmente la sécurité des usagers (évite la chute de branches mortes ou des arbres renversés par le vent). Les abattages de frênes dépérissants constituent d'ailleurs une des stratégies de lutte déployées pour garder le contrôle sur la mortalité des frênes selon l'approche SLAM (SLow Ash Mortality). Ils permettent de réduire les populations de l'agrile et ainsi de réduire la pression de l'insecte sur les frênes qui subsistent.

L'octroi de ce contrat doit être fait à la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 afin de permettre la confirmation du début du contrat dans les jours suivant la réception de la résolution. En commençant l'approvisionnement dès l'octroi, l'entrepreneur pourra réaliser des secteurs sensibles demandant une intervention sur sol gelé avec une couverture de neige. Les travaux doivent être suspendus le 31 mars afin de respecter la période de nidification des oiseaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est en cours de réalisation avec le Service des communications de la Ville : installation de panneaux explicatifs sur le site et ajout d'une page particulière à

ce dossier sur le site internet de la Ville (informations à propos du projet et questions/réponses).

Un appel d'offres est en cours avec les Amis de la Montagne pour une offre de services en communication et en interprétation. Ils pourront informer les usagers sur le terrain et par l'entremise de leurs moyens de communication habituels (site internet, Facebook, infolettre mensuelle).

Un forum public organisé par les Amis de la Montagne aura lieu en début d'année 2018. Lors de ce forum, le SGPVMR fera des présentations afin d'expliquer la stratégie de lutte à l'agrite dans le parc du Mont-Royal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin janvier 2018 : rencontre de démarrage.

Début février au 31 mars 2018 : phase 1 des abattages.

1er octobre 2018 au 31 mars 2019 : phase 2 des abattages (fin des travaux le 31 mars 2019).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-08

Luc ST-HILAIRE
ingenieur(e) forestier

Daniel BÉDARD
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Approuvé le : 2017-12-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-12-14

**Dossier # : 1177231082**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Meloche, division de Sintra, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Lachine (PCPR 2018). Dépense totale de 2 477 584,07 \$ (contrat: 2 345 584,07 \$ + incidences: 132 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405517 - 10 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 477 584,07 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Lachine (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Meloche, division de Sintra, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 345 584,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405517 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-11-16 13:41

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231082

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Meloche, division de Sintra, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Lachine (PCPR 2018). Dépense totale de 2 477 584,07 \$ (contrat: 2 345 584,07 \$ + incidences: 132 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405517 - 10 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ pour l'année 2018 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux

arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2018 leur a été transmise en février dernier de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1177577001) ;

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans l'arrondissement de Lachine (PCPR 2018) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 6,3 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 305 945,75 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

Le présent dossier répond à l'un des critères et l'une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il s'agit d'un contrat de plus de 2 M\$ pour lequel il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 405517. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des soumissions. Au total, dix (10) entrepreneurs ont déposé une soumission. Il y a un écart favorable de 28,1 % entre la plus basse soumission et l'estimation de soumission préparée par l'ÉÉC.

Il faut mentionner que l'écart entre la plus basse et la plus haute soumission est 38,1 %. L'ÉÉC a observé qu'à l'exception de la plus basse et de la plus haute soumission, les autres soumissions sont étalées de façon régulière, ce qui indique un marché actif et concurrentiel.

L'analyse détaillée de la plus basse soumission montre que la plupart des écarts se trouvent principalement dans les activités de planage (environ 5 %), de pavage (environ 15 %) et de remplacement de la fonte des regards, chambres de vanne et puisards (environ 3 %).

L'ÉÉC a revu ces hypothèses pour les articles de pavage et a corrigé ses prix en conséquence. L'impact de cette modification de l'estimation a fait en sorte que l'écart avec la plus basse soumission aurait dû être toujours favorable d'environ 23 %.

En se basant sur ce qui précède, l'ÉÉC appuie la recommandation du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 477 584,07 \$, taxes incluses incluant des incidences de 132 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la

ville centrale et représente un coût net de 2 262 364,49 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement no 17-074 « Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal ».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 15 février 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2018 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission sur l'examen des contrats : janvier 2018

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : août 2018

Fin des travaux : octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert MALEK, Lachine
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Robert MALEK, 7 novembre 2017
Jean CARRIER, 6 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-06

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-11-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-11-14

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originellement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="6"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modification du délai de réalisation des travaux ainsi que de la date probable de début des travaux. Modifications au cahier des charges (présence de terrasse, obligation sur les appareils de planage) et de quantités dans le bordereau de soumission (rectifications sur le mélange bitumineux fourni et posé à la main ainsi que les réparations de défauts ponctuels).	200 000.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
MELOCHE, DIVISION DE SINTRA	2 039 638.32	305 945.75	2 345 584.07
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	2 341 939.85	351 290.98	2 693 230.83
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	2 423 654.15	363 548.12	2 787 202.27
LES PAVAGES CHENAIL INC.	2 568 633.60	385 295.04	2 953 928.64
LES PAVAGES ULTRA INC.	2 601 550.28	390 232.54	2 991 782.82
LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	2 637 504.53	395 625.69	3 033 130.22
ALI EXCAVATION INC	2 693 557.22	404 033.58	3 097 590.80
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	2 839 259.62	425 888.95	3 265 148.57
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	2 914 189.80	437 128.48	3 351 318.28
ROXBORO EXCAVATION INC.	3 296 891.17	494 533.68	3 791 424.85
Estimation	2 837 882.21	425 682.34	3 263 564.55

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-de-
Neiges-Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 janvier 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231082**

**Accorder un contrat à Meloche, division de Sintra,
pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de
Lachine (PCPR 2018). Dépense totale de 2 477 584,07
\$ (contrat: 2 345 584,07 \$ + incidences: 132 000,00 \$),
taxes incluses. Appel d'offres public 405517 -
10 soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177231082

Accorder un contrat à Meloche, division de Sintra, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Lachine (PCPR 2018). Dépense totale de 2 477 584,07 \$ (contrat: 2 345 584,07 \$ + incidences: 132 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405517 - 10 soumissionnaires.

À sa séance du 20 décembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 11 janvier 2018, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont soulevé diverses questions sur le programme complémentaire de pavage et de revêtement (PCPR) dans le but d'en comprendre la portée et ont obtenu des réponses appropriées.

Ils ont constaté des écarts de prix significatifs entre les soumissions reçues, de même qu'un écart important entre le prix de l'adjudicataire et l'estimation interne. Ils ont apprécié les réponses du Service sur ces constats.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE17231082 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1177231086

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 12 169 535,38 \$ (contrat: 11 696 216,30 \$ et incidences: 843 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 232005 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 12 169 535,38 \$, taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 696 216,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 232005 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 48,21 % par l'agglomération, pour un montant de 5 867 444,20 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-11 09:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231086

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 12 169 535,38 \$ (contrat: 11 696 216,30 \$ et incidences: 843 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 232005 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et considérant son âge avancé et son état de dégradation structurale, la conduite d'eau principale existante dans la rue Saint-Patrick entre les rues Island et Saint-Columban installée en 1901 et réhabilitée en 1960, a été identifiée par la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau comme prioritaire pour ce qui est de son remplacement. Cette phase est la suite des travaux de reconstruction de cette conduite réalisés en 2016 entre Thomas Keefer et Island.

Du côté des conduites d'égout et d'aqueduc secondaire, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) les a identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, en considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, ainsi que leur capacité hydraulique non suffisante. La conduite d'égout unitaire en brique a été installée en 1889, la conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Patrick entre les rues De Condé et Saint-Columban a été installée en 1871 et celle entre les rues Island et Shearer, en 1909.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction des transports ainsi que la DGSRE et la Direction de l'eau potable ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0259 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Patrick, d'un point à l'ouest de l'avenue Atwater à la rue Wellington. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 14 750 457,73 \$ (contrat: 13 139 139,00 \$ et incidences: 1 620 804,17 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 232003 - 4 soumissionnaires conformes (1164102002).

DESCRIPTION

Les travaux intégrés de ce contrat dans les rues Saint-Patrick et Montmorency dans l'arrondissement du Sud-Ouest, sur une distance de 1145 mètres, consistent en :

- la reconstruction de 849 mètres de conduite d'eau principale de 1200 mm et 600 mm de diamètre ,
- la reconstruction de 262 mètres d'égout unitaire variant entre 450 mm et 750 mm de diamètre ,
- la reconstruction de 628 mètres de conduite d'eau secondaire de 150 mm et 300 mm de diamètre ,
- la reconstruction de chaussée pleine largeur de 13 875 m² ,
- la reconstruction des trottoirs de 2515 m² ,
- la réhabilitation de chaussée de 1 855 m² ,

Des travaux d'amélioration sont aussi requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux de Bell Canada dans la rue Saint-Patrick». Le montant total de ce sous-projet est de 565 772,39 \$ taxes incluses. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel pour sa portion des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 1 063 292,39 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de nivellement des cadres de Bell et d'Hydro-Québec, de marquage, de signalisation, de plantations des arbres, de gestions des impacts et de chloration des conduites d'eau, ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, la gestion des sols excavés et la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les deux (2) plus basses soumissions ont été vérifiés.

Ce dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000 \$.

Une pénalité pour retard dans la réalisation des travaux est prévue à l'article 10 des clauses administratives spéciales du cahier des charges du présent contrat, soit une pénalité de 7 000 \$ par jour de calendrier. Cette pénalité est sans plafond.

De plus, à l'article 9 des clauses administratives spéciales, un boni de 3 500 \$ par jour est prévu jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100 000 \$, pour l'ensemble du contrat si les travaux sont terminés avant le délai d'exécution des travaux.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire a été inscrite dans les documents de l'appel d'offres #232005 (voir en pièce jointe). Aucune soumission n'a été jugée inadmissible, tous les entrepreneurs respectaient les conditions émises à cette clause.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels d'une firme externe mandatée par la Division de la gestion des projets et de l'économie de la construction (DGPEC) étant autour de 10 % et favorable à la Ville, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

À noter cependant que pour le sous-projet des travaux de Bell Canada dans la rue St-Patrick, le pourcentage d'écart de prix entre celui du plus bas soumissionnaire et celui de l'estimation de la DGPEC est de 75,5%.

De plus, le montant de l'estimation initiale de Bell et celui de l'estimation de la DGPEC pour ces travaux sont très similaires. Il est donc constaté que le prix soumis par l'entrepreneur pour les travaux de Bell est défavorable à ce partenaire alors que pour l'ensemble de la

soumission, le prix total soumis est favorable à la Ville.

Pour cette raison, il a été entendu avec notre partenaire qu'il assumerait la valeur de son estimation initiale majorée de 15%, soit un montant de 370 580,92 \$ taxes incluses. Ce montant sera payé par Bell Canada directement à l'entrepreneur. La Division gestion d'actifs de voirie de la Direction des transports assumera l'autre portion de ce sous-projet, soit un montant de 195 191,47 \$ taxes incluses, tel que détaillé dans le document en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale pour la Ville relative à ce contrat est de 12 169 535,38 \$ (taxes incluses) et comprend :

- un contrat avec les Excavations Loïselle inc. pour un montant de 11 696 216,30 \$ taxes incluses;
- moins les travaux sur les infrastructures de Bell Canada et payé par Bell pour un montant de 370 580,92 \$ taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell Canada;
- plus des incidences de 843 900,00 \$ taxes incluses.

La dépense totale de 12 169 535,38 \$ taxes incluses est assumée à 48,21 % par l'agglomération pour un montant de 5 867 444,20 \$ taxes incluses. La dépense d'agglomération est dédiée à la reconstruction d'une conduite d'eau principale. Cette conduite concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "*Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations*". L'autre portion de la dépense, soit 51,79 %, est assumée par la ville centrale pour un montant de 6 302 091,18 \$ taxes incluses.

Cette dépense totale est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 48,21 % au PTI de la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau pour un montant de 5 867 444,20 \$, taxes incluses.
- 33,14 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 4 032 732,96 \$, taxes incluses;
- 18,65 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 2 269 358,22 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 12 169 535,38 \$ représente un coût net de 11 112 407,88 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivant :

- # RCG17 014 « Conduites primaires d'aqueduc » pour un montant de 5 357 758,63 \$;
- #16-006 « Programme de réfection routière » pour un montant de 3 682 422,71 \$;
- #17-083 « PG de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout » pour un montant de 2 072 226,54 \$.

Par ailleurs, le coût net total de 11 112 407,88 \$ est admissible à une subvention estimée à 2 072 226,54 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), impliquant une dépense nette par emprunt à la charge des contribuables de 9 040 181,34 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau et d'égout. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 15 mars 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission d'examen des contrats: janvier 2018

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : avril 2018

Fin des travaux : novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Sandra PICARD, Le Sud-Ouest

Jean-François DUBUC, Service de l'eau

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean-François DUBUC, 7 décembre 2017
Sandra PICARD, 4 décembre 2017
Kathy DAVID, 4 décembre 2017
Jean CARRIER, 1er décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin RODRIGUEZ
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-01

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-12-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-12-08

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION: VERSION PRELIMINAIRE
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="27"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2017"/>	Addenda 1: Modification des quantités au bordereau de Bell	<input type="text" value="(38 000.00)"/>
<input type="text" value="30"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2017"/>	Addenda 2: Report de la date d'ouverture	-
<input type="text" value="7"/> - <input type="text" value="11"/> - <input type="text" value="2017"/>	Addenda 3: Modification des quantités au bordereau de Bell - reconst. Trottoirs	<input type="text" value="10 000.00"/>

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
EXCAVATION LOISELLE INC.	10 632 923.91	1 063 292.39	11 696 216.30
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	10 788 181.81	1 078 818.19	11 867 000.00
GROUPE TNT INC.	11 493 310.91	1 149 331.09	12 642 642.00
ROXBORO EXCATION INC.	11 825 185.12	1 182 518.51	13 007 703.63
L.A. HEBERT LTEE	12 142 189.83	1 214 218.99	13 356 408.82
Estimation	11 846 960.72	1 184 696.08	13 031 656.80

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidentes

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-de-
Neiges-Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 25 janvier 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231086**

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 12 169 535,38 \$ (contrat: 11 696 216,30 \$ et incidences: 843 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 232005 - 5 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177231086

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 12 169 535,38 \$ (contrat: 11 696 216,30 \$ et incidences: 843 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 232005 - 5 soumissionnaires.

À sa séance du 20 décembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 11 janvier 2018, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont invité le Service à préciser dans le sommaire décisionnel que l'estimation, dans ce dossier, a été réalisée par une firme externe.

Ils ont aussi noté que l'adjudicataire avait soumis un prix plus élevé que les autres soumissionnaires en ce qui a trait aux travaux sur les équipements de Bell sur ce chantier. Ils auraient aimé retrouver davantage de renseignements sur cette situation et ont demandé des explications écrites en ce qui a trait aux prix des autres soumissionnaires pour ces travaux.

Enfin, les membres ont souligné que les explications relatives à la clause d'expérience du soumissionnaire étaient très claires dans le dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177231086 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.009
2018/01/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174426002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Ambidex inc. pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries pour une somme maximale de 126 251,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16348 - un seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Ambidex inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries, pour une somme maximale de 126 251,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16348 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-11-13 09:44

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174426002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Ambidex inc. pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries pour une somme maximale de 126 251,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16348 - un seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a entrepris d'importants travaux à l'échangeur Turcot. Des interventions d'une très grande envergure ont été réalisées dans le cadre des mesures de protection des ressources archéologiques, notamment dans le secteur de l'ancien village des Tanneries. Ainsi, les vestiges archéologiques des 18^e et 19^e siècles associés à la présence de plusieurs tanneries et habitations ont été mis au jour à l'intersection des rues Saint-Jacques et Saint-Rémi, confirmant l'importance de ce quartier dans ce domaine d'activités préindustrielles. En plus des bâtiments, de nombreuses cuves servant au tannage des peaux et une grande quantité d'artefacts ont été dégagés. Plusieurs de ces éléments d'une très grande intégrité et d'une valeur didactique indéniable sont actuellement restaurés au Centre de conservation du Québec. En septembre 2015, on annonçait que les collections archéologiques seraient cédées à la Ville de Montréal après leur analyse. La Ville, le MTMDET et le ministère de la Culture et des Communications s'engageaient à mettre en valeur les ressources archéologiques du village des Tanneries.

La réalisation d'une exposition temporaire est l'un des moyens retenus pour permettre aux citoyens de prendre connaissance de la richesse de l'histoire et de la diversité du patrimoine archéologique de ce site, tout en s'informant sur le travail des archéologues. Cette exposition prendra place dans la bibliothèque Saint-Henri, située au centre du quartier et à proximité du site archéologique. Le concept de l'exposition temporaire doit être développé de manière à pouvoir intégrer certains éléments à l'exposition permanente qui lui succédera. L'approche préliminaire retenue devra mettre en valeur les fouilles, la qualité exceptionnelle des objets et des données recueillies, en les mettant dans le contexte plus large de l'histoire de ce site fondateur et de l'arrondissement du Sud-Ouest, des origines à nos jours.

L'exposition est destinée au grand public et devra donc miser sur ces objets, témoignages et autres éléments attractifs favorisant une bonne compréhension du propos. Le concept

d'exposition devra tenir compte d'une possible migration et adaptation des contenus dans une exposition permanente, afin de maximiser les efforts et investissements de cette phase du projet.

Un contrat de services professionnels a été préalablement octroyé à Mme Nathalie Le Coz, chargée de projet, afin de concevoir et d'assurer le suivi de la production de l'exposition temporaire. La Société historique de Saint-Henri a également collaboré à l'exposition en donnant accès à ses fonds d'archives et en partageant l'expertise de ses membres. De plus, des ententes contractuelles avec la Société historique sont prévues en 2018 pour la réalisation d'activités de médiation culturelle (présentations et collecte de photographies anciennes). Par ailleurs, cette exposition viendra répondre aux attentes élevées des citoyens et des groupes militant pour la sauvegarde du patrimoine qui participent aux comités de bon voisinage du projet Turcot en matière de diffusion de l'information.

Le Service de la mise en valeur du territoire ne dispose pas de l'expertise pour réaliser ce mandat à l'interne.

Selon la directive C-OG-DG-D-15-003, une autorisation de lancement d'appel d'offres n'était pas requise pour le présent dossier puisque les projets sont prévus au PTI du Service de la mise en valeur du territoire et du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, et que la grille d'évaluation nécessaire à l'évaluation qualitative des soumissions a été préapprouvée par le comité exécutif.

Conformément à cette décision, un appel d'offres public (17-16348) a été publié dans le SEO, le site Internet de la Ville et le journal *La Presse* le 31 juillet 2017. Après 22 jours alloués pour la période de soumission, l'ouverture des soumissions a été faite le 23 août 2017. Dans le cadre de cet appel d'offres, deux addenda ont été publiés :

Addenda n°1 - 15 août 2017 - Report de la date d'ouverture

Addenda n°2 - 16 août 2017 - Réponses aux questions des soumissionnaires

À la suite de l'analyse des soumissions déposées, le comité de sélection a recommandé l'octroi d'un contrat à la firme Ambidex inc. pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries. La soumission est valide pour une durée de 180 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA174426001, 6 juin 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Nathalie Le Coz pour la charge de projet, la conception et le suivi d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries pour une somme maximale de 24 834,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres de gré à gré - (un soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services de la firme Ambidex inc. pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries. L'exposition sera produite selon la scénographie élaborée par Mme Nathalie Le Coz. Le mandat entre en vigueur à sa signature ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le contractant a complètement exécuté ses services. La somme maximale prévue au contrat est de 126 251,17 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des contingences (représentant 10 % du prix total de la soumission d'Ambidex inc.). L'ajout de contingences s'explique par le fait que les travaux seront réalisés dans un calendrier serré, ce qui multiplie les risques d'imprévus.

Le consultant sera rémunéré pour les services rendus selon les montants forfaitaires soumis au bordereau des prix et selon les activités réellement complétées.

JUSTIFICATION

Cinq (5) firmes de consultants se sont procuré le cahier des charges pour l'appel d'offres. Une seule (1) firme (soit 20 % des preneurs), Ambidex inc., a déposé une offre. Cette offre a été jugée recevable et analysée par le comité de sélection qui s'est réuni le 31 août 2017. La note de passage de l'évaluation qualitative, le pointage final et le prix sont les suivants :

Firme soumissionnaire conforme	Note intérimaire (%) (1)	Note finale (2)	Prix de base (3)	Total avec taxes (4)
Ambidex inc.	80,17 %	11,34	99 825 \$	114 773,79 \$
Dernière estimation réalisée				110 000 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)				4 773,79 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				4,3 %

(1) Note intérimaire obtenue en fonction des critères de sélection préétablis.

(2) Note finale obtenue selon la formule prévue par la Loi sur les cités et ville s.

(3) Prix avant taxes obtenu à partir de la somme des taux horaires proposés au bordereau de soumission.

(4) Prix avec taxes obtenu à partir de la somme des taux horaires proposés au bordereau de soumission, utilisé pour l'application de la formule prévue par la Loi sur les cités et villes.

La firme Ambidex inc., seule soumissionnaire, a obtenu la note de passage en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'appel d'offres et elle a été retenue sur recommandation par le comité de sélection le 31 août 2017 à l'aide de la formule prévue à cet effet (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement). Lors de l'évaluation qualitative, Ambidex inc. a obtenu la note intérimaire de 80,17 %. À l'ouverture de la seconde enveloppe, un écart de 4,3 % ou de 4 773,79 \$ a été constaté entre l'estimation interne et le prix de la soumission de l'adjudicataire. L'estimation interne était basée sur les dernières offres reçues par la Ville de Montréal pour des services professionnels et des projets de même nature et d'ampleur similaire.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF (Autorité des marchés financiers). De plus, l'entreprise ne détient pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public. Après validation, l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat est de 126 251,17 \$, taxes incluses. Le contrat comprend un montant de 11 477,38 \$ pour les contingences (10 %). Cette dépense sera comptabilisée dans le budget du Service de la mise en valeur du territoire, pour une somme maximale de 75 000 \$, et dans celui du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour

une somme maximale de 51 251,17 \$.

Concernant la dépense du Service de la mise en valeur du territoire, le comité de direction de l'Entente sur le développement culturel de Montréal a entériné le projet par la recommandation de crédit n° 16-01.03.03.00-0042 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017. Par conséquent, ce projet est subventionné à 42 % avec un impact net sur l'emprunt à la charge de l'agglomération de 39 721,30 \$.

Un montant maximal de 68 485 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-008 - Financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017.

Concernant la dépense du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, un montant maximal de 46 799,15 \$, net des ristournes, sera comptabilisé au budget de fonctionnement. Cette dépense s'inscrit dans les travaux liés au projet de l'échangeur Turcot.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation d'une exposition temporaire portant sur le patrimoine archéologique s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. La Ville de Montréal a reconnu l'importance de préserver son patrimoine et s'emploie notamment à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique. Le présent projet contribuera de façon concrète à assurer la diffusion du patrimoine archéologique que recelaient les sites archéologiques liés au village des Tanneries.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comme le projet est attendu par l'Administration, il est souhaitable que la Ville donne suite à ses engagements pris en collaboration avec le MTMDET envers les citoyens afin que l'exposition temporaire soit réalisée. Il s'agit notamment d'une activité qui s'inscrit dans le volet communication du projet Turcot.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication associée à la décision, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Exposition temporaire : mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Sophie COUTURE, Service des infrastructures_voirie et transports
Chantal BEAULIEU, Le Sud-Ouest

Lecture :

Marie-Sophie COUTURE, 27 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Geneviève LAVERGNE
Archéologue, Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
Chef de division

Le : 2017-09-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-11-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-11-08



Dossier # : 1170755001

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , Division relations de presse
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation prévue au contrat de services professionnels octroyé à Communication DEMO inc. (CE16 0018), et autoriser une dépense additionnelle de 71 000 \$, pour la production d'une revue de presse électronique journalière comprenant des articles issus des quotidiens, des hebdomadaires et des résumés de nouvelles radio, télé, journaux et tablettes et également pour les services de rétroinformation, et ce, pour une période de 12 mois, à compter de la date d'autorisation du comité exécutif

Il est recommandé :

d'exercer l'option de prolongation prévue au contrat de services professionnels octroyé à Communication Demo inc, (Influence Communications) (CE16 0018), et autoriser une dépense additionnelle de 71 000 \$, pour la production d'une revue de presse électronique journalière comprenant des articles issus des quotidiens, des hebdomadaires et des résumés de nouvelles radio, télé, journaux et tablettes et également pour les services de rétroinformation, et ce, pour une période de 12 mois, à compter de la date d'autorisation du comité exécutif.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes: RCG 06-054).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-18 18:07

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170755001

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , Division relations de presse
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation prévue au contrat de services professionnels octroyé à Communication DEMO inc. (CE16 0018), et autoriser une dépense additionnelle de 71 000 \$, pour la production d'une revue de presse électronique journalière comprenant des articles issus des quotidiens, des hebdomadaires et des résumés de nouvelles radio, télé, journaux et tablettes et également pour les services de rétroinformation, et ce, pour une période de 12 mois, à compter de la date d'autorisation du comité exécutif

CONTENU

CONTEXTE

La revue de presse des médias, imprimés et électroniques, est un outil essentiel servant à la gestion des nombreux dossiers et enjeux de l'actualité municipale montréalaise. Les coûts de la revue de presse sont basés sur le volume d'articles et de résumés de nouvelles. Les Services et/ou arrondissements, ainsi que les villes liées désirant ce service, assument les coûts reliés aux droits d'auteurs, selon le nombre d'utilisateurs. Le Service des communications assume pour sa part les coûts reliés à la production de la revue de presse. La production de la revue de presse électronique journalière est présentement effectuée par la firme Communication DEMO inc., en vertu d'une convention de services professionnels. L'octroi du contrat à Communication DEMO inc. a eu lieu à la suite de l'appel d'offres public 15-14646, cette firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis. La résolution CE16 0018 du comité exécutif de la Ville de Montréal, approuvant le projet de convention avec la firme Communication DEMO inc., a été adoptée le 13 janvier 2016.

La durée du présent contrat avec le fournisseur est pour une période de vingt-quatre (24) mois, à partir de la date de l'autorisation d'octroi. L'article 4 des clauses administratives particulières du cahier des charges de l'appel d'offres prévoit l'option de prolongation du contrat, soit un (1) an additionnel, pour un maximum de deux (2) prolongations.

Afin d'assurer la continuité du service de production de la revue de presse et pour répondre aux besoins des utilisateurs de la revue de presse à la Ville de Montréal, le Service des communications désire prolonger le contrat de services professionnels réalisé par Communication DEMO inc. L'échéance du présent contrat est le 13 janvier 2018. La prolongation du contrat demandée par l'entremise de ce sommaire décisionnel est pour une période de douze (12) mois, à compter de la date d'autorisation du comité exécutif.

Le représentant de la firme Communication DEMO inc. a confirmé par écrit à la Ville de Montréal son acceptation quant à la prolongation du contrat pour une période de douze (12) mois, selon les termes et conditions de leur soumission présentée le 17 août 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14646. Le fournisseur a également spécifié que les mêmes tarifs seront maintenus pour la période de prolongation.

En date du 13 décembre 2017, le contrat principal a engendré une dépense de 149 259,82 \$, et ce, pour la période de vingt-quatre (24) mois allant du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0018 - 13 janvier 2016 :

Octroi d'un contrat de 143 454,31 \$, taxes incluses, à Communication Demo, pour la production d'une revue de presse électronique journalière.

CE13 0998 - 9 juillet 2013 :

Octroi d'un contrat de 148 984,61 \$, taxes incluses, à Communication Demo, pour la production d'une revue de presse écrite et électronique journalière.

CE11 0911 - 15 juin 2011 :

Octroi d'un contrat de 166 786,20\$, taxes incluses, à Communication Démo, pour la production d'une revue de presse écrite et électronique journalière.

CE11 0576 - 27 avril 2011 :

Autorisation d'appel d'offres public pour les services professionnels d'une firme pour la revue de presse écrite et électronique.

CE09 1200 - 2 juillet 2009 :

Accorder à Cision Inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une revue de presse électronique journalière, pour une période de deux ans, au montant de 260 267,18\$, taxes incluses - appel d'offres public 09-1096

CE09 0466 - 1er avril 2009 :

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une firme spécialisée pour une revue de presse électronique journalière, pour une période de deux ans.

DESCRIPTION

Autoriser la prolongation du contrat de services professionnels octroyé à Communication Demo inc., pour la production d'une revue de presse électronique journalière comprenant des articles issus des quotidiens, des hebdomadaires et des résumés de nouvelles radio, télé, journaux et tablettes et également pour les services de rétroinformation, pour une période de 12 mois, à compter de la date d'autorisation du comité exécutif.

Le représentant de la firme Communication DEMO inc. a confirmé par écrit à la Ville de Montréal son acceptation quant à la prolongation du contrat pour une période de douze (12) mois, selon les termes et conditions de leur soumission présentée le 17 août 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14646. Le fournisseur a également spécifié que les mêmes tarifs seront maintenus pour la période de prolongation.

JUSTIFICATION

La revue de presse est un outil de travail important servant à la gestion des nombreux dossiers et enjeux liés à l'actualité municipale montréalaise.

La prolongation du contrat vise à assurer la continuité du service de production de la revue de presse, permettant ainsi de répondre aux besoins des différents utilisateurs de la revue de presse à la Ville de Montréal.

L'élaboration de revues de presse quotidiennes exige souvent une rapidité d'action. L'adjudicataire du contrat est en mesure d'offrir à la Ville de Montréal la disponibilité de ses services 24 heures par jour, 365 jours par année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En date du 13 décembre 2017, le contrat principal a engendré une dépense de 149 259,82 \$ (toutes taxes incluses), et ce, pour une période de vingt-quatre (24) mois allant du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2017. Cette dépense a été entièrement assumée par le Service des communications, à même son budget de fonctionnement. Ce montant s'explique par un volume d'articles importants compris dans la revue de presse de l'année 2017. Ainsi, de nombreux articles ont été publiés dans les médias sur des sujets et sur des événements majeurs et non récurrents, notamment les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal et l'élection générale municipale. Cette situation se reflète concrètement dans le montant dépensé pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017. Soulignons que ce montant est supérieur de 7692,84 \$ à la dépense liée à la période précédente du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2016.

La somme de 149 259,82 \$ s'inscrit favorablement dans la tendance générale à la baisse des coûts de production de la revue de presse. Rappelons que pour les années précédentes, les montants octroyés par la Ville de Montréal pour la production de la revue de presse étaient de 260 264,18 \$ en 2009; de 166 786,20 \$ en 2011 et de 148 984,61 \$ en 2013 (taxes incluses).

La somme de 149 259,82 \$ s'inscrit à l'intérieur de la dernière estimation interne réalisée par la Ville de Montréal avant l'octroi du contrat à Communication DEMO inc. L'estimation interne était de 171 000 \$, tel qu'indiqué dans le sommaire décisionnel portant sur l'octroi du contrat.

En ce qui a trait à la période d'un (1) an couvrant la prolongation du contrat, le Service des communications estime que la dépense liée sera approximativement de 71 000 \$. Cette somme est déjà prévue au budget de fonctionnement du Service des communications pour l'année 2018. Notons qu'il s'agit du même montant qui a été dépensé pour la période de douze (12) mois, entre le mois d'octobre 2015 et octobre 2016. Nous sommes d'avis que cette période représente une année typique en termes du nombre d'articles publiés dans les médias concernant la Ville de Montréal et faisant partie de la revue de presse élaborée par notre fournisseur.

Le coût total de ce dossier sera entièrement financé par le budget de fonctionnement du Service des communications.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à la politique de développement durable de la Ville de Montréal, la revue de presse, en format électronique, permet de réduire de façon notable, la consommation de papier (moins d'achats de journaux, revue de presse spécifique en format électronique, non en copies papier).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Division des relations de presse doit faire appel à une entreprise spécialisée afin de pouvoir demeurer au fait des contenus diffusés par les médias et pour répondre aux besoins

des utilisateurs de la revue de presse à la Ville de Montréal.

D'autre part, le 21 décembre 2016, la firme Influence Communication a annoncé, par voie de communiqué, avoir fait l'acquisition de la compagnie Communication DEMO inc. Cette dernière est le fournisseur de la Ville de Montréal dans le cadre du présent contrat. Avant de lancer un nouvel appel d'offres pour la production de la revue de presse, le Service des communications désire examiner les répercussions de cette acquisition.

Rappelons que seulement deux (2) firmes avaient déposé une soumission en réponse à l'appel d'offres public 15-14646, soit Communication DEMO inc. et I.C.I. Influence Communication. À l'époque, la soumission d'Influence Communication s'élevait à 448 241,54 \$. Ce montant était largement supérieur à l'offre déposée par Communication DEMO qui s'élevait à 143 454,31 \$. L'écart entre les deux offres était significatif, soit 304 787,23 \$.

Si le présent dossier n'est pas adopté, les services de production de la revue de presse seront interrompus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2018 : Début de la période de prolongation du contrat

Janvier 2019 : Fin de la période de prolongation du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Gonzalo NUNEZ
Chargé de communication

Isabelle MERCILLE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

Tél : 514 872-3275

Approuvé le : 2017-12-18



Dossier # : 1174346005

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente avec la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement. Appel d'offres public no AO17-16231 (4 soumissionnaires, dont 3 conformes) / Approuver un projet d'entente à cette fin.

Il est recommandé :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente (Appel d'offres public n° AO17-16231), par lequel la firme Experts Geoconseil inc. s'engage à approvisionner la Ville de Montréal pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, incluant les taxes, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement, selon les termes et les conditions stipulés au projet de l'entente;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-10-18 13:03

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1174346005**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente avec la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement. Appel d'offres public no AO17-16231 (4 soumissionnaires, dont 3 conformes) / Approuver un projet d'entente à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal réalise divers travaux d'envergure sur son territoire. La nature des projets font en sorte que la Ville de Montréal doit agir comme maître d'oeuvre des travaux au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ce fait implique qu'elle doit gérer la santé et la sécurité sur les chantiers où il est requis de le faire selon ladite loi. Les critères définis par la loi obligent la présence d'agents de sécurité formés, possédant une attestation de la CNESST et en nombre suffisant sur les chantiers.

La Ville n'a aucun employé à son service qui possèdent les qualifications requises; elle doit donc impartir cette activité. Il n'existe pas de profil de poste de cette nature à l'intérieur de la Ville. De plus, puisque les besoins sont de nature ponctuelle, la Ville n'envisage pas de mettre en place un programme de formation sur le sujet.

L'appel d'offres public 17-16231 a été lancé le 7 août 2017 par le Service de l'approvisionnement pour le Service des ressources humaines. Il a été publié dans le journal Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 août 2017 au Service du Greffe.

2 addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions sur le projet.

Add	Date	Raisons
1	2017-08-22	- Précisions concernant l'article 7.4 du devis technique intitulé "Qualification et expérience du personnel affecté au mandat" - Précisions concernant le nombre minimalement requis de ressources pour répondre au besoin de la Ville - Précisions concernant l'article 7.5 du devis technique intitulé

2	2017-08-25	<p>"Qualification et expérience du chargé de projet"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Précisions concernant le nombre d'années d'expérience du chargé de projet - Précisions concernant l'article 3.0 du devis technique intitulé "Définition du mandat" - Précisions concernant la définition d'un agent de sécurité - Précisions concernant l'article 14.0 du devis technique intitulé "Les taux horaires soumis au formulaire de soumission [...]" - Précisions concernant la fréquence dont les agents seront amenés à héberger hors de leur domicile - Précisions concernant l'article 10.0 du devis technique intitulé "Formation" - Précisions concernant les formations spécifiques exigées - Précisions concernant l'article 8.0 du devis technique intitulé "Matériel fourni par l'entreprise spécialisée en sécurité" - Précisions concernant la fourniture des équipements de bureautique - Précisions concernant l'article 14.0 du devis technique intitulé "Les taux horaires soumis au formulaire de soumission [...]" - Précisions concernant les temps de déplacement <p>- Précisions concernant l'article 3.0 du devis technique intitulé "Définition du mandat"</p> <p>- Précisions concernant le taux horaire final à fournir incluant les taux pour les agents de sécurité et pour le chargé de projet</p>
---	------------	--

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Recommandation au conseil d'agglomération d'octroyer un contrat à la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal pour une période de trois (3) ans. L'objectif est de soutenir les unités qui le désirent afin d'assurer leurs obligations légales en matière de santé et sécurité du travail sur les chantiers de construction dont elle détient la maîtrise d'œuvre. Les services professionnels qui seront retenus seront offerts à l'ensemble des unités administratives de la Ville de Montréal et ceux-ci pourront utiliser ces services, s'ils le désirent. Les services professionnels pourraient donc être dispensés dans plus de 19 arrondissements ou services corporatifs de la Ville de Montréal.

Les services à fournir sont sommairement décrits ci-dessous :

- Fournir des agents qualifiés, selon les termes de l'article 5, en matière de santé et sécurité au travail aux endroits requis afin que soient respectés les lois et règlements en vigueur, dont entre autres la LSST et le Code de sécurité sur les chantiers de construction;
- Faire respecter par ses employés, par les entrepreneurs et par toute personne ayant accès aux lieux où les travaux sont exécutés, les dispositions de toute loi ou règlement relatifs à la santé et à la sécurité du travail et à satisfaire toutes leurs exigences. L'agent de sécurité agit en tant que représentant de la Ville en santé et sécurité et s'assure de le conseiller et de le représenter de façon adéquate;
- Est responsable de la gestion de la santé et de la sécurité du travail au quotidien sur les chantiers de construction où la Ville est maître d'œuvre : elle doit planifier, organiser, coordonner et contrôler l'ensemble des activités relatives à la prévention des accidents et des lésions

professionnelles sur les chantiers. Elle est celle qui informe, qui conseille et qui recommande sur le chantier. Elle assure toutes autres responsabilités découlant des obligations usuelles d'agent de sécurité de construction au sens de la loi sur la santé et sécurité du travail.

JUSTIFICATION

Les besoins des unités et la législation régissant la nature de cette dépense font en sorte qu'un appel d'offres public a dû être lancé. Un sondage a été réalisé auprès des unités afin d'évaluer leurs besoins.

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO, dont vous trouverez la liste dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement du SCARM. Quatre (4) d'entre eux ont déposé une soumission. Nous avons tenté de connaître les motifs pour lesquels les firmes n'ont pas soumissionné, mais nous n'avons eu aucune réponse à l'exception de l'une d'entre elle. Plus précisément, au moment de l'intervention un seul désistement a été reçu pour spécifications demandés non rencontrés.

Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 5 septembre 2017. L'analyse des offres a permis de constater que trois (3) des quatre (4) soumissionnaires ont obtenu la note de passage requise et l'un d'eux a été déclaré non-conforme aux règles d'adjudication de la Ville. L'analyse s'est effectuée à l'aide de la grille de critères de sélection présente au devis technique joint au présent dossier. Le comité, à la suite de l'évaluation des propositions des soumissionnaires, recommande d'octroyer le contrat à la firme Experts Geoconseil inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (taxes incluses)	Total
Experts Geoconseils inc.	77,67	0,42	3 024 366,22 \$	SO	3 024 366,22 \$
IGF Axiom inc.	83,50	0,36	3 710 846,18 \$	SO	3 710 846,18 \$
CIMA+	75,00	0,33	3 745 466,42 \$	SO	3 745 466,42 \$
Brûlé, Murray et associés inc.	61,50	-	-	SO	-
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 080 841,00 \$	SO	3 080 841,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>(l'adjudicataire - estimation)</i>)					(56 474,78 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					(1,8331 %)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>)					686 479,96 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					22,6983 %

Puisque le contrat de services professionnels est d'une valeur de plus de 1 M\$ et que l'écart

entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme est de plus de 20 %, le dossier rencontre les exigences pour être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Le contrat de services professionnels est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics et l'attestation datée du 4 avril 2017 en provenance de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a été soumis.

Le résultat des validations à l'effet que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et il n'est pas rendu non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels en soutien aux unités d'affaires. Les services seront effectués sur demande. Les arrondissements et les services corporatifs pourront faire appel à cette entente. Cette entente pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération. Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat de services professionnels. L'enveloppe budgétaire totale qui devrait être consacrée aux différents mandats pour la Ville de Montréal totalisera au maximum une somme de 3 024 366,22 \$ sur trois (3) ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que ce mandat ne soit pas octroyé, la Ville ne pourrait pas assumer ses responsabilités en rapport avec la Loi sur la santé et sécurité au travail et serait en infraction. Elle s'exposerait à des poursuites par la CNESST et à des fermetures de chantiers qui ouvriraient la porte à des réclamations par les entrepreneurs en construction adjudicataires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1^{er} janvier 2018

Fin du contrat : 31 décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie LAZURE
Conseillère principale SST

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-10-05

Stéphane LAVOIE
Chef de division - Prévention SST par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc-André CHARLAND
Directeur par intérim

Approuvé le : 2017-10-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Approuvé le : 2017-10-18

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahun-
Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-de-
Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 janvier 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE174346005**

Conclure une entente avec la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement. Appel d'offres public no AO17-16231 (4 soumissionnaires, dont 3 conformes) / Approuver un projet d'entente à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE174346005

Conclure une entente avec la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement. Appel d'offres public no AO17-16231 (4 soumissionnaires, dont 3 conformes) / Approuver un projet d'entente à cette fin.

À sa séance du 22 novembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 11 janvier 2018, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des ressources humaines ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont salué la décision de mettre en place une entente-cadre pour regrouper les besoins des unités administratives en ce qui a trait aux services professionnels d'agents de sécurité possédant une attestation de la Commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Ces agents qualifiés pourront s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur, notamment de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)* et du *Code de sécurité pour les travaux de construction*.

Les membres ont reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions dans ce dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des ressources humaines pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE174346005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1177530005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division de la commercialisation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et les Amis de l'Insectarium afin de lui confier la gestion d'un service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal pour une période de 24 mois.

Il est recommandé:

D'approuver le projet de convention entre les Amis de l'Insectarium de Montréal et la Ville de Montréal afin de confier aux Amis de l'Insectarium de Montréal la gestion du service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal, pour une période de 24 mois.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-20 15:03

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177530005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division de la commercialisation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et les Amis de l'Insectarium afin de lui confier la gestion d'un service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal pour une période de 24 mois.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'exposition Papillons en liberté, organisée par l'Insectarium de Montréal, les visiteurs sont invités à parcourir les serres d'exposition ainsi que la Grande serre du jardin botanique, où virevoltent des milliers de papillons.

De la mi-février à la fin avril, ce sont plus de 130 000 visiteurs qui profitent de cette expérience immersive. Afin d'assurer une visite des plus agréable à sa clientèle, Espace pour la vie souhaite offrir à ses visiteurs un service de vestiaire. Ce service est particulièrement apprécié car la température dans les serres peut atteindre jusqu'à 24 degrés. La clientèle peut donc laisser manteaux et effets personnels en toute sécurité.

Le service de l'Espace pour la vie souhaite confier la gestion du vestiaire pendant Papillons en liberté aux Amis de l'Insectarium de Montréal, un organisme sans but lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0128 - Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Jardin de Chine de Montréal afin de lui confier la gestion d'un service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal pour une période de 12 mois.

CE16 03300 - Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Jardin de Chine de Montréal afin de lui confier la gestion d'un service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal pour une période de 12 mois.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et les Amis de l'Insectarium afin de lui confier la gestion du service de vestiaire au Jardin botanique pour une période de 24 mois.

Dans le cadre de cette entente, l'organisme pourra opérer un service de vestiaire lors de la tenue de l'événement Papillons en liberté et ce, en 2018 et en 2019. Le Jardin botanique s'engage à fournir aux Amis de l'Insectarium le support technique, le local, les équipements et le matériel requis à l'opération du service de vestiaire. Pendant cette période, l'organisme aura également la responsabilité de la gestion des casiers situés au Complexe d'accueil du Jardin botanique. Les autres frais liés à la gestion du service et aux ressources humaines doivent être assumés par l'organisme.

Ce dernier est autorisé à tarifier ce service et à garder les recettes.

JUSTIFICATION

Espace pour la vie ne dispose pas des ressources requises pour offrir ce service. Dans le but d'offrir la meilleure expérience de visite possible à sa clientèle, il est recommandé de laisser la gestion du vestiaire à un organisme à but non lucratif, tel que les Amis de l'Insectarium. L'octroi de ce contrat permet à l'organisme d'atteindre ses objectifs d'auto-financement et ce, dans le but de remplir pleinement sa mission, qui est de collaborer au rayonnement de l'Insectarium afin de favoriser l'appréciation du monde des insectes.

Environ 14 000 visiteurs utilisent ce service pendant l'événement. Les profits nets moyens pour l'OBNL s'élèvent à environ 14 000 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'un service de vestiaire affecterait grandement la satisfaction de la clientèle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'édition 2018 de Papillons en liberté se déroulera du 22 février au 29 avril.
Les dates de l'édition 2019 ne sont pas connues pour l'instant.
De façon générale, l'exposition se déroule de la mi-février à la fin avril.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lan-Anh VUONG
c/d par intérim, Commercialisation

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-12-15

Anne CHARPENTIER
Chef de l'insectarium

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2017-12-20



Dossier # : 1175840007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'engagement de la Ville à acheter les terrains des propriétaires bénéficiant d'une indemnité accordée en vertu du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues, du 5 avril au 16 mai 2017, dans des municipalités du Québec, étant donné qu'ils ne peuvent réparer ou reconstruire leur résidence principale en raison de l'importance des dommages subis, et ce, moyennant la somme de 1 \$ et suivant les modalités et conditions des promesses de vente que ces propriétaires auront signées et présentées à la Ville.

Il est recommandé :

d'approuver l'engagement de la Ville à acheter les terrains des propriétaires bénéficiant d'une indemnité accordée en vertu du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues, du 5 avril au 16 mai 2017, dans des municipalités du Québec, étant donné qu'ils ne peuvent réparer ou reconstruire leur résidence principale en raison de l'importance des dommages subis, et ce, moyennant la somme de 1 \$ et suivant les modalités et conditions des promesses de vente que ces propriétaires auront signées et présentées à la Ville.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-15 16:56

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175840007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'engagement de la Ville à acheter les terrains des propriétaires bénéficiant d'une indemnité accordée en vertu du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues, du 5 avril au 16 mai 2017, dans des municipalités du Québec, étant donné qu'ils ne peuvent réparer ou reconstruire leur résidence principale en raison de l'importance des dommages subis, et ce, moyennant la somme de 1 \$ et suivant les modalités et conditions des promesses de vente que ces propriétaires auront signées et présentées à la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a adopté le Décret 495-2017 établissant le Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues durant la période du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec (le « Programme »), afin d'aider financièrement, entre autres, les particuliers dont la résidence principale a subi des dommages importants par inondations durant cette période. Certaines de ces résidences sont construites sur le territoire de la Ville de Montréal et sont donc visées par ce Programme.

Le Programme prévoit que le propriétaire, qui se trouve dans l'impossibilité de réparer ou de reconstruire sa résidence principale, peut recevoir une aide financière équivalente au coût de remplacement de sa résidence principale, à laquelle s'ajoute une aide financière égale à la valeur uniformisée du terrain au rôle d'évaluation en vigueur au moment du sinistre, le tout sans excéder 250 000 \$. Cette aide est conditionnelle, entres autres, à la cession à la Ville du terrain de la résidence principale qui a été démolie, conformément aux lois et règlements applicables, moyennant la somme de 1 \$.

Le Programme spécifie que la municipalité doit, dans les 60 jours suivant la demande d'un citoyen, transmettre au ministère de la Sécurité publique (le « MSP ») une résolution par laquelle elle s'engage à acquérir le terrain offert. Compte tenu de la période électorale, plusieurs demandes ont déjà été transmises au MSP sans résolution, mais avec l'accord des fonctionnaires gouvernementaux. Cette façon de faire a été convenue afin que les propriétaires sinistrés ne soient pas indûment pénalisés. Toutefois, il a été convenu qu'une résolution serait adoptée par l'autorité municipale compétente conformément aux dispositions du décret. Afin d'accélérer et d'alléger le processus, le présent dossier recommande l'adoption d'une résolution générale par laquelle la Ville s'engage à acheter l'ensemble des terrains qui lui seront offerts, conformément au Programme. Le cas échéant, il sera possible pour le Service de la gestion et de la planification immobilière de

recommander au comité exécutif l'approbation d'une résolution à l'effet de ne pas acquérir un terrain qui s'avérerait problématique, pour des raisons de risque majeur de contamination des sols par exemple.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Arrondissements touchés et nombre de cessions anticipées :

- Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro : une dizaine de propriétaires concernés. À ce jour, huit offres formulées.
- Arrondissement Ahuntsic-Cartierville : aucune
- Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève : trois propriétaires concernés qui ont formulé une offre.

Donc, un total de 11 demandes effectuées à ce jour.

Les terrains sont tous acquis à des fins de réserve foncière. Les terrains pourront être revendus aux riverains aux fins d'assemblage, en vertu de la Politique de vente de résidus, ce qui en faciliterait grandement leur disposition et libérerait la Ville de cette responsabilité. Les terrains invendus pourraient être pris en charge par l'arrondissement concerné et servir de parcs locaux ou à toute autre vocation de sa compétence. Cette dernière avenue sera examinée en temps et lieu, en consultant les arrondissements concernés.

L'entretien des terrains acquis devra être pris en charge par la Ville jusqu'à ce qu'elle en dispose.

JUSTIFICATION

Comme le Programme ne prévoit pas le contenu obligationnel au niveau des acquisitions à effectuer auprès des sinistrés, une promesse de vente dûment signée devra être obtenue des citoyens concernés, spécifiant clairement les obligations, lesquelles se doivent d'être raisonnables compte tenu du contexte très sensible de ces dossiers. Cette façon de faire aidera à la compréhension du processus pour les sinistrés et permettra d'établir une ligne claire et ainsi éviter des litiges potentiels.

Par ailleurs, comme l'objectif est d'aider les sinistrés et leur permettre de s'installer dans une nouvelle résidence, il semble cohérent que les actes de vente permettent le moins de recours possible contre eux, donc une acquisition sans garantie pour la Ville devrait être prévue. De plus, il est recommandé que la Ville ne procède pas de façon systématique à la vérification de la qualité des sols comme elle le fait normalement. Il y aura examen de cette qualité si la propriété présente un risque évident en raison, par exemple, de la présence d'une station-service à proximité. Une vérification de type phase 1 pourra cependant être réalisée dans les 60 jours. La Ville fera également fi des vices de titres, le cas échéant, à moins que ceux-ci ne soient majeurs.

De plus, bien qu'il soit prévu au décret que la résolution d'une municipalité transmise au MSP doive comporter un engagement à modifier sa réglementation applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur un terrain qui lui est cédé, cet aspect n'apparaît pas dans la résolution proposée, suite à un accord avec les représentants du MSP, et ce, pour deux raisons. En effet, une Ville quelle qu'elle soit ne peut modifier d'avance son zonage pour une fin particulière, tel qu'établi par la jurisprudence. Aussi, les

bâtiments ayant été démolis, les droits acquis justifiant leur présence sur les lieux n'existent plus, l'émission d'un permis de construction est donc impossible.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires légaux liés à l'obtention des mainlevées pour radier les charges grevant les propriétés ainsi que les coûts de démolition des bâtiment incluant leurs fondations, les bâtiments secondaires, dépendances et accessoires, tels les garages, piscines et autres seront de la responsabilité des vendeurs puisque l'aide gouvernementale couvre ces sujets. Chacune des acquisitions sera réalisée au prix de 1\$ par la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Théoriquement, la Ville n'a pas l'obligation d'accepter ces offres à 1 \$. Toutefois, un refus pourrait causer un préjudice au citoyen sinistré concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le comité exécutif du 17 janvier 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice GUAY, Service des affaires juridiques
Michèle GIROUX, Ahuntsic-Cartierville
Nancy B BERGERON, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Dominique JACOB, 18 décembre 2017

Patrice GUAY, 15 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-12-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-12-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-12-14



Dossier # : 1176794008

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 715 555 \$ à sept organismes, soit : Mission Old Brewery, Mission Bon Accueil, Maison du Père, La rue des Femmes de Montréal, La Mission St-Michael, Association d'entraide Le Chaînon inc. et Projets autochtones du Québec, en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, pour l'année 2018, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 715 555 \$ aux sept organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri;
2. d'approuver les sept projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Organisme	Projet	Soutien 2017
Mission Old Brewery	Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes	150 000 \$
Mission Bon Accueil	Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et prévention de l'itinérance	150 000 \$
Maison du Père	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	150 000 \$
La rue des Femmes de Montréal	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	102 960 \$
La Mission St-Michael	Halte-chaleur 2017-2018	59 869 \$

Association d'entraide Le Chaînon inc.	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	54 318 \$
Projets autochtones du Québec	Maison autochtone de Montréal	48 408 \$

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-21 09:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176794008

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 715 555 \$ à sept organismes, soit : Mission Old Brewery, Mission Bon Accueil, Maison du Père, La rue des Femmes de Montréal, La Mission St-Michael, Association d'entraide Le Chaînon inc. et Projets autochtones du Québec, en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, pour l'année 2018, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'itinérance est une problématique qui mobilise la Ville et ses partenaires gouvernementaux, privés et communautaires depuis près de 30 ans. Les interventions de la Ville de Montréal se concrétisent de plusieurs manières, allant de l'intervention de première ligne et de première nécessité au soutien au développement de projets de logements sociaux. Elles ont également permis de favoriser le développement et le partage des connaissances, de renforcer l'exercice de la citoyenneté, d'offrir des solutions de rechange à l'itinérance et de réduire les problèmes de partage de l'espace public.

En ce qui a trait à l'hébergement de dernier recours, la Ville, en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les organismes communautaires prestataires de services, participe au déploiement et à la coordination d'une offre de service adapté. Celle-ci est planifiée afin de permettre à toute personne qui en fait la demande d'accéder à un gîte temporaire et ainsi s'assurer qu'aucune personne ne soit contrainte de passer la nuit à l'extérieur.

Les sept soutiens financiers recommandés dans ce dossier s'inscrivent en continuité des actions et des priorités municipales du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017. Un nouveau plan d'action municipal en itinérance couvrant la période 2018 à 2020 est

présentement en élaboration et permettra de poursuivre le travail amorcé avec nos partenaires institutionnels et communautaires afin d'aider les personnes sans-abri à faire face aux nombreux défis qu'ils rencontrent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0086 du 30 mars 2017

Accorder un soutien financier totalisant 607 278 \$ à cinq organismes, soit 150 000 \$ à Mission Old Brewery, 150 000 \$ à Maison du Père, 150 000 \$ à Mission Bon Accueil, 102 960 \$ à La rue des Femmes de Montréal et 54 318 \$ à l'Association d'entraide Le Chaînon, en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, pour l'année 2017, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CE17 0435 du 22 mars 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 48 408 \$ à Projets autochtones du Québec, pour le projet Maison autochtone de Montréal, pour l'année 2017, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri

CG16 0469 du 25 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 278 \$ à deux organismes, pour l'année 2016, soit 102 960 \$ à La rue des Femmes de Montréal et 54 318 \$ à l'Association d'entraide Le Chaînon inc. dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CE16 1232 du 3 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 98 408 \$ à deux organismes, pour l'année 2016, dont 48 408 \$ à Projets autochtones du Québec dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CG16 0249 du 21 avril 2016

Accorder un soutien financier totalisant 375 000 \$ aux trois organismes suivants, pour l'année 2016, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à La Mission Bon Accueil, pour le soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri

CG15 0609 du 29 octobre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 689 \$ à quatre organismes, pour l'année 2015, dont 54 318 \$ à L'Association d'entraide Le Chaînon et 102 960 \$ à La rue des Femmes de Montréal, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance

CE15 1857 du 14 octobre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 170 088 \$ à cinq organismes, pour l'année 2015, dont 48 408 \$ à Projets autochtones du Québec, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance

CG15 0347 du 28 mai 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à La Mission Bon Accueil, pour l'année 2015, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

DESCRIPTION

L'appui de la Ville aux six refuges présentés dans ce dossier permettra de consolider une offre de 755 lits d'hébergement d'urgence pour l'année 2018, lesquels seront portés à 900 en période de pointe. Destiné essentiellement à soutenir les interventions nécessaires auprès des personnes en situation d'itinérance en termes d'accueil, d'accompagnement, de référence et de suivi, ce soutien permettra de consolider 20 postes d'intervenants au total,

ce qui représente un apport majeur et incontournable dans le fonctionnement de ces services de première nécessité.

Dans le cas du septième projet, la halte-chaueur St-Michael, il bénéficie d'un soutien financier des trois paliers de gouvernement, ce qui lui permettra, pour la première fois depuis sa mise sur pied en 2015, d'être ouverte toutes les nuits de l'hiver, procurant ainsi un lieu de répit sécuritaire aux personnes qui présentent des difficultés importantes d'accès aux ressources régulières. La halte est située en plein cœur du centre-ville, à deux pas du métro Place-des-Arts. Une navette opérée par un partenaire (Mission Old Brewery - MOB) permet aux personnes de se rendre aux refuges mentionnés ci-dessus s'ils le désirent et un maillage avec plusieurs partenaires, dont le SPVM, Médecins du monde, Chez Doris, la Société de développement social, le YMCA Centre-Ville et C.A.C.T.U.S. Montréal, notamment, favorise une offre de service et des opportunités d'interventions renforcées.

JUSTIFICATION

Les services d'hébergement de dernier recours sont essentiels pour les personnes en situation d'itinérance. En effet, non seulement ils offrent un lieu sécuritaire, mais ils répondent à des besoins fondamentaux en procurant un gîte, des repas chauds et l'accès à des douches. Ils visent également à s'assurer qu'aucune personne ne soit contrainte de passer la nuit dehors et offrent des solutions de rechange à l'errance urbaine.

Le fait que la halte-chaueur soit disponible toutes les nuits de l'hiver aura l'avantage de simplifier la coordination du service et de diminuer l'incertitude sur l'ouverture, car un suivi de la température ne serait plus requis, ce qui représenterait une réelle plus-value pour des intervenants de première ligne pour qui cette ressource est un outil précieux. De plus, dans le contexte actuel entourant l'usage des opioïdes, la crise anticipée du fentanyl et l'implantation récente de trois sites d'injection supervisée (SIS), une halte-chaueur ouverte en continu apparaît pertinent pour aider à prévenir les décès liés aux surdoses.

Finalement, les services de trois des sept organismes concernés s'adressent à des personnes issues de groupes qui présentent des besoins spécifiques auxquels la Ville entend accorder une attention particulière :

1. Les personnes autochtones : La situation des personnes autochtones en milieu urbain est préoccupante. À Montréal, comme dans les autres grandes villes canadiennes, les Premières Nations et les Inuits sont surreprésentés au sein de la population itinérante. Les enjeux liés à cette clientèle sont complexes et ne peuvent être compris hors d'une analyse sociohistorique tenant compte de leurs particularités culturelles, ce qui nécessite que certaines ressources leur soient spécifiquement destinées, dont Projets autochtones du Québec (PAQ).
2. Les femmes : La dynamique d'itinérance des femmes diffère de celle des hommes. Elles réussissent souvent à éviter la rue et à dénicher elles-mêmes des ressources d'hébergement à l'intérieur de leur réseau personnel, souvent moins étriqué que celui des hommes. Cela explique le nombre relativement faible de femmes dénombrées dans un lieu extérieur (7 %). Néanmoins, leur parcours est souvent marqué par la violence, les abus, les problèmes de toxicomanie et de santé mentale. C'est pourquoi une approche de reconstruction psychologique, physique et sociale doit guider les interventions. Le travail de La rue des femmes et du Chaînon est reconnu à cet égard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 715 555 \$, est prévue au budget général du Service de la diversité sociale et des sports. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le

logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le tableau suivant illustre les soutiens financiers accordés ces trois dernières années, pour les mêmes projets, aux sept organismes désignés.

Organisme	Projet	Soutien financier accordé			Soutien financier recommandé	Soutien Ville par rapport au budget global de l'organisme
		2015	2016	2017	2018	
Mission Old Brewery	Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes	125 000 \$	125 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	1,51 %
Mission Bon Accueil	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	125 000 \$	125 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	0,90 %
Maison du Père	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	125 000 \$	125 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	2,57 %
La rue des Femmes de Montréal	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	102 960 \$	102 960 \$	102 960 \$	102 960 \$	5,97 %
La Mission St-Michael	Halte-chaleur 2017-2018	15 000 \$	23 000 \$	-	59 869 \$	17,22 %
Association d'entraide Le Chaînon inc.	Accueil de nuit	54 318 \$	54 318 \$	54 318 \$	54 318 \$	1,16 %
Projets autochtones du Québec	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	48 408 \$	48 408 \$	48 408 \$	48 408 \$	3,55 %

La date de début du projet de halte-chaleur de La Mission St-Michael est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, car un montage financier auquel s'ajoute d'autres sources de financement a permis le début des activités au 1er décembre 2017.

Un tableau disponible en pièce jointe illustre les contributions accordées aux mêmes organismes, au cours des trois dernières années.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par ces ressources de première ligne s'inscrivent dans l'action 9 « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion » du plan d'action Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier permettra aux sept organismes désignés d'offrir un gîte temporaire aux personnes qui en font la demande, de contribuer à améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance et de favoriser leur réinsertion sociale, tout en participant à une cohabitation plus harmonieuse dans l'espace public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications. De plus, un protocole de visibilité est joint aux projets de convention respectifs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2018 Présentation au comité exécutif

Décembre 2018 Fin du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc LORTIE
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

Le : 2017-11-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-12-21



Dossier # : 1174223002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services, de gré à gré, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal Inc. (Tourisme Montréal) d'une valeur maximale de 216 000\$, pour la gestion du kiosque d'information dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest/ Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. (Tourisme Montréal), pour la fourniture de services de gestion du kiosque d'information dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest., aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 216 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres de gré à gré et à son offre de service en date du 8 décembre 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-01-11 10:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174223002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services, de gré à gré, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal Inc. (Tourisme Montréal) d'une valeur maximale de 216 000\$, pour la gestion du kiosque d'information dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest/ Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal entreprend un chantier majeur et urgent de réfection des infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest. Elle souhaite saisir l'opportunité qu'offrent ces travaux pour repenser cette artère montréalaise emblématique et réaliser des aménagements qui soutiendront son développement. Tout en reflétant son caractère unique et historique, le nouvel aménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest devra lui permettre de relever les défis des prochaines décennies. En raison de la longueur de ce segment, les travaux de construction seront réalisés par phases afin de limiter les impacts du chantier :

· Phase 1 : Tronçon de la rue Sainte-Catherine, entre les rues De Bleury et Mansfield

- Lot 1 : rue Sainte-Catherine
- Lot 2 : square Phillips, place du Frère-André et les rues adjacentes

Les travaux de la phase 1 (lot 1 et lot 2) s'échelonneront sur quatre ans.

· Phase 2 et phases ultérieures : Tronçon de la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater

À terme, une *nouvelle expérience* sera offerte à tout celles et ceux qui fréquenteront « la Sainte-Catherine». Mais d'ici là, la ville tient à s'assurer que les visiteurs restent nombreux, et leurs expériences agréables, malgré les travaux qui s'étendront de la rue De Bleury à la rue Mansfield.

Les objectifs de la Ville sont clairs : contribuer à réduire les impacts négatifs des travaux. Pour cela, il faut bien accueillir et bien accompagner les visiteurs.

Un projet de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest a été mis sur pied. Un concours de design pour l'atténuation des impacts "Vivre le chantier Sainte-Cath" a, dans ce cadre, été lancé par la Ville de Montréal en 2016. Le concours a permis de retenir les services d'une équipe multidisciplinaire, en septembre 2016, sous la coordination de la firme KANVA architecture inc., pour la conception détaillée, les plans et devis et le suivi de l'implantation de son concept sur le chantier. Ce projet vise à maintenir un environnement urbain attractif et de qualité pour les usagers pendant toute la durée des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1226 - 20 septembre 2017 - Accorder un contrat à Construction Proco inc. d'une valeur maximale de 449 848,18\$ pour la fourniture et l'entretien d'un kiosque d'information dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest / Dépense totale de 449 848,18 \$, taxes incluses (soumission : 391 172,33 \$ + contingences : 58 675,85 \$)

CM17 0119 - 20 février 2017 - Autoriser une appropriation de 1 437 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Autoriser une appropriation de 2 333 761 \$ de la réserve de voirie locale suite au changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville.

CG16 0538 - 29 septembre 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours «Vivre le chantier Sainte-Cath!», pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 800 000,00\$, taxes et contingences incluses.

CE16 0402 - 16 mars 2016 - Approuver le règlement du concours pluridisciplinaire en deux étapes visant l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest. Autoriser le lancement du concours.

CE15 0345 - 4 mars 2015 - Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest.

CG15 0207 - 26 février 2015 - Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000\$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain, sujet à approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CE14 0350 - 12 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631 \$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet d'infrastructures et de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase plans et devis pour le projet qui sera imputable au PTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Il s'agit d'octroyer un contrat de services, de gré à gré, à Tourisme Montréal pour la gestion du kiosque d'information dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest et d'approuver un projet de convention à cette fin.

Ce contrat vise l'opération d'un kiosque d'information, aménagé sur le domaine public à proximité des chantiers de construction des lots 1 et 2 du projet Sainte-Catherine Ouest - phase 1 pour une durée d'un an. Ce contrat pourrait être renouvelé à chaque année pendant quatre ans, soit la durée maximale des travaux. Ce renouvellement sera l'objet d'un nouveau dossier décisionnel et d'une autre décision des instances. Le kiosque sera, dans un premier temps, installé dans le square Phillips et son emplacement pourra évoluer en fonction de l'avancement du chantier. L'opération du kiosque comprend son ouverture et sa fermeture, l'entretien de l'intérieur et l'accueil et l'information des visiteurs.

Afin de contribuer à réduire les impacts négatifs des travaux sur les riverains et plus largement sur les citoyens montréalais, un plan de communication a été élaboré dans lequel plusieurs outils de communication ont été identifiés. L'un des outils incontournables identifiés est le kiosque d'information de chantier qui sera localisé au square Phillips. Ce kiosque dont l'installation est prévue au début 2018 permettra, avec plans et vidéos, d'informer sur les travaux et d'orienter les visiteurs aux abords du chantier. Des agents d'accueil embauchés et gérés par Tourisme Montréal permettront d'offrir une expérience client efficace et de qualité.

Tourisme Montréal, dont le savoir-faire dans la formation de personnel d'accueil est reconnu, possède l'expérience et l'expertise pour relever ce défi. Pour combler ses propres besoins, l'organisme recrute, forme et encadre déjà des employés d'accueil avec rigueur et succès. Ces nouveaux employés, encadrés par Tourisme Montréal sauront informer sur l'état des travaux, mais surtout, ces gens sauront orienter les visiteurs à repérer les corridors piétons, à naviguer à travers les entraves ou sur des rues dont la circulation sera provisoirement inversée. Même si les nuisances seront gérées le mieux possible, elles demeureront. Tourisme Montréal contribuera à minimiser les inconvénients afin que tous traversent cette période bien informés et soutenus.

L'expertise dans la gestion de personnel d'accueil de Tourisme Montréal est donc essentielle à l'expérience que la Ville souhaite offrir aux visiteurs de « la Sainte-Catherine » et du centre-ville.

JUSTIFICATION

La Ville peut octroyer ce contrat de gré à gré à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc., conformément à l'article 573.3, alinéa 1 (2.1°) de la Loi sur les cités et villes qui prévoit une telle exception pour les organismes à but non lucratif (OBNL). L'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. est un OBNL et est privilégié pour le présent mandat pour les raisons suivantes :

- Il rassemble des professionnels de l'accueil
- Il détient une grande expertise par le biais de la gestion de ses nombreux kiosques d'information
- Il détient une excellente connaissance du territoire montréalais
- Il dispose d'une équipe de préposés à l'information compétente et expérimentée

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale s'élève à 215 870.16 \$ taxes incluses pour l'année 2018. L'entente est d'une durée d'un an.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 197 118.23 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Ce coût net sera financé par le règlement d'emprunt 17-025 : « Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le cadre de référence pour la Ville de Montréal est le Plan Montréal durable 2016-2020 de la collectivité montréalaise qui s'articule autour de principes directeurs visant à bonifier le rôle central de la communauté, la qualité de vie, l'environnement et une croissance économique durable en faisant de Montréal une ville sobre en carbone, équitable et exemplaire.

Ces principes ont donné lieu à quatre grandes orientations, qui sont prises en compte dans l'ensemble du Projet Sainte-Catherine Ouest :

- Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;
- Verdier, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;
- Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé;
- Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

Il en est de même pour la période de travaux. Le projet de mise en valeur du chantier Sainte-Catherine Ouest répond aux actions suivantes, qui découlent directement des priorités dont s'est dotée la Ville de Montréal en matière de développement durable :

- Maintenir les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun;
- Maintenir la vitalité économique du secteur;
- Préserver le patrimoine et promouvoir la culture;
- Maintenir l'accès aux services;
- Mobiliser les citoyens;
- Faire connaître les bonnes pratiques;
- Rayonner ici et à l'échelle internationale.

L'ensemble du projet de mise en valeur du chantier Sainte-Catherine Ouest a pour objectif de faire de la Ville de Montréal, un exemple en matière de gestion de chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un kiosque d'information sera installé dans le secteur en chantier afin de contribuer à atténuer les impacts du chantier, notamment sur la vitalité commerciale du secteur. Le début du chantier est débuté en janvier 2018. Le kiosque a été acquis à l'automne 2017, toutefois son opération et la transmission d'informations vers les usagers impactés dépendent du présent contrat.

Tout retard dans l'octroi du contrat aurait un impact négatif sur la capacité de la Ville à respecter son engagement, ce qui pourrait entacher le lien de confiance établi entre la Ville et les parties prenantes. De plus, le kiosque acquis ne serait pas en opération pendant cette période.

Si le contrat n'était pas octroyé, le kiosque ne serait pas en opération et la Ville perdrait une opportunité de réduire les impacts générés dans le secteur pendant le chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication développée par le Service des communications accompagnera la mise en place du kiosque.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CM : 22 janvier 2018

Formation des agents de Tourisme Montréal concernant l'information à transmettre : 22-26 janvier 2018

Formation des agents de Tourisme Montréal concernant l'opération du kiosque : 29-30 janvier 2018

Ouverture du kiosque : à partir 1^{er} février 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications

Nadia SEMAAN, Service des infrastructures_voirie et transports

Claude PEPIN, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valentine ABOUT
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Christianne RAIL
Chef de section

Le : 2017-12-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-01-11

CE : 20.017
2018/01/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176143007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois réalisé par l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du contrat d'aménagement du lot 1 180 838 (parc La Presse). Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, les évaluations de rendement insatisfaisant.

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois réalisée par l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du contrat d'aménagement du lot 1 180 838 (parc La Presse). Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, les évaluations de rendement insatisfaisant.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-01-09 10:30

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176143007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois réalisé par l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du contrat d'aménagement du lot 1 180 838 (parc La Presse). Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, les évaluations de rendement insatisfaisant.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie a octroyé un contrat au fournisseur 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois pour l'aménagement du lot 1 180 838 (parc La Presse) le 13 décembre 2016.

Dans le cadre du programme d'évaluation des fournisseurs et selon les critères élaborés dans la grille d'évaluation de l'adjudicataire à l'article 25. de la section III – Clauses administratives spéciales du contrat VMP-17-003, le rapport d'évaluation du contrat a été jugé insatisfaisant. En effet, cet article mentionne qu'un rendement satisfaisant équivaut à une évaluation égale ou supérieure à 70 %. La note obtenue par la compagnie 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois a été de 54 %.

L'arrondissement a complété le rapport d'évaluation du service fourni par la compagnie 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois, conformément à la clause 4.4 incluse dans la Section II - Clauses administratives générales du contrat VMP-17-003, qui indique qu'« à la fin du contrat, le rendement de l'adjudicataire sera évalué sur un ensemble de critères prédéfinis regroupés par thèmes ». Également en vertu de cette même clause, qui stipule que « si le rendement de l'adjudicataire s'avère non satisfaisant, un rapport de cette évaluation lui sera transmis au plus tard soixante (60) jours après la fin du contrat », l'arrondissement a fait parvenir une copie du rapport d'évaluation au fournisseur 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois concernant son rendement, dans le cadre des travaux exécutés pour ledit contrat. Trente (30) jours après la réception du rapport, l'arrondissement a reçu de la part de 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois, le 25 octobre 2017, des commentaires concernant ses évaluations de rendement insatisfaisant. Donc, suite à la réception de ses commentaires, et à la lumière de ceux-ci, l'arrondissement de Ville-Marie a maintenu l'évaluation de rendement insatisfaisant. Comme le stipule la clause 4.4.5 incluse dans la Section II - Clauses administratives générales du contrat VMP-17-003, le rapport est acheminé auprès du comité exécutif pour résolution à

émettre au plus tard soixante (60) jours après la réception de la firme, soit avant le 25 décembre 2017.

- Date de la lettre d'avis de redressement : le 1er août 2017
- Date de la réception provisoire des travaux : le 25 août 2017
- Date d'approbation du rapport de rendement insatisfaisant à 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois par un cadre autorisé de l'arrondissement de Ville-Marie : le 25 septembre 2017
- Date de réception du rapport de rendement insatisfaisant par 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois : le 12 octobre 2017
- Date de réception des commentaires par l'arrondissement de Ville-Marie provenant de 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois : le 25 octobre 2017
- Date de l'envoi du rapport de rendement insatisfaisant par l'arrondissement de Ville-Marie au comité exécutif (Décision finale): le 15 décembre 2017

À la lumière des éléments et des commentaires reçus du contractant, nous déclinons de procéder à un ajustement du pointage final de l'évaluation de rendement de Les Entreprises C. Dubois et celui-ci demeure à 54%.

L'évaluation du rendement d'un contractant constitue une étape importante de la gestion de contrat. Elle permet de porter un jugement sur les résultats et le déroulement d'un contrat. Elle s'appuie sur les actions de communication, de contrôle, de correction et de documentation qui sont effectuées tout au cours de l'exécution du contrat. Elle approuve la satisfaction ou l'insatisfaction de la Ville face au rendement d'un cocontractant à qui elle avait octroyé un contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM15 1107 du 21 septembre 2015 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de 5 ans, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme

Résolution CM15 1266 du 26 octobre 2015 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009).

DESCRIPTION

Il est demandé d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois réalisée par l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du contrat d'aménagement du lot 1 180 838 (parc La Presse). Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste de firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, les évaluations de rendement insatisfaisant.

JUSTIFICATION

La justification du pointage attribué aux critères et thèmes est détaillée dans les rapports d'évaluation de l'arrondissement.

Les directives et délais de la clause 4.4.5 incluse dans la Section II - Cahier des clauses administratives générales du contrat VMP-17-003 ont été respectés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville se réserve la possibilité de refuser toute soumission du fournisseur 9014-8693 Québec inc. Les Entreprises C. Dubois au cours des deux (2) prochaines années à compter de la date de la résolution du comité exécutif (CE).

De plus, la Ville se réserve la possibilité de refuser toute autre soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur, qui, au cours des deux (2) années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part de la Ville ou dont l'un de ses sous-traitants, le cas échéant, a fait l'objet d'une telle évaluation durant la même période.

Si une telle évaluation de rendement insatisfaisant survient à l'égard du co contractant ou de l'un de ses sous-traitants, le cas échéant, après l'adjudication du contrat, la Ville se réserve le droit, à sa seule discrétion, de résilier le contrat.

La Ville se réserve également le droit, à sa seule discrétion, de résilier le contrat dans le cas où l'identité d'un sous-traitant du co contractant lui est communiquée après l'adjudication du contrat et que ce sous-traitant a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville au cours des deux (2) années précédant la date de son sous contrat.

En vertu de ce programme, la Ville a maintenant la possibilité d'écarter un fournisseur dont le service est insatisfaisant et que la règle du plus bas soumissionnaire n'est plus la seule règle qui prévaut, la qualité du service rendu antérieurement est maintenant pris en compte.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le signataire de la demande d'approbation de l'évaluation du rendement insatisfaisant atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et à l'encadrement administratif « Évaluation du rendement des fournisseurs (Directive) » (C-RM-APP-D-15-002).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Domenico ZAMBITO, Ville-Marie

Lecture :

Domenico ZAMBITO, 19 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent LEMAY
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE
Directeur adjoint

Le : 2018-01-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur

CE : 30.002
2018/01/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170843011

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 1 775,97 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 6 au 10 décembre 2017, à Paris, Lyon et Bruxelles, dans le cadre d'une première mission à l'étranger.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense de 1 775,97 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 6 au 10 décembre 2017, à Paris, Lyon et Bruxelles, dans le cadre d'une première mission à l'étranger;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-12-21 14:45

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170843011

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 1 775,97 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 6 au 10 décembre 2017, à Paris, Lyon et Bruxelles, dans le cadre d'une première mission à l'étranger.

CONTENU

CONTEXTE

La mairesse de Montréal a entrepris sa première mission sur la scène internationale en se rendant à Paris, Lyon et Bruxelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Paris

La mairesse de Montréal a débuté sa mission en prenant part à la 1re édition de la Conférence de Paris, *Repenser la mondialisation*, organisée par le Forum économique international des Amériques

Mme Plante a profité de sa présence en sol parisien pour visiter, en compagnie de Philippe Yvin, président de la Société du Grand Paris, et de Jean-Yves Le Bouillonnet, maire de Cachan, le chantier du Grand Paris express et son tunnelier géant. Cet ambitieux projet de réseau souterrain de 200 kilomètres, qui desservira 68 gares en grande région parisienne d'ici 2030, a notamment pour objectif de désenclaver des quartiers mal desservis en transport en commun, d'améliorer l'accès à l'emploi et de réduire considérablement les temps de déplacement.

C'est aussi cette occasion que le PDG de l'entreprise Zenika, Carl Azoury, a annoncé que l'entreprise plantera son siège social nord-américain dans le Grand Montréal. Le leader français des services informatiques et de la transformation numérique y plantera également son centre de recherche et développement, entraînant la création de 50 emplois sur trois ans.

Lyon

La mairesse de Montréal a poursuivi sa mission à Lyon en rencontrant Georges Kepenekian, maire de Lyon, et David Kimelfeld, président de la Métropole de Lyon. La délégation montréalaise a ensuite visité Lyon Confluence, un quartier innovant au cœur de la

métropole française, qui mise sur l'accès aux transports collectifs et actifs, le logement abordable, le développement économique et commercial, et une offre de services publics de qualité. Ce laboratoire urbain pourrait inspirer le développement de futurs quartiers montréalais. La mairesse a ensuite participé à la Fête des lumières, célébration lyonnaise de renommée mondiale, à laquelle participaient également des entreprises créatives montréalaises telles que Moment Factory et Spectra.

Bruxelles

La mission de Mme Plante s'est conclue à Bruxelles par une rencontre à l'hôtel de ville avec le bourgmestre de Bruxelles, Philippe Close. La mairesse de Montréal a ensuite pris la parole lors d'une cérémonie officielle de remise du costume du Manneken-Pis à l'effigie de Montréal, conçu à l'occasion de son 375^e anniversaire. Cette rencontre a permis de renforcer les liens déjà très forts entre Montréal et Bruxelles, notamment sur les plans de la culture, des affaires, du développement urbain et de l'innovation. La mairesse s'est également entretenue avec le ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Pascal Smeth, afin d'échanger sur les politiques de mobilité durable.

JUSTIFICATION

Cette mission a permis de confirmer que rôle des villes est aujourd'hui plus crucial que jamais. Que ce soit en matière de mobilité, de lutte contre les changements climatiques, d'accès à l'emploi, d'intégration des immigrants ou de logement, les villes doivent trouver des réponses concrètes aux grands défis d'aujourd'hui. Durant cette mission, la mairesse a pu s'inspirer des meilleures pratiques en vue d'obtenir des résultats pour les Montréalais et les Monréalais, autant au niveau de la création d'emplois que sur les plans de l'innovation municipale en matière d'habitation, de mobilité et de développement durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À noter que les frais d'hébergement à Lyon et à Bruxelles ont été pris en charge par ces villes.

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 775,97 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Échanges d'expertise
- Développer des partenariats

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Ève GAGNON, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-20

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2017-12-21



Dossier # : 1173930006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Magda Popeanu à titre de représentante élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au conseil d'agglomération de nommer madame Magda Popeanu à titre de représentante élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-18 16:05

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1173930006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Magda Popeanu à titre de représentante élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL.

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* prévoyait que l'agglomération de Montréal devait prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL composé de six (6) pôles de développement économique local. Ce réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs établis sur le territoire.

L'agglomération a conclu, pour les années 2016-2021, des ententes de délégation avec six (6) organismes de développement économique local, lesquelles définissent les rôles et responsabilité de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce est compris dans le territoire de PME MTL Centre-ville, tout comme la ville de Westmount et les arrondissement de Ville-Marie, Outremont et Le Plateau-Mont-Royal.

Il est prévu qu'un élu de l'arrondissement doit être nommé pour siéger au conseil d'administration de cet organisme. Étant donné les élections du 5 novembre dernier, le nouveau conseil d'arrondissement doit recommander la désignation d'un élu à ce titre au conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0577 - Le Conseil d'agglomération nomme madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, comme représentante élue de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du nouvel organisme de développement local et régional, soit le Pôle centre.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de madame Magda Popeanu pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL Centre-ville.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de cette organisation de développement économique local permettra d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination d'un représentant élu au conseil d'administration de PME MTL Centre-ville par le conseil d'agglomération est primordiale afin d'assurer la poursuite ininterrompue des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 13 décembre 2017
Comité exécutif : 10 janvier 2018
Conseil municipal : 22 janvier 2018
Conseil d'agglomération : 25 janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BRUNET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Lucie BÉDARD_URB, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FARALDO BOULET
Secrétaire-recherchiste
Division du greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-04

Denis GENDRON
Directeur
Direction des services administratifs et du greffe



Dossier # : 1177239022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Madame Maeva Vilain à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

Au terme de la résolution CA17 25 0451 adoptée à sa séance ordinaire du 18 décembre 2017, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal recommande au conseil d'agglomération:

De nommer madame Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-20 13:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177239022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil d'agglomération de nommer un élu à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, la Ville de Montréal s'est dotée du réseau PME MTL, regroupant six organisations à but non lucratif, couvrant autant de secteurs sur l'île. Ce réseau est né de l'obligation de l'agglomération de Montréal de mettre en place des points de service de développement local et régional, anciennement sous l'égide des centres locaux de développement (CLD). L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est compris dans le territoire de PME MTL Centre-Ville, avec Westmount et les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Les règlements généraux de PME MTL prévoient qu'un élu soit nommé pour siéger au conseil d'administration de l'organisme. Or, suite aux élections municipales du 5 novembre 2017, un nouveau représentant doit être désigné afin d'assumer la responsabilité du développement économique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 16 0364 : Lors de sa séance du 19 mai 2016, le conseil d'agglomération a nommé monsieur Richard Ryan, à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL.

DESCRIPTION

Nommer un représentant du conseil d'arrondissement pour agir à titre de représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

JUSTIFICATION

La direction du développement du territoire et des travaux publics recommande :
D'adopter une résolution recommandant au conseil d'agglomération de désigner un élu du

conseil d'arrondissement pour agir à titre de représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, et ce, pour les motifs suivant :

- La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville permettra d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement pourra, grâce à ce rôle d'administrateur, orienter les décisions de cette instance de développement local.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil d'arrondissement qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée :

- Résolution du conseil d'arrondissement : 18 décembre 2017

Étapes subséquentes:

- Résolution du comité exécutif;
- Résolution du conseil municipal;
- Résolution du conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 6 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vanessa HUPPÉ-HART
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-05

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire et des
travaux publics



Dossier # : 1177408005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
QUE soit nommée Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'Île.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-20 13:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177408005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisation PME MTL Est-de-L'Île a le mandat du développement de l'entrepreneuriat et de la main-d'œuvre pour les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est . Il a été convenu que le conseil d'administration est composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissement et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

Les administrateurs provenant du milieu des affaires n'ont pas à être nommés par le conseil d'agglomération, seule la nomination des élus doit être approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

Ainsi, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'Île.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0514 (25 août 2016) : Nomination de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, afin de siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'Île.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier pour l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de l'organisation est primordiale afin de ne pas retarder les activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles MORISSET

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MÉNARD

Le : 2017-12-08

Commissaire au développement économique

Chef de division - Urbanisme_ permis et inspection



Dossier # : 1174860009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentant de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

D'entériner la nomination de la mairesse de l'arrondissement, madame Chantal Rouleau, à titre de représentant de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-18 16:05

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174860009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommandation au conseil d'agglomération de nommer la mairesse de l'arrondissement à titre de représentant de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la restructuration des Centres locaux de développement (CLD) sur le territoire de la Ville de Montréal, le nouveau centre local de développement de l'Est de l'île est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Est-de-l'île. PME MTL Est-de-l'île dessert les entrepreneurs des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et de la ville de Montréal-Est.

Le réseau PME MTL a pour mission d'offrir un ensemble de services professionnels accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale se situant sur l'île de Montréal

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Suite à cette restructuration, il y a lieu de confirmer la désignation de la mairesse de l'arrondissement sur le conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

JUSTIFICATION

Recommander au conseil d'agglomération de renouveler la nomination de la mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, madame Chantal Rouleau pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la désignation par les instances supérieures.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire d'arrondissement par intérim

ENDOSSÉ PAR

Dany BARBEAU
Directrice d'arrondissement

Le : 2017-12-12

**Dossier # : 1173720001**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nommer ou remplacer des représentants au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) et à son Comité des placements

Dans le cadre de la formation du Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR), nous recommandons de :

- Remplacer Mme Manon Barbe par Mme Lisa Christensen pour un mandat de 4 ans;
- Remplacer M Edward Janiszewski par M. Alain Vaillancourt pour un mandat de 4 ans;
- Remplacer M Alan DeSousa par M. Peter Mc Queen pour un mandat de 4 ans;

Dans le cadre de la formation du Comité des placements de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) nous recommandons de

- Remplacer M. Alan DeSousa par M. Yves Courchesne, directeur du Service des finances et trésorier pour un mandat de 4 ans.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-21 10:22**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173720001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nommer ou remplacer des représentants au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) et à son Comité des placements

CONTENU

CONTEXTE

Ce dossier vise à proposer des nominations au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) de même qu'à son comité des placements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1722), séance du 2 novembre 2016, nommer Yves Courchesne au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal et M. Alan DeSousa au Comité des placements de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) (numéro 1163720003)

CE16 0222, séance du 10 février 2016, nommer Mme Sylvie Monette au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) (numéro 1163720001)

CE14 0250, séance du 19 février 2014, nommer Alan DeSousa au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) et nommer M. Edward Janiszewski au comité des placements de l'ABR (numéro 1143720001)

CE13 0128, séance du 6 février 2013, nommer Pierre Mainville au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) (numéro 1132904003)

CE10 0157 - 10 février 2010 - reconduire ou nommer, à compter du 10 février 2010, les personnes recommandées aux différentes commissions de régimes de retraite, au conseil d'administration de l'ABR ou au comité des placements. (numéro 1103720001)

CE09 0670 - séance du 29 avril 2009, reconduire M. Jacques Marleau au Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal et à son Comité des placements, à compter du 9 mars 2009, jusqu'à son remplacement (numéro 109720002)

CE06 0683 - séance du 10 mai 2006 - nomination de membres du Conseil de l'ABR et du comité des placements désigné par le comité exécutif (numéro 1061629001)

DESCRIPTION

Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR)

- Remplacer Mme Manon Barbe par Mme Lisa Christensen pour un mandat de 4 ans;
- Remplacer M Edward Janiszewski par M. Alain Vaillancourt pour un mandat de 4 ans;
- Remplacer M Alan DeSousa par M. Peter Mc Queen pour un mandat de 4 ans;

Comité des placements de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR)

- Remplacer M. Alan DeSousa par M. Yves Courchesne, directeur du Service des finances et trésorier pour un mandat de 4 ans.

JUSTIFICATION

Il y a lieu de procéder à certaines nominations au sein du conseil d'administration et du comité des placements de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LANGLOIS
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-12-21

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2017-12-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2017-12-21



Dossier # : 1177163001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière , Division gestion du portefeuille immobilier
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un budget additionnel de dépense de 509 082,69 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant/Autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la Division gestion immobilière exploitation à contrat et énergie/Autoriser le transfert du solde du budget 2017 (revenus) de la division au budget 2018.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le report en 2018 du solde du budget de dépense généré par les revenus additionnels, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
2. d'autoriser un budget additionnel de dépense de 509 082,69 \$, équivalent au revenu additionnel correspondant, suite à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-12-18 09:49

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177163001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière , Division gestion du portefeuille immobilier
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un budget additionnel de dépense de 509 082,69 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant/Autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement de la Division gestion immobilière exploitation à contrat et énergie/Autoriser le transfert du solde du budget 2017 (revenus) de la division au budget 2018.

CONTENU

CONTEXTE

La section énergie et immotique du Service de la Gestion et de la Planification Immobilière obtient, depuis 2009, l'autorisation de réinjecter les aides financières des projets d'efficacité énergétique dans son budget de fonctionnement. Ces aides financières servent à financer d'autres projets d'efficacité énergétique qui génèrent des économies et d'autres aides financières.

De plus, en octobre 2012, le CE autorisait la mise en œuvre du Plan d'économie d'énergie de la SGPI et la réinjection des aides financières (associées aux projets d'économie d'énergie) à son budget de fonctionnement pour le financement du plan d'économie d'énergie, et ce, au fur et à mesure de leur obtention.

Pour procéder à la réinjection des aides financières au budget de fonctionnement de la SGPI, le service des Finances demande que les montants soient précisés et autorisés annuellement par le CE, d'où le présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0029 – 11 janvier 2017 Autoriser un budget additionnel de dépense de 923 159,56 \$, suite à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique, autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement 2017 de la Section énergie et environnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, autoriser le report en 2017 du solde du budget de dépense généré par les revenus additionnels, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel..

CE15 2077 – 23 décembre 2015 Autoriser un budget additionnel de dépense de 653 526,59 \$, suite à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique, autoriser le Service de la gestion et affecter ce montant au budget 2015 de la Section énergie et environnement pour le financement du plan d'économie d'énergie et pour combler les budgets d'énergie déficitaires (économies captées, mais non réalisées) des différents services et arrondissements, et autoriser le report en 2016 du solde du budget.

CE14 1985 – 17 décembre 2014 Autoriser un budget additionnel de dépense de 698 205,41 \$, suite à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique, autoriser le Service de la gestion et affecter ce montant au budget 2014 de la Section énergie et environnement pour le financement du plan d'économie d'énergie et pour combler les budgets d'énergie déficitaires (économies captées, mais non réalisées) des différents services et arrondissements, et autoriser le report en 2015 du solde du budget.

CE14 0153 – 5 février 2014 Autoriser un budget additionnel de dépense de 138 943,10 \$ pour l'année 2014, à la Section énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières, à la suite de la réception de montants d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique.

CE12 2086 – 19 décembre 2012 Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 340 758,97 \$ toutes taxes incluses, pour l'année 2012, à la Section Énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières, à la suite de la réception de montants d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique.

CE12 1677 – 10 octobre 2012 Adopter le Plan d'économie d'énergie 2013-2015 de a Direction des stratégies et transactions immobilières;
Réinvestir les économies au budget de fonctionnement de la Direction des immeubles pour réaliser des travaux non capitalisables permettant une réduction du déficit d'entretien de nos bâtiments;

Réinjecter les aides financières dans le budget de fonctionnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières pour le financement du plan d'économie d'énergie au fur et à mesure de leur obtention.

DESCRIPTION

Plusieurs projets sont admissibles à des aides financières en efficacité énergétique. Le tableau en pièce jointe présente les différents projets du SGPI ayant reçu une aide financière en efficacité énergétique en 2017.
Depuis janvier 2017, le SGPI a reçu des aides financières pour un montant total de 509 082,69 \$. Ces aides proviennent de :

- Gaz Métro (157 450,50 \$)
- Hydro-Québec (243 051,33 \$)
- Transition Énergétique Québec (108 580,86 \$)

Le SGPI demande d'autoriser la réinjection des aides reçues, soit 509 082,69 \$ dans son budget de fonctionnement pour l'année 2018.

JUSTIFICATION

L'efficacité énergétique est une avenue incontournable pour diminuer les dépenses énergétiques, réduire les gaz à effets de serre, protéger nos ressources naturelles et diminuer le déficit d'entretien.

Ainsi, le SGPI compte réinvestir la totalité des aides financières pour :

- L'achat d'équipement électromécanique plus efficace (exemples : éclairage efficace, chaudières et chauffe-eau de haute efficacité, échangeurs de chaleur ou autres);
- La modernisation et centralisation de contrôles pour des systèmes électromécaniques;
- La conversion de systèmes de chauffage au mazout vers le gaz naturel ou l'électricité;
- Toutes autres dépenses prévues au Plan d'économie d'énergie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réinjection des aides financières permet une augmentation du budget de fonctionnement du SGPI tel que prévu au Plan d'économie d'énergie.

À ce jour, le solde du budget additionnel par réinjection des aides financières est de 1 900 114 \$. Avec le montant présentement demandé, le montant total sera de 2 409 196 \$.

La portion des 509 082,69 \$ assumée par l'agglomération a été établie selon la part relative de l'aide financière reçue pour les bâtiments de responsabilité d'agglomération. La portion assumée par le central (corporatif et arrondissements) a été établie selon la part relative de l'aide financière reçue pour les bâtiments de responsabilité centrale. Ainsi, le budget additionnel sera partagé à 30 % par l'agglomération, pour un montant de 153 082,84 \$, et à 70 % par le central, pour un montant de 355 999,85 \$.

Voir le tableau en pièce jointe pour la somme des aides financières reçues par bâtiment/projet.

Le virement pour augmenter le budget de revenus et dépenses sera fait après la décision du comité exécutif.

Il est demandé :

D'autoriser un budget de revenus additionnels selon ce qui suit :

Revenus 2017 :

Agglomération — Crédits provenant de revenus additionnels — Efficacité énergétique-agglomération — Autres/administration générale — Services techniques (revenus) — Étude d'efficacité énergétique. 153 082,84 \$.

Fonds des immeubles — Crédits provenant de revenus additionnels — Efficacité énergétique -proximité — Autre administration générale — Services techniques (revenus) — Étude d'efficacité énergétique. 355 999,85 \$.

D'autoriser un budget de dépenses additionnelles équivalant au budget de revenus et de l'imputer comme suit :

Dépenses 2017 :

Fonds des immeubles — Crédits provenant de revenus additionnels — Économie d'énergie mixte — Soutien matériel et technique/gestion des immeubles/à répartir — Entretien et réparation/immeubles et terrains 509 082,69 \$.

Le présent dossier respecte la directive « Utilisation des surplus, réserves et revenus excédentaires » (C-RF-SF-D-09-002, article I-b de l'Annexe 1).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le budget additionnel servira à financer des mesures d'économie d'énergie dans les bâtiments. Donc contribuera à réduire la consommation énergétique et la production de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réinjection des aides financières au budget de fonctionnement du SGPI est essentiel à la mise en œuvre du Plan d'économie d'énergie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec le courrier budgétaire no 5, la Direction de la comptabilité et du contrôle financier n'a pas à intervenir dans le présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David CHARETTE
Ingénieur en mécanique

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de division

Le : 2017-12-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne ROUILLARD
Directrice - Exploitation immobilière_ entretien
et réparation

Approuvé le : 2017-12-15

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-12-15

**Dossier # : 1177151026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 90 310,25 \$ en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière (SPGI) vers l'arrondissement de LaSalle pour des travaux de fourniture et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à la Mairie de l'arrondissement

Attendu qu'une dépense maximale de 98 901,50 \$ taxes incluses, le cas échéant pour des travaux de fourniture et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à la Mairie de l'arrondissement de LaSalle a été approuvée par le conseil d'arrondissement. Attendu qu'un contrat a été octroyé à la firme Les constructions P.R.V. Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 98 901,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 523742.

IL EST RECOMMANDÉ AU COMITÉ EXÉCUTIF :

D'accorder un virement de crédit entre le Service de la gestion et de la planification immobilière (SPGI) vers l'Arrondissement de LaSalle d'un montant de 90 310,25 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-21 09:00**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1177151026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les constructions P.R.V Inc. pour les travaux de fourniture et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à la mairie, conformément au cahier des charges - Arrondissement: LaSalle - Dépense totale de 98 901,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres par invitation 523742, contrat B.R.17-1748 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'utilisation de véhicules électriques est une mesure d'efficacité énergétique visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Afin de favoriser l'utilisation des véhicules électriques, trois (3) bornes de recharge électriques doubles seront installés sur stationnement municipale à proximité du bâtiment de la Marie d'arrondissement de LaSalle. Ces bornes s'inscrivent dans les orientations du Plan de transport et encourageront l'utilisation des transports électriques, permettant ainsi à *la Ville de Montréal de se démarquer comme un leader quant à l'électrification des transports.*

Le besoin de 3 bornes de recharge doubles pour véhicules électriques au stationnement de la mairie de l'arrondissement LaSalle découle de l'acquisition de nouveaux véhicules électriques par le SGPI et fournis à l'arrondissement..

La Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle, désire installer donc les trois (3) bornes doubles à la mairie de l'arrondissement LaSalle, le tout pour des véhicules électriques appartenant à la ville.

Un appel d'offre par invitation a été lancé le 22 novembre 2017 pour l'exécution des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'arrondissement de LaSalle, contrat E.17-1748, soumission 523742.

Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Six (6) entreprises ont été invitées à prendre possession des documents d'appel d'offres et quatre (4) nous ont soumis des prix dont trois (3) sont non conformes. Pour les trois (3) non conformes, deux (2) ont déposés une soumission supérieure à 100 000,00 \$ et le troisième n'a pas déposé la caution de soumission tel que exigé. Le procès verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes ainsi que l'analyse des soumissions.

Un délai de 12 jours a été accordé aux entreprises pour déposer leurs soumissions.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 décembre 2017 et elle est valide pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Le seul soumissionnaire conforme est Les constructions P.R.V Inc.

Des contingences de 10 % du contrat soit un montant de 8 991,05 \$ (taxes comprises) ont été incluses dans le bordereau de soumission.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)		
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Contingences	Total
1	Les constructions P.R.V Inc.	89 910,45 \$	8 991,05 \$	98 901,50 \$
	Dernière estimation réalisée (\$)	83 931,75 \$	8 393,18 \$	92 324,93 \$
	Coût moyen des soumissions conformes			98 901,50 \$
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			6 576,57 \$
	Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			7,12

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de

7, 12 % supérieure au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ.

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre des registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le plus bas soumissionnaire conforme ne s'est pas rendu non conforme en vertu de la politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Les constructions P.R.V Inc., le seul soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 98 901,50 \$ (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera assumée entièrement par la centrale.
Provenance de fonds: PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le déploiement d'un réseau de borne de recharge pour VÉ contribuera à la lutte contre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en favorisant l'atteinte de l'objectif de réduction de 30 % de ces gaz d'ici 2020 par rapport à 1990. Il permettra également d'améliorer la qualité de l'air afin d'atteindre éventuellement le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant d'ici 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y aura aucun impact sur les citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Décembre 2017
Fin des travaux : Fin mai 2018

Début: 2017-12-20 **Fin:** 2018-05-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction (Luce DOYON)

Certification de fonds :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Marie-Claude LAVOIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 8 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-08

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1176717002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), des ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire de 7 arrondissements (Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension).

Il est recommandé:
d'édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), des ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire de 7 arrondissements (Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-01-05 17:18

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176717002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), des ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire de 7 arrondissements (Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal a adopté en novembre 2014 la résolution CM14 1126 afin de se déclarer compétent à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles jusqu'au 31 décembre 2016. L'application de la déclaration de compétence visée par cette résolution (CM16 1455) a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2018.

L'adoption du *Règlement sur les services de collecte 16-049* a permis d'actualiser et d'harmoniser les règles d'utilisation et les pratiques de gestion des matières résiduelles en fonction des nouvelles modalités de collecte et de remplacer les dispositions réglementaires dans les arrondissements relativement aux services de collecte.

L'article 18 de ce règlement autorise le comité exécutif à adopter des ordonnances afin d'adapter les modalités du Règlement aux particularités de chaque arrondissement :

18. Le comité exécutif peut, par ordonnance :

1° déterminer les horaires et les secteurs des collectes prévues au présent règlement et les faire varier selon les catégories d'unités d'occupation et les parties du territoire qu'il désigne;

2° prescrire l'utilisation d'un contenant aux fins de toute collecte;

3° déterminer le lieu et l'heure de dépôt des contenants en vue des collectes prévues au présent règlement de même que l'heure de leur retrait;

4° faire varier le service, les types de collecte et les quantités selon les catégories d'unités d'occupation.

Dans ce contexte, dix-neuf (19) ordonnances visant tous les arrondissements ont ensuite été adoptées.

Le présent sommaire vise à modifier certaines de ces ordonnances afin de refléter des changements au niveau du service. Pour 4 arrondissements (Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard), les modifications apportées reflètent des nouvelles modalités de collecte (horaire, nouveau service, description des secteurs et des lieux de collecte) suite à un renouvellement de contrat alors que pour les 3 autres arrondissements (Lachine, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension), les modifications visent l'actualisation des secteurs de collecte.

Les travaux (modifications) se sont faits de concert avec les arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0732 3 mai 2017 - Adopter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les 5 ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte de matières résiduelles sur le territoire des arrondissements concernés par des changements au niveau des services de collecte.

CE17 0159 8 février 2017 - Adopter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les 10 ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte de matières résiduelles sur le territoire des arrondissements concernés par des changements au niveau des services de collecte.

CM16 1455 20 décembre 2016 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126.

CE16 1562 28 septembre 2016 - Adopter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les ordonnances nos 1 à 19.

CM16 0985 23 août 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les services de collecte (16-049) ».

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du *Règlement 16-049 sur les services de collecte*, 7 ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur les territoires des arrondissements concernés par des changements ou des ajustements. Chacune des ordonnances décrit les spécificités propres à un arrondissement de manière à correspondre aux pratiques en vigueur.

Les changements visés concernent principalement les horaires et les types de collecte, les heures de dépôt et de retrait des contenants et des matières résiduelles, et la description des secteurs de collecte.

JUSTIFICATION

L'adoption de ces ordonnances, visant à modifier les ordonnances en vigueur dans 7 arrondissements, est nécessaire afin d'assurer d'une part, la cohérence des règles d'utilisation et des pratiques de gestion des matières résiduelles en fonction de l'évolution des modalités de collectes spécifiques à chacun des arrondissements et d'autre part, de les

rendre légalement applicables aux utilisateurs.

Les ordonnances doivent être ajustées à la réalité afin de permettre un meilleur encadrement des utilisateurs et d'exercer un contrôle pratique de leurs activités dans le but d'atteindre les objectifs environnementaux et d'optimiser la propreté en favorisant les bons comportements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan Montréal durable 2016-2020, le présent dossier contribue à la concrétisation de la cible : *Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption des ordonnances est nécessaire afin de représenter les pratiques des collectes des matières résiduelles en vigueur dans les arrondissements. Sans leur adoption, les arrondissements concernés ne disposeront pas du cadre réglementaire nécessaire pour assurer la performance des activités de collecte, encourager la réduction des matières résiduelles vouées à l'enfouissement et offrir un encadrement à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 17 janvier 2018 – Adoption
Entrée en vigueur des ordonnances au moment de leur publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert DENIS, Anjou
Marc-Pierre LAFRAMBOISE, Anjou
Marc RAINVILLE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Cyril BAUDIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Francis CARON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Corina-Isabela NETEDU, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Mélanie ROUSSELLE, Saint-Léonard
Michel A. MARCEAU, Saint-Léonard
Maria GORA, Lachine
Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie
Martin PONTON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Mélanie ROUSSELLE, 21 décembre 2017
Francis CARON, 27 novembre 2017
Robert DENIS, 27 novembre 2017
Marie-Ève BOIVIN, 23 novembre 2017
Martin PONTON, 23 novembre 2017
Corina-Isabela NETEDU, 23 novembre 2017
Marc RAINVILLE, 23 novembre 2017
Michel A. MARCEAU, 23 novembre 2017
Maria GORA, 23 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason LAFRAMBOISE
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-22

Michel RABY
C/d collecte transport et traitement des
matières résiduelles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-01-05

CE : 40.002
2018/01/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1175051001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le nouveau Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement et Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

Je recommande :

- 1) D'adopter le nouveau Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement;
- 2) D'adopter le règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-01-08 16:55

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175051001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le nouveau Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement et Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

CONTENU

CONTEXTE

La Commission de la présidence du conseil a tenu deux séances de travail entièrement dédiées à l'étude du *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement* les 18 et 21 décembre derniers. Ces travaux, entrepris en conformité avec l'obligation légale de procéder à l'adoption d'un Code d'éthique révisé après l'élection du 5 novembre 2017, visaient à recommander l'adoption d'un Code d'éthique révisé au conseil municipal avant le 1er mars 2018. Dans le cadre de ses travaux, la Commission de la présidence du conseil a pu bénéficier de l'accompagnement et des services professionnels de Me Marc Lalonde, aide-conseil à l'éthique auprès des élu·es et élus ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, qui lui a soumis ses commentaires et recommandations dans le cadre de ce processus de révision obligatoire. Par conséquent, la Commission de la présidence du conseil recommande l'adoption d'un nouveau Code d'éthique et, pour fin de concordance, l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

De plus, la Commission, sous la présidence de Mme Cathy Wong, recommande l'adoption d'un texte épïcène, c'est-à-dire que les noms qui y apparaissent réfèrent tant aux femmes qu'aux hommes, et ce, à l'image de la nouvelle administration publique montréalaise. En effet, la Commission a souhaité adopter une approche de rédaction épïcène aux fins de la révision du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement. Par conséquent, les textes ont été revus et modifiés de manière à ce que les noms soient neutres. Ceci s'inscrit dans une réflexion plus large sur les divers textes émanant de la Ville. Sans qu'il ne soit possible de conclure à ce stade-ci en ce qui concerne l'étendue que pourrait ou devrait prendre cette approche de rédaction des textes en général, le présent dossier aura été l'occasion de débiter une réflexion à ce sujet. Considérant que le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement est un règlement très particulier qui n'a pas d'équivalent puisqu'il ne concerne que les membres des conseils, le caractère épïcène qu'il comporte peut être envisagé sans impact à l'égard de l'interprétation de l'ensemble des textes réglementaires de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1097 - 26 septembre 2017 - Adoption - Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004-1)
CM14 0181 - 24 février 2014 - Adoption - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) et mandat à la Commission de la présidence du conseil;
CM11 0827 - 24 octobre 2011 - Adoption - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (11-031) et d'une résolution à l'effet de prolonger au 1^{er} janvier 2015 la déclaration du conseil de la Ville à l'effet d'être compétent en matière d'éthique à l'égard de ses membres;
CM09 0872 - 21 septembre 2009 - Adoption du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (incluant le mandat à un groupe de spécialistes);
CM09 0802 - 21 septembre 2009 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de Ville et des conseils d'arrondissement
CM09 0293 - 27 avril 2009 - Adopter diverses mesures relatives à l'éthique dont un mandat à la Commission de la présidence du conseil.

DESCRIPTION

Le rapport de la Commission de la présidence du conseil, en pièce jointe, fait suite aux deux séances de travail tenues les 18 et 21 décembre 2017. Ce rapport fait état des différents articles du Code d'éthique en vigueur qui sont touchés par les modifications proposées et de l'exercice de révision épiscopale des textes. De plus, la structure du Code d'éthique a été réorganisée pour une plus grande cohérence. Finalement, cet exercice de révision a permis au Service des Affaires Juridiques d'identifier une modification de concordance réglementaire requise à l'article 105 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* en relation avec l'article 6 du Code d'éthique

JUSTIFICATION

L'obligation est créée aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et de le réviser après chaque élection générale, et ce, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ., chapitre E -15.1.0.1) :

13. *Toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.*

Ainsi, conformément à la loi provinciale, le conseil municipal avait adopté, à son assemblée du 24 octobre 2011, le premier règlement intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (11-031). Puis, avant le 1^{er} mars 2014, à la suite de l'élection générale de novembre 2013, comme édicté par l'article 13 de la Loi, le conseil municipal a adopté à son assemblée du 24 février 2014 le Code d'éthique et de conduite révisé, sans modification (14-004). Plus récemment, le 26 septembre 2016, une disposition obligatoire interdisant aux élus de faire des annonces à propos de projets, de contrats et de subventions lors d'activités de financement politique avait été introduite (14-004-1).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

La Commission de la présidence du conseil recommande au conseil municipal l'adoption d'un nouveau Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement remplaçant le règlement 14-004-1 ainsi que l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) pour fin de concordance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Ève Bonneau, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda LAJEUNESSE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Le : 2018-01-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2018-01-08



Dossier # : 1177666007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 192 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

Il est résolu de :
adopter le règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 5 192 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018", sujet à son approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-18 11:52

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177666007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 192 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1979, l'Entente sur le développement culturel de Montréal est un outil commun de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications (MCC), dans le but d'arrimer leurs actions en culture sur le territoire de Montréal en partenariat et en réciprocité, au profit des citoyens, dans une perspective de développement durable. L'Entente s'affirme comme un outil majeur pour le développement de la métropole et témoigne d'un solide partenariat dans un esprit d'étroite collaboration.

L'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

1. Mise en valeur du patrimoine
2. Accès à la culture
3. Consolidation du réseau des bibliothèques
4. Équipements culturels

Des discussions sont actuellement en cours avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de finaliser la programmation de l'Entente 2018-2021.

La présente demande de règlement d'emprunt vise à assurer la disponibilité des crédits nécessaires à la réalisation des projets convenus dans le cadre de cette nouvelle entente qui débutera le 1er avril 2018. Pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la première année de l'entente triennale soit l'année 2018-2019, le montant de ce règlement d'emprunt a été estimé en se basant sur le budget de l'Entente 2017-2018. Ce règlement d'emprunt permettra également de financer des projets liés au renouvellement de l'environnement

numérique dans le réseau des bibliothèques et des projets de valorisation de la langue française.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1055 - 22 août 2017 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032)

CM17 0089 – 23 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017.

CG16 0618 – 24 novembre 2016 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CM16 0371 – 22 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016.

CG15 0683 – 26 novembre 2015 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire adopter un règlement d'emprunt de règlement de 5 192 000 \$ afin de financer la réalisation des projets de la première année de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

Ce règlement d'emprunt permettra notamment de réaliser les projets suivants :

- Programme Inclusion et innovation (diversité culturelle)
- Programme de médiation culturelle
- Activités en loisir culturel

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra le financement des dépenses de fonctionnement de la première année de l'entente triennale soit l'année 2018-2019 ainsi que des reports de soldes des années précédentes. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété, les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt servira au financement des dépenses de fonctionnement liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal de 5 192 000 \$ prévu au budget des différents Services agissant comme partie prenante à l'Entente. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement. La période de financement ne pourra excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

Par ailleurs, plusieurs thèmes cités nommément dans la *Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal* rejoignent plusieurs finalités des projets contenus dans l'Entente, notamment :

- la diversité et le dynamisme culturels
- la protection du patrimoine
- l'innovation et le savoir
- la promotion de l'économie locale
- la compétitivité : tourisme culturel
- le développement de l'art public

De plus, la Ville assume le leadership de l'*Agenda 21C* qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est liée au processus d'optimisation de la gestion de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la présente demande aurait pour conséquence de retarder ou d'empêcher la réalisation des projets et le processus de gestion de plusieurs programmes normés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre de cette demande de règlement d'emprunt aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal : janvier 2018

Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal: février 2018

Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT: échéance visée: avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie ROSE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-11

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-12-18



Dossier # : 1177666008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 014 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

Il est résolu :
d'adopter le règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 2 014 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021" sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-18 11:52

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177666008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 014 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1979, l'Entente sur le développement culturel de Montréal est un outil commun de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications (MCC), dans le but d'arrimer leurs actions en culture sur le territoire de Montréal en partenariat et en réciprocité, au profit des citoyens, dans une perspective de développement durable. L'Entente s'affirme comme un outil majeur pour le développement de la métropole et témoigne d'un solide partenariat dans un esprit d'étroite collaboration.

L'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

1. Mise en valeur du patrimoine
2. Accès à la culture
3. Consolidation du réseau des bibliothèques
4. Équipements culturels

Des discussions sont actuellement en cours avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de finaliser la programmation de l'Entente 2018-2021.

La présente demande de règlement d'emprunt vise à assurer la disponibilité des crédits nécessaires à la réalisation des projets convenus dans le cadre de cette nouvelle entente qui débutera le 1er avril 2018. Pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la première année de l'entente triennale soit l'année 2018-2019, le montant de ce règlement d'emprunt a été estimé en se basant sur le budget de l'Entente 2017-2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1055 - 22 août 2017 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032)

CG17 0032 – 26 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017.

CG16 0618 – 24 novembre 2016 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG16 0220 – 24 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 865 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016.

CG15 0683 – 26 novembre 2015 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire adopter un règlement d'emprunt de règlement de 2 014 500 \$ afin de financer la réalisation des projets de la première année de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.

Ce règlement d'emprunt permettra notamment de réaliser les projets suivants :

- Programme d'interprétation animée du patrimoine
- Travaux de restauration de biens avec statut juridique.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra le financement des dépenses de fonctionnement de la première année de l'entente triennale soit l'année 2018-2019. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété, les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt servira au financement des dépenses de fonctionnement liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal de 2 014 500 \$ prévues au budget des différents Services agissant comme partie prenante à l'Entente. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention

ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.
La période de financement ne pourra excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

Par ailleurs, plusieurs thèmes cités nommément dans la *Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal* rejoignent plusieurs finalités des projets contenus dans l'Entente, notamment :

- la diversité et le dynamisme culturels
- la protection du patrimoine
- l'innovation et le savoir
- la promotion de l'économie locale
- la compétitivité : tourisme culturel
- le développement de l'art public

De plus, la Ville assume le leadership de l'*Agenda 21C* qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est liée au processus d'optimisation de la gestion de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la présente demande aurait pour conséquence de retarder ou d'empêcher la réalisation des projets et le processus de gestion de plusieurs programmes normés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre de cette demande de règlement d'emprunt aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au Conseil d'agglomération : janvier 2018

Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'agglomération: février 2018

Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT: échéance visée: avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie ROSE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-12-11

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-12-17



Dossier # : 1172837008

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 48 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 48 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-01-05 10:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1172837008

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 48 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, par le biais de son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020, prévoit accorder à la Société du parc Jean-Drapeau, 33,4 M\$ pour l'année 2018 et à 15 M\$ pour l'année 2019, pour un total de 48,4 M \$, afin d'assurer la pérennité des installations, la sécurité des employés, des usagers et des visiteurs.
Programme de protection de l'actif immobilisé (Maintien d'actifs)

Le Parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. 1,7 million de visiteurs fréquentent annuellement le parc Jean-Drapeau, soit pour ses installations (Complexe aquatique, Plage Jean-Doré, La Biosphère, Bassin olympique, circuit Gilles-Villeneuve, etc.), soit pour la tenue de plus de 60 événements et activités (Fête des neiges, Week-ends du Monde, Piknic Électronik, Osheaga, Heavy Mtl, etc.) ou pour ses pistes cyclables et ses espaces verts.

Afin de réaliser sa mission, la Société doit offrir des installations et des infrastructures adéquates afin d'assurer le bon déroulement des activités et des événements majeurs tout en étant sécuritaires pour les employés et les usagers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0166 Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé."

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 48,4 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour financer la réalisation du programme de

protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2018, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération.

Actuellement trois types d'actifs sont concernés par les travaux visant la sécurité des lieux : les bâtiments et installations, les aménagements extérieurs, le mobilier urbain et les équipements.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le programme de maintien d'actifs de la Société du parc Jean-Drapeau.

La Société doit réaliser ces travaux afin d'assurer la sécurité des sites et le bon déroulement des activités et événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme de protection de l'actif immobilisé a été évalué à 48,4 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour les années 2018 et 2019. Ces travaux seront effectués par la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD). Les budgets sont déjà prévus à même l'enveloppe octroyée lors de la confection du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020 volet agglomération.

Le montant de 48,4 M\$ provenant du budget d'investissements dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 se répartit comme suit :

Numéro de Projet	Numéro de sous-projet	Description	Numéro de projet Simon	Investissement 2018	Investissement 2019
43010	1143010002	Bâtiments	135814	29 175 000 \$	10 775 000 \$
43010	1143010003	Aménagements	135816	2 000 000 \$	2 000 000 \$
43010	1143010004	Achats d'équipements	135817	2 225 000 \$	2 225 000 \$
			Total	33 400 000 \$	15 000 000 \$

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les techniques, les matériaux et les matériels utilisés respecteront les normes environnementales en vigueur ainsi qu'en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est requis pour permettre la réalisation des projets visés, la sécurité des employés et des usagers, ainsi que le bon déroulement des activités et des événements se déroulant au parc Jean-Drapeau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : Janvier 2018

Adoption : Février 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'ensemble des projets suivra le processus et la réglementation applicable en matière d'appels d'offres et d'octrois de contrats conformément à la politique de gestion contractuelle de la Société du parc Jean-Drapeau.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Directeur de l'administration

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-18

Mario DUGUAY
Chef de division - Grands projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François J MATHIEU
Directeur de l'administration

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-François J MATHIEU
Directeur de l'administration

Approuvé le : 2018-01-04

Approuvé le : 2018-01-04



Dossier # : 1176347028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement, en vertu de l'article 89, 4° de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant l'occupation du bâtiment portant le numéro 2455, avenue Lionel-Groulx (05-033) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du bâtiment portant le numéro 2455, avenue Lionel-Groulx (05-033).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-11 09:54

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1176347028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Modification du Règlement adopté en vertu de l'article 89, 4 ^o de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant l'occupation du bâtiment portant le numéro 2455, avenue Lionel-Groulx (05-033) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine afin d'autoriser l'agrandissement de l'immeuble sis au 2455, avenue Lionel-Groulx, en dérogation au Règlement autorisant l'occupation du bâtiment portant le numéro 2455, avenue Lionel-Groulx (05-033). Le bâtiment, occupé par l'organisme Le Portage, constitue un centre de réadaptation pour personnes ayant une dépendance tel que défini à l'article 84 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (Chapitre S-4.2) et fait partie du réseau de la santé.

En vertu de l'article 89 (4^o), la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le Conseil de la Ville peut permettre, par règlement, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.

Approbation référendaire :

L'objet du règlement n'est pas soumis à l'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

18 avril 2005 : Résolution CM05 0273 - Adopter, en vertu de l'article 89,4^o de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement permettant l'occupation à des fins d'hébergement au 2455 Lionel-Groulx. La Fondation Portage.

DESCRIPTION

Contexte :

Le projet est situé dans le quartier de la Petite-Bourgogne au coin sud-est d'un grand lot de forme rectangulaire, bordé par les rues Vinet, Saint-Jacques et les avenues Atwater et Lionel-Groulx. Le bâtiment est adjacent au parc d'Iberville à l'arrière et fait face au parc Vinet.

L'immeuble, construit en 1950, a une hauteur de 2 étages et a été transformé et requalifié en 2006 par le règlement 05-033 adopté par le biais de la procédure en vertu de l'article 89, 4^o de la Charte de la Ville de Montréal. Cette transformation a permis d'implanter deux programmes de l'organisme à but non lucratif (OBNL) Fondation Portage, soit le programme

mère-enfant et le programme toxicomanes souffrant de troubles mentaux (TSTM). La mission de l'organisme est de venir en aide aux personnes aux prises avec un problème de toxicomanie.

Actuellement, le rez-de-chaussée comprend 7 unités totalisant 23 chambres ainsi que des espaces communs pour le programme mère-enfant. Le rez-de-chaussée permet d'accueillir 25 mères et 25 enfants.

Le 2^e étage comporte 11 chambres et espaces communs pour le programme TSTM ainsi qu'une garderie pour le programme mère-enfant. Le 2^e étage permet d'héberger 20 usagers.

Projet :

Le projet vise l'ajout d'un 3^e étage afin de désengorger le programme mère-enfant, qui souffre actuellement d'un manque de lumière naturelle. L'ajout du 3^e étage permettrait d'y relocaliser une partie du programme TSTM et le 2^e étage serait alors dédié au programme mère-enfant ainsi qu'à une partie du programme TSTM. Une terrasse serait également aménagée au niveau du 2^e étage. L'agrandissement permettrait d'héberger environ 30 personnes de plus, pour un total de 100 adultes et enfants.

Le projet nécessite l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 05-033 adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Le 4^o paragraphe de l'article 89 autorise le conseil municipal à adopter un règlement permettant la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide.

Actuellement, l'article 4 du règlement 05-033 stipule qu'aucun agrandissement en superficie ou en hauteur n'est autorisé pour le bâtiment. Une fois l'article 4 abrogé, il sera possible d'agrandir le bâtiment dans le respect des paramètres de hauteur en étages et en mètres prévus au Règlement d'urbanisme (01-280), qui sont respectivement de 3 étages et 12,5 m.

À noter que l'article 5 du Règlement 05-033, lequel prévoit un maximum de 50 chambres et 7 studios, demeure inchangé compte tenu qu'à terme, le nombre de chambres sera de 48. Également, le nombre de cases de stationnement, c'est-à-dire un maximum de 4 cases extérieures, demeure tel quel, et ce en vertu de l'article 7 du règlement 05-033.

JUSTIFICATION

Sur le plan volumétrique, l'ajout d'un 3^e étage s'intègre dans le cadre bâti en raison de l'hétérogénéité des hauteurs sur l'avenue Lionel-Groulx et au pourtour du projet. Il est également à noter que le Règlement d'urbanisme permet une hauteur de 3 étages et 12,5 m, ce qui signifie que l'agrandissement sera conforme une fois l'article 4 du 05-033 abrogé. Pour ce qui est de l'ensoleillement, l'étude fournie par le demandeur montre un faible impact sur l'ensoleillement des espaces adjacents, avec une ombre portée principalement sur la cour arrière du bâtiment le matin et sur la rue Vinet le soir.

En termes d'occupation, le projet vise l'ajout d'une dizaine de chambres, en conformité avec le règlement 05-033. Le demandeur explique que la tenue des activités est à l'étroit actuellement. L'agrandissement permettrait de désengorger le programme mère-enfant en relocalisant certaines activités au 2^e étage, permettant d'offrir les services dans des conditions favorisant l'apport de lumière naturelle.

Sur le plan de la circulation et des accès, le projet n'aura pas d'impact significatif compte tenu que la clientèle est non-motorisée.

Le projet permet de venir en aide à des personnes vulnérables et stigmatisées. La présence

de ce type de clientèle peut susciter des inquiétudes auprès des riverains et résidents du quartier. Il a été prouvé que de tels établissements contribuent à l'amélioration des quartiers d'insertion tout en offrant des services pour la population vulnérable. Le demandeur devra prévoir des mesures afin de faciliter l'acceptabilité du projet, notamment par le biais d'une soirée d'information.

Recommandations :

La DAUP recommande un avis favorable au projet.

Avis du Comité consultatif d'urbanisme :

Lors de la séance du 12 octobre 2017, le CCU a recommandé un avis favorable au projet.

Soirée publique d'information du 22 novembre 2017 :

Les préoccupations soulevées lors de la séance d'information du 22 novembre 2017 touchent principalement les impacts de l'agrandissement en hauteur sur le bâtiment résidentiel situé au coin de l'avenue Lionel-Groulx et de la rue Vinet, notamment en ce qui a trait à l'ensoleillement de la cour arrière. Un suivi sera effectué en amont du dépôt de la demande de permis de transformation pour travailler le volume de façon à réduire les impacts négatifs de l'agrandissement relativement à son voisin à l'est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet touche le volet social du développement durable en assurant l'équité auprès des personnes toxicomanes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 novembre 2017 : séance d'information publique
5 décembre 2017 : avis de motion et dépôt du projet de règlement au conseil d'arrondissement
10 janvier : recommandation par le Comité exécutif
22 janvier 2018 : adoption par le Conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme aux procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi qu'à la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2017-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur

CE : 40.008

2018/01/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.009
2018/01/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.010
2018/01/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1181452001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008)

Il est recommandé :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-01-09 12:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1181452001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008) contient un chapitre sur le déroulement des séances du comité exécutif.

La nouveau comité exécutif souhaite bonifier et valoriser le rôle du leader de la majorité et des conseillers associés. À cette fin, une modification réglementaire est proposée.

De plus, par la même occasion, il est proposé de codifier certaines pratiques concernant les dossiers qui sont traités à huis clos au comité exécutif et de préciser les pouvoirs du directeur général.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Leader de la majorité et conseillers associés

Il est proposé d'introduire un article qui précisera que le président du comité exécutif peut autoriser le leader de la majorité et les conseillers associés à assister aux séances du comité exécutif. Avec la permission du président, ils pourront prendre la parole, sans avoir le droit de voter.

Dossiers traités à huis clos

Il est également proposé de venir confirmer, dans le règlement, la pratique de traiter à huis clos les dossiers suivants :

- tout dossier pour lequel un mandat doit être donné à la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- tout dossier concernant l'évaluation de rendement insatisfaisant d'un fournisseur.

Pouvoirs du directeur général

Finalement, il est proposé de réitérer, dans le règlement, les pouvoir du directeur général

déjà prévus à la Loi sur les cités et villes.

Le directeur général assiste aux séances du comité exécutif et, avec la permission du président, il donne son avis et présente ses recommandations sur les sujets discutés, sans avoir le droit de voter.

JUSTIFICATION

Leader de la majorité et conseillers associés

Pour certains dossiers, le comité exécutif souhaite obtenir l'avis du leader de la majorité et des conseillers associés. En effet, afin de favoriser la concertation, la collégialité et le travail d'équipe, il apparaît régulièrement pertinent d'obtenir l'expertise et l'opinion de ces élus. Il est donc approprié de prévoir cette possibilité, à même le règlement.

Dossiers traités à huis clos

Les dossiers pour lesquels un mandat doit être donné à la Commission permanente sur l'examen des contrats sont toujours traités à huis clos. En effet, en vertu de l'article 22 du Règlement sur la Commission permanente sur l'examen des contrats (11-007), les membres de cette commission sont tenus à la plus stricte confidentialité. De plus, les séances de la Commission se déroulent à huis clos.

Quant aux sommaires décisionnels concernant l'évaluation de rendement insatisfaisant d'un fournisseur, compte tenu de la nature du dossier, ils sont également toujours traités à huis clos.

La modification réglementaire proposée ne vise donc qu'à confirmer, dans le règlement, la pratique ayant cours depuis quelques années.

Pouvoirs du directeur général

Le paragraphe 7 de l'article 114.1 de la Loi sur les cités et villes traite des pouvoirs du directeur général quant aux séances du comité exécutif. Il apparaît donc utile, à des fins de clarté et de précision, de réitérer ces pouvoirs à même le texte du règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François MILOT
Chef de division - soutien aux instances

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-09

Jean-François MILOT
Chef de division - soutien aux instances



Dossier # : 1177757005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan 2012-2017 du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (PSES).

Il est recommandé de :

- Déposer le bilan 2012-2017 du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-12-21 10:00

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177757005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan 2012-2017 du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (PSES).

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (PSES) contribue aux efforts du milieu sportif dans la réalisation d'événements sur le territoire de l'agglomération de Montréal.
Le PSES contribue à l'atteinte des objectifs ciblés dans la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs adoptée par la Ville en novembre 2016.

Ce dossier décisionnel vise à déposer le bilan 2012-2017 du PSES.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0633 24 novembre 2016 Prendre acte du bilan 2012-2016 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine / Approuver les modifications au programme et son renouvellement pour l'année 2017.
CG15 0712 19 novembre 2015 Prendre acte du bilan 2012-2015 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine / Approbation des modifications au programme et son renouvellement pour 2016.

CG14 0478 30 octobre 2014 Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015.

DESCRIPTION

Le PSES s'adresse aux événements sportifs se tenant sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Les grands Jeux et les championnats majeurs nécessitant une contribution exceptionnelle et ponctuelle de la Ville ne sont pas visés par ce programme. Ils sont traités

individuellement et présentés à l'administration municipale pour décision.

Le PSES vise le soutien aux événements à travers quatre volets. Des critères d'admissibilité et d'évaluation sont prévus pour chaque volet. Le soutien maximal pour un événement par volet est présenté dans le tableau suivant :

		Soutien maximal/événement
Volet 1	Événements sportifs internationaux	25 000 \$
Volet 2	Événements sportifs nationaux	10 000 \$
Volet 3	Événements sportifs métropolitains	15 000 \$
Volet 4	Candidatures aux événements internationaux	25 000 \$
	Candidatures aux événements nationaux	10 000 \$

Depuis la création du PSES en 2012, 283 événements ont été soutenus. En 2017, un total de 480 020 \$ a été octroyé à 55 événements, avec une enveloppe budgétaire de 500 000 \$. Le soutien financier accordé par la Ville par rapport au budget prévisionnel de chaque événement représente en moyenne : 12 % pour les événements internationaux, 15 % pour les événements nationaux et 9 % pour les événements métropolitains. En 2017, un quatrième volet a été ajouté pour le soutien aux « Candidatures aux événements sportifs ». Actuellement, un seul événement a reçu un soutien dans le cadre de ce volet, soit de 1 % par rapport à son budget prévisionnel de candidature. Le bilan détaillé 2012-2017 du PSES se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

L'objectif visé par ce bilan est de rendre compte du PSES pour la période 2012-2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les événements sportifs favorisent la diversité et le dynamisme du milieu sportif et le maintien de l'expertise spécialisée en sport. Conformément au plan *Montréal durable 2016-2020* de la Ville de Montréal, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilise les promoteurs à organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet, notamment en le précisant dans le guide du PSES et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet égard.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2018 : Renouvellement du Programme et annonce aux promoteurs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hakima GHEMMOUR
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-20

Christine LAGADEC
c/d orientations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Approuvé le : 2017-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Approuvé le : 2017-12-21



Dossier # : 1184501001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er octobre 2017 au 31 décembre 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2017, le tout conformément à l'encadrement administratif C -OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-01-08 08:21

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1184501001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er octobre 2017 au 31 décembre 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il s'agit du quatrième et dernier rapport à être déposé aux instances pour l'année 2017. Par ailleurs, le prochain rapport trimestriel couvrira la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018, lequel sera présenté au comité exécutif au début du mois d'avril 2018.

Ainsi, dans le rapport, couvrant la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2017, il est démontré qu'il y a eu une (1) décision déléguée accordée par un fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

Il y a lieu de préciser qu'il n'y a aucune mainlevée accordée par le conseil municipal pour cette même période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1803 - 18 octobre 2017 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 septembre 2017, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE17 1282 - 2 août 2017 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2017, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE17 0633 - 19 avril 2017 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement

intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

DESCRIPTION

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un premier rapport trimestriel pour l'année 2018 sera présenté au comité exécutif au début du mois d'avril 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2018-01-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2018-01-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2018-01-05



Dossier # : 1173980002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'événement et du rapport financier suite aux inondations printanières du 3 au 19 mai 2017

Il est proposé de prendre connaissance du rapport d'événement ainsi que du rapport financier, et que la Direction générale émette les différentes recommandations du rapport d'événement sous forme de mandats spécifiques.

Le suivi auprès de la Direction générale et des instances sera effectuée par la Direction de la sécurité civile et de la résilience.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-14 11:29

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173980002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'événement et du rapport financier suite aux inondations printanières du 3 au 19 mai 2017

CONTENU

CONTEXTE

Au printemps 2017, l'agglomération de Montréal, comme plus de 260 municipalités aux Québec, a connu des inondations exceptionnelles causant d'importants bouleversements dans la vie de nombreux citoyens. Plusieurs arrondissements et villes liées en bordure du lac des Deux-Montagnes, de la rivière des Prairies, du lac Saint-Louis et du fleuve Saint-Laurent ont été affectés par le plus important sinistre ayant touché le territoire montréalais depuis la tempête de verglas en 1998.

La crue printanière 2017 a entraîné des dommages, parfois majeurs, aux propriétés, aux biens et à certaines infrastructures. Plus de 430 résidences ont été inondées et près de 1100 citoyens ont été sinistrés dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro, d'Ahuntsic-Cartierville, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et du Village de Senneville.

Entre le 6 avril et le 19 mai 2017, le Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) a été activé, entraînant la mobilisation des différents partenaires de l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM). Entre le 3 et le 19 mai, l'OSCAM, avec le soutien de l'Organisation régionale de sécurité civile (ORSC) ainsi que des Forces armées canadiennes, a été mobilisée au Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) ou dans leur centre de fonctionnement, afin de coordonner la mise en œuvre des actions dans l'agglomération.

Considérant la situation exceptionnelle, l'intensité du sinistre, l'ampleur du territoire touché et l'ordonnance d'évacuation des résidents de l'île Mercier, le Maire de Montréal a déclaré, le 7 mai, selon les modalités prévues à la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), l'état d'urgence pour une durée de deux jours. La déclaration de l'état d'urgence a été renouvelée par le Conseil d'agglomération pour une durée de 5 jours et a pris fin le 14 mai.

La Loi sur la sécurité civile exige, a posteriori de la déclaration de l'état d'urgence par une municipalité, la réalisation et le dépôt de rapports d'événements au conseil municipal et à l'autorité régionale (conseil d'agglomération).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0512 – 9 mai 2017 – Renouveler la déclaration d'état d'urgence du 7 mai 2017
CG17 0179 – 18 mai 2017 – Dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 7 au 14 mai 2017 dans le cadre des inondations du printemps 2017, conformément à l'article 51 de la Loi sur la sécurité civile
CG17 0229 – 15 juin 2017 – Dépôt du rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 7 mai 2017 à 12 h, au montant de 902 770.92 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Il est proposé de prendre connaissance du rapport d'événement ainsi que du rapport financier, et que la Direction générale émette les différentes recommandations du rapport d'événement sous forme de mandats spécifiques.

Dans un contexte de changement climatique où les phénomènes hydrométéorologiques risquent d'être accrus, ce rapport d'événement et de rétroaction tire des leçons de la gestion de l'intervention et des actions mises en place cette année dans une perspective de rendre l'agglomération de Montréal plus résiliente face aux inondations. Il émet des recommandations, sous forme de mandats spécifiques à différents services corporatifs ou partenaires de l'OSCAM, dans le but de limiter les impacts d'une prochaine inondation sur les citoyens de l'agglomération de Montréal et d'œuvrer en amont de celles-ci pour réduire la vulnérabilité des citoyens et des organisations

Par conséquent, les recommandations formulées ne se limitent pas à la phase d'intervention, mais s'articulent autour des 4 phases de la sécurité civile soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. L'application des recommandations permettra d'entreprendre une démarche de planification plus large et transversale pour atténuer ou éviter les conséquences d'un prochain sinistre.

46 recommandations distinctes émanent du rapport d'événement, le tout, dans l'optique :

- 1) D'améliorer l'état de préparation globale de l'OSCAM.
- 2) D'améliorer l'état de préparation des différents intervenants en cas d'inondations, notamment la planification opérationnelle.
- 3) De bonifier la coordination entre les intervenants.
- 4) D'améliorer la communication auprès des sinistrés, des personnes vulnérables et de la population en général.
- 5) De bonifier le support offert aux employés de l'agglomération de Montréal.
- 6) De favoriser la bonification de l'état de préparation des citoyens corporatifs de l'agglomération.

Le rapport financier a pour objectif de faire état des dépenses des services corporatifs, des arrondissements et des villes liées pendant les phases d'alerte, de veille, d'intervention et de rétablissement.

Deux segments de clés comptables ont été créés afin d'y consolider les dépenses relatives aux inondations 2017. Dans un premier temps, le segment " Projet " 080013 a été créé afin de comptabiliser les dépenses associées aux phases de veille, d'alerte et d'intervention. Dans un deuxième temps, le segment " Autre " 050758 a été créé afin de comptabiliser les dépenses associées à la phase rétablissement.

JUSTIFICATION

La Loi sur la sécurité civile (LSC) impose la réalisation et le dépôt de rapports d'événement au conseil municipal et à l'autorité régionale (conseil d'agglomération) suite à la déclaration de l'état d'urgence dans une municipalité.

En vertu de l'article 51 de la LSC :

« Toute personne habilitée à agir en vertu de la déclaration d'état d'urgence doit faire un rapport motivé au conseil municipal au plus tard à la première séance du conseil postérieure d'au moins 30 jours à la fin de l'état d'urgence. »

En vertu de l'article 52 de la LSC :

« Le conseil municipal doit, dans les six mois qui suivent la fin de l'état d'urgence, remettre un rapport d'événement à l'autorité régionale. Ce rapport doit préciser la date, l'heure, le lieu, la nature, les causes probables et les circonstances du sinistre réel ou appréhendé, la date, l'heure et la durée d'application de la déclaration d'état d'urgence ainsi que les mesures d'intervention ou de rétablissement mises en oeuvre et les pouvoirs exercés en vertu de l'article 47. »

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'état des dépenses sur les crues printanières 2017 indique un montant total de 8 014 316,80 \$ dépensés entre le 6 avril et le 14 mai 2017. De ce montant, une somme de 5 388 890 \$ fut déboursée par certains arrondissements et villes liées, et ceux-ci seront remboursés ou verront leurs dépenses de 2017 créditées pour les sommes respectivement payées. Les sommaires des dépenses préparés par le Service des finances sont joints au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans une perspective de résilience et de développement durable, il est notamment recommandé de définir une vision de l'aménagement en plaines inondables et d'identifier des solutions à long terme reflétant le risque présent sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : 22 janvier 2018

Conseil d'agglomération : 25 janvier 2018

Diffusion des mandats aux services, arrondissements et villes liées concernés : 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur la sécurité civile (LSC) article 52.

Encadrement administratif C-OG-DG-D-13-001_ Octroi de contrats pour l'achat de biens, de services ou pour l'exécution de travaux d'urgence.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise BRADETTE
Directrice de la sécurité civile et de la résilience

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-13

Bruno LACHANCE
Directeur du Service de sécurité incendie et
coordonnateur de la sécurité civile de
l'agglomération de Montréal